

FIN DE L'ENQUÊTE À TROIS-RIVIÈRES Le maire Beaudoin blâme le chef Simard DES TÊTES POURRAIENT TOMBER

■ NICOLET — « Jamais personne au sein de la direction de la police ne nous a alertés au cours des dernières années. Nous savions que notre service de police affichait des faiblesses, mais nous ne nous doutions pas de l'ampleur du problème. Nous ne nous laisserons plus bernier, nous allons prendre nos responsabilités. »

Le maire de Trois-Rivières, M. Gilles Beaudoin, a été le dernier témoin entendu, hier, par les

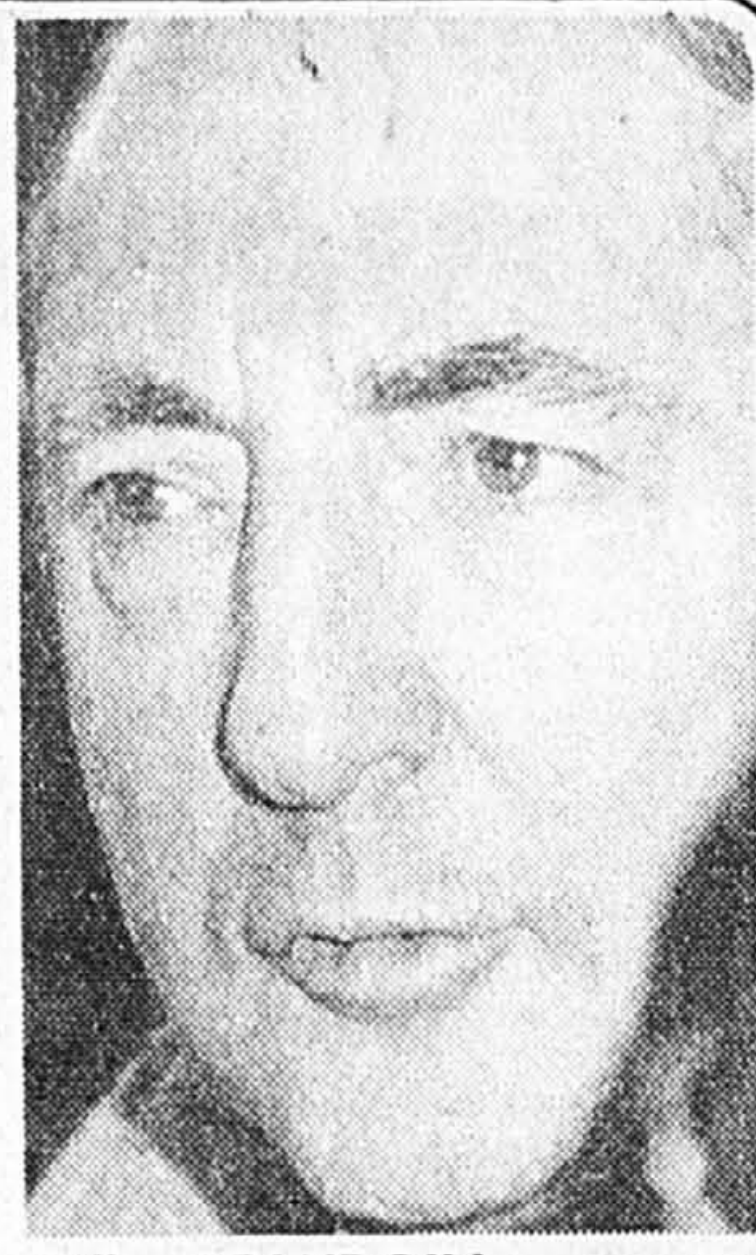
ANDRÉ PÉPIN

commissaires aux audiences publiques sur les activités antérieures des policiers de cette ville.

M. Beaudoin n'a pas caché sa

déception de devoir constater le manque de leadership du chef Guy-Paul Simard: « Je ne comprends pas comment le chef Guy-Paul Simard persiste à croire qu'il a fait tout son possible pour diriger les policiers », a confié M. Beaudoin au cours d'un bref entretien avec LA PRESSE.

voir ENQUÊTE en A 2



Gilles BEAUDOIN photo PC

Des adieux émouvants



C'était hier le temps des adieux aux 5e Jeux du Canada. Des centaines d'athlètes et d'organiseurs avaient la larme à l'œil. Nostalgie et fierté pour les Saguenéens et les Jeannois qui ont relevé dans la dignité le défi. Le ministre ontarien des Sports, Rueben Baett, n'a pas refusé bien sûr le drapeau des Jeux enlevé par sa délégation. « Mais les vrais champions, c'est vous, a-t-il lancé aux Saguenéens. Merci de votre hospitalité. » Les athlètes de l'Alberta, pour leur part, arboraient une banderole qui disait: « Merci et Au revoir, Saguenay, je t'aime! »

pages 10 et 11



LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

LA MÉTÉO: CIEL VARIABLE, MIN: -8°, MAX: -1°.
DEMAIN: ENSOLEILLÉ (DÉTAILS PAGE A 2)



MONTRÉAL, JEUDI 3 MARS 1983, 99^e ANNÉE, n° 52, 70 PAGES, 4 CAHIERS •

35cents

HORS DE LA ZONE METROPOLITAINE 45c

Ottawa baisse le prix du pétrole vendu aux USA

■ OTTAWA — Les consommateurs canadiens ne profiteront pas de la baisse du prix mondial du pétrole qui s'amorce. Mais les Américains paieront moins cher pour le pétrole canadien, à la suite d'une décision d'Ottawa.

vances sur les exportations de pétrole vers les États-Unis. Dans le cas du pétrole brut léger, la

MAURICE JANNARD

de notre bureau d'Ottawa

baisse de taxe signifie une diminution de \$2.42 le baril. Une quinzaine de produits sont affectés, notamment des produits raffinés comme l'essence et le diesel. Les

diminutions vont de 25 p. cent à plus de 100 p. cent.

Pour permettre à son pétrole d'être plus compétitif sur les marchés d'exportation le gouvernement fédéral est prêt à subir une baisse annuelle de \$75 millions environ dans ses revenus pétroliers.

Le premier mars, le ministre des Finances et le ministre de l'Énergie faisaient savoir que le

gouverneur en conseil avait approuvé de nouvelles redevances pour le pétrole exporté, « pour le mois de mars 1983 et ce, jusqu'à nouvel ordre ». Le communiqué était émis par l'Office national de l'Énergie.

Pour le pétrole brut léger, la redevance diminue de \$9.42 à \$6.94 le baril, portant le pétrole exporté à \$40.45 le baril. Pour le pétrole de type Lloydminster, la

catégorie la plus exportée, selon un haut fonctionnaire, la taxe passe de \$3.76 à \$1.29 le baril.

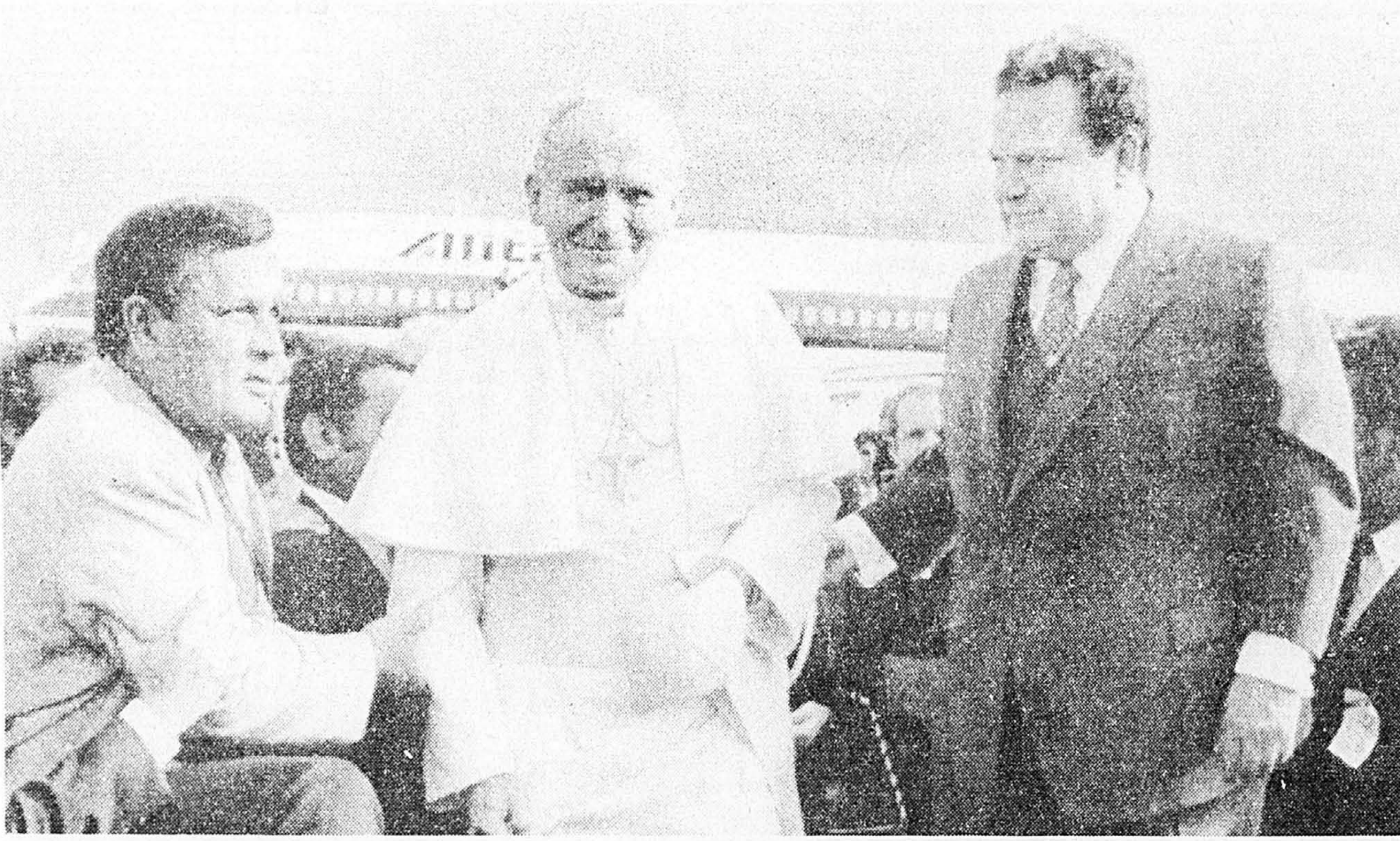
Un représentant de l'Office national de l'Énergie a déclaré à LA PRESSE que ces diminutions avaient pour but d'ajuster le pétrole exporté canadien avec la situation internationale. « Les marchés d'exportation baissent, voir PÉTROLE en A 2

La violence opprime

Tel est le message que Jean-Paul II a livré hier au Costa Rica, première étape d'un voyage en Amérique centrale. Le changement social est possible, a fait valoir le pape, « sans le recours à des méthodes violentes ». « Nous devons éviter les haines, a-t-il poursuivi, pour parvenir à la réconciliation nécessaire entre les frères, tous fils du même Dieu. »

Jean-Paul II a déclaré qu'une clameur s'élève de l'Amérique centrale. « Cette clameur réclame la paix, la fin de la guerre et des morts violentes et implore la réconciliation pour mettre fin aux divisions et à la haine. »

page A 9



Aidé par le président Luis Alberto Monge, le Pape se relève après avoir baisé le sol de Costa Rica.

photo UPI

IMMATRICULATION
Votre vignette tarde à arriver? Ne perdez pas patience

page A 8

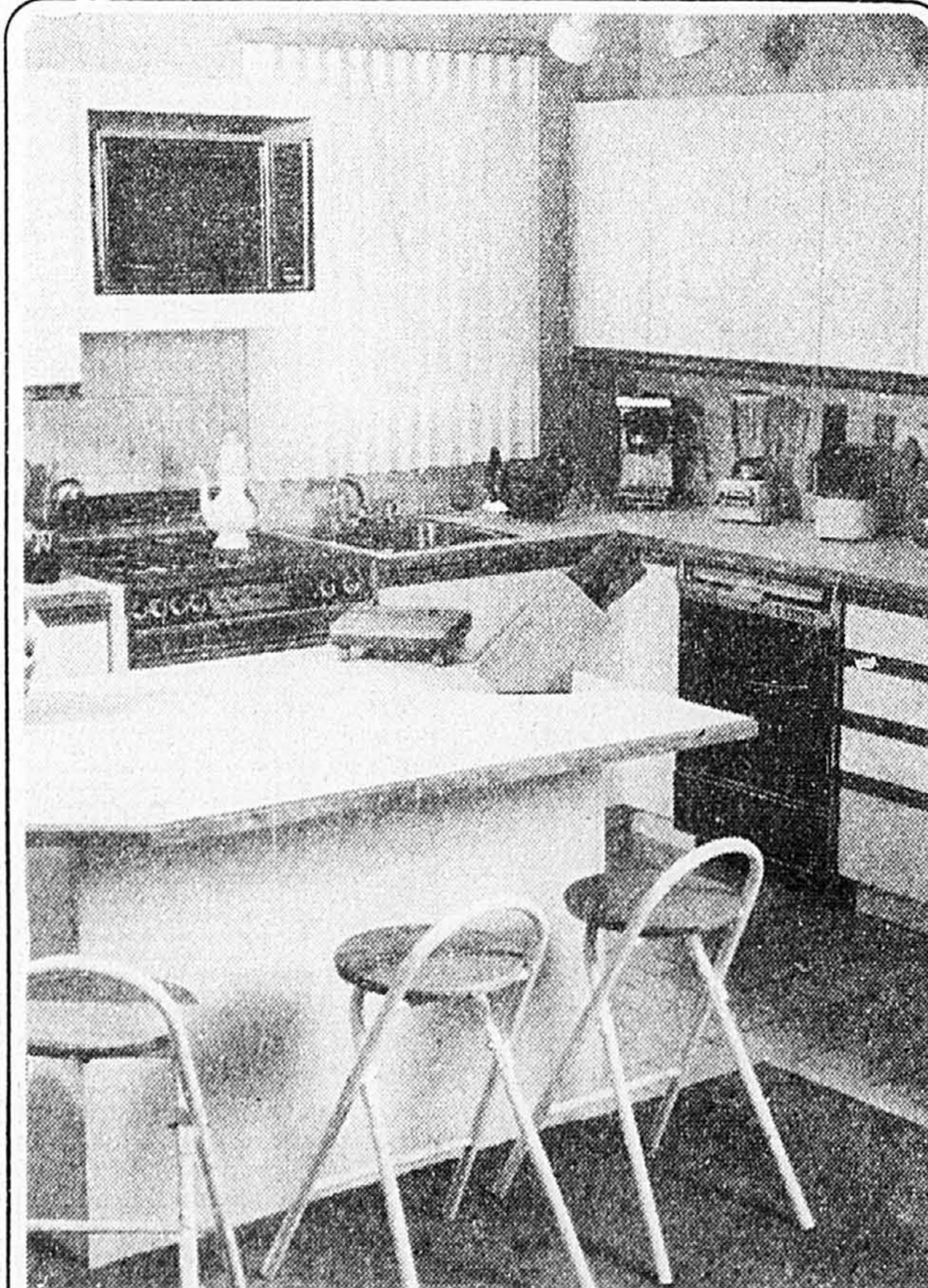


photo Jean Goupil, LA PRESSE

APRÈS 15 ANS Repenser la cuisine...

page B 1

COMMISSION DES DROITS Réplique cinglante de René Lévesque

Le Premier ministre accuse la Commission des droits de la personne d'avoir dénoncé la Loi 111 sans l'avoir bien lue. La Commission, à son avis, aurait aussi donné l'impression qu'elle accordait plus d'importance aux droits des enseignants en grève illégale qu'à ceux des professeurs qui voulaient respecter la loi et des élèves privés de cours. Dans une lettre adressée à sa présidente, Francine Fournier, M. Lévesque reproche à l'organisme d'avoir soutenu que la Loi 111 « suspend l'ensemble des droits et libertés reconnus par la charte québécoise ».

page A 2

LE SORT DE QUEBECAL La polémique se poursuit entre Clair et Jean-Luc Pépin

page A 4

AUJOURD'HUI

• **RÉER**
Le gouvernement pourrait favoriser le redressement de l'économie en accordant des privilèges fiscaux aux personnes retirant leur régime enregistré d'épargne retraite.
Page C 7

• **SLACK**
Les 200 employés de la compagnie Slack, de Waterloo, s'efforcent de sauver la récolte de champignons actuelle, afin de minimiser les pertes de cette entreprise, menacée de faillite.
Page A 3

• **DROIT DE RETRAIT**
Même si le Québec ne réclame plus un droit de veto constitutionnel, le gouvernement fédéral n'est toujours pas intéressé à lui consentir un droit de retrait assorti d'une compensation financière.
Page A 4

• **GUERRE DES PRIX**
Presque tous les géants de l'alimentation, comptant quelque 1,500 supermarchés et 75 p. cent de la clientèle, viennent en quelques heures de se lancer dans une gigantesque guerre des prix.
Page C 1

• **FOGLIA**
Se fondant sur certains événements survenus dans sa propre famille, Foglia avance la théorie suivante: quand les parents travaillent trop, ils mettent au monde des enfants fatigués qui ne veulent rien faire...
Page A 5

• **ÉDITORIAL**
Jean-Guy Dubuc commente l'ultimatum lancé par Michel Clair, ministre des Transports du Québec, qui s'adresse tout à la fois à Quebecair, au gouvernement fédéral et aux contribuables.
Page A 6



SOMMAIRE

Annonces classées..... C 7, C 12 à C 16 et sports 12
Arts et spectacles..... A 14 à A 17
— Cinéma..... C 10
Décès, naissances, etc..... C 17
Économie..... C 1 à C 9
Êtes-vous observateur?..... C 13
FEUILLETON..... C 13
Horoscope..... C 14
Le monde..... A 20
Météo..... A 2
Mots croisés..... C 15
« Mot mystère »..... C 15
Quoi faire aujourd'hui..... C 10
Télévision..... A 15
— Télé-câble..... A 15
Tribune libre..... A 7
Vivre aujourd'hui..... B 1 à B 4

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées..... 16
Mots croisés..... 16

Joyal s'en prend à la loi 111

OTTAWA (d'après CP) — La Loi 111 viole les droits des enseignants du Québec et souligne la nécessité de restreindre la portée de toute législation outrepassant la Charte des droits de la personne.

C'est ce qu'a affirmé hier le secrétaire d'Etat Serge Joyal, qui a souligné qu'il allait demander à ses collègues des provinces de soulever la question lors de la conférence fédérale provinciale sur les droits de la personne projetée pour le courant de l'année, et d'envisager la possibilité de recommander des changements constitutionnels au premier ministre Trudeau et aux chefs des gouvernements provinciaux.

La « clause nonobstant » incluse dans la constitution, qui

habilite les gouvernements à adopter des lois entrant en conflit avec certaines dispositions de la charte, constituait une concession visant à assurer à Ottawa l'appui des provinces qui craignaient que la charte ne restreigne leurs pouvoirs, et le gouvernement du Québec l'a invoquée lors de l'adoption de la Loi 111.

M. Joyal a fait valoir que le gouvernement du Parti québécois était légalement dans son droit, mais qu'il avait eu tort moralement, en adoptant cette législation de retour au travail, et que l'on est ainsi témoin d'une situation paradoxale où les droits des enseignants ont été violés mais où la loi a été respectée.

num des changements annoncés parmi les quinze produits, représente alors une diminution de plus de \$75 millions dans les coffres de l'Etat.

Au cours de la dernière année fiscale, ces redevances ont fourni \$367 millions au fédéral.

Si l'OPEP annonçait la semaine prochaine une baisse du prix de son pétrole, Ottawa pourrait suivre également pour son pétrole exporté en diminuant encore la redevance le mois prochain. L'Office national de l'Energie avait annoncé également des changements le mois dernier. Le programme énergétique prévoit que l'Office national de l'Energie perçoit cette taxe spéciale. L'organisme recommande d'ailleurs aux ministres de changer ou non la redevance, mais c'est le conseil des ministres qui prend la décision finale.

Le programme énergétique prévoit aussi que les provinces productrices reçoivent 50 p. cent des redevances sur le pétrole brut exporté. D'avril à décembre 1982, les provinces ont reçu \$165 millions à ce chapitre. Dans le cas des autres produits (essence, mazout lourd) Ottawa reçoit la taxe en entier. Un rapport annuel fournit les renseignements sur les redevances perçues pour chaque société exportatrice.

PÉTROLE

SUITE DE LA PAGE A 1

a-t-il dit, nous devons suivre, sinon personne ne voudra acheter notre pétrole.

Si le pétrole exporté par les provinces de l'Ouest baisse de prix dans la foulée du contexte mondial, il n'en sera pas de même pour le pétrole domestique, ont indiqué, par contre, les gouvernements d'Ottawa et de l'Alberta en début de semaine.

En vertu de l'entente signée en septembre 1981 par MM. Trudeau et Lougheed, le prix domestique du pétrole canadien ne peut diminuer, même si le prix mondial baisse. L'accord prévoit tout au plus que les augmentations futures n'ont pas lieu quand ce prix a déjà atteint 75 pour cent du prix mondial.

La diminution de redevance dévolue mardi dernier et la baisse de prix du pétrole exporté qui s'ensuit affecteront grandement les recettes du gouvernement fédéral.

Selon un document préparé par le ministère de l'Energie en mai 1982, Ottawa prévoyait obtenir \$330 millions, en 1983, par cette redevance sur le pétrole exporté. Une baisse de 25 pour cent de la taxe, chiffre mini-

service des enquêtes. Il a par ailleurs tenu à souligner qu'il venait tout juste d'apprendre, par le biais des statistiques provinciales, que son corps de police avait résolu, en 1981, un peu plus de 20 p. cent des crimes portés à sa connaissance, soit une meilleure moyenne que la plupart des villes de semblable importance.

Un long travail

Le juge Denys Dionne et son équipe ont donc plié bagages hier soir, après avoir demandé aux autorités municipales si elles étaient satisfaites des travaux de la Commission.

Au cours des prochains mois, les commissaires Dionne, Laforest et Breault doivent rédiger un long rapport sur cette enquête pour le procureur de la province. Ce document renfermera des recommandations précises. M. Dionne a précisé que le rapport final ne pourrait être remis au ministre Marc-André Bédard avant le mois de juin. Les commissaires doivent éplucher quelque 8 000 pages de notes sténographiques, analyser cette preuve abondante et s'entendre sur les recommandations à formuler. Il s'agit, rappelons-le, de la plus vaste enquête du genre jamais réalisée au Québec.

Plusieurs administrations publiques ont suivi cette enquête avec intérêt dans le but d'apporter les correctifs qui s'imposaient dans leurs villes respectives. Le juge Dionne a d'ailleurs exprimé le vœu que d'autres corps de police profitent des travaux de la Commission de police effectués au cours des derniers mois. On peut déjà avancer, à la lumière des commentaires faits par le maire Gilles Beaudoin, que le service de police de Trois-Rivières ne sera plus jamais le même. Une réforme en profondeur sera amorcée dès que le rapport des commissaires sera rendu public. Des têtes pourraient tomber, parmi les membres de l'état-major et du personnel syndiqué.

ENQUÊTE

SUITE DE LA PAGE A 1

Après avoir remercié les enquêteurs de la Commission de police pour le travail professionnel fait au cours des derniers mois, le maire a promis aux commissaires que le conseil municipal prendrait toutes les mesures nécessaires à l'amélioration du service.

Au cours de son témoignage, visiblement indigné par les révélations fracassantes faites précédemment par les enquêteurs, M. Beaudoin a tenu à préciser qu'il attendait avec impatience les recommandations que doivent maintenant formuler les commissaires. « Nous prendrons en considération toutes vos recommandations pour voir à les appliquer dans les meilleurs délais », a-t-il promis au juge Denys Dionne.

Pressé de questions par l'avocat du chef de police, M. Beaudoin a soutenu que même si les conventions collectives rétrécissaient la marge de manoeuvre d'un chef de police, il était impensable qu'un tel laisser-aller se poursuive. On sait que durant l'enquête de la Commission, malgré la convention collective des policiers, le conseil municipal a congédié quatre policiers.

M. Beaudoin a rappelé que ce n'était pas de gaieté de cœur qu'il s'était résigné, l'an dernier, à demander la tenue d'une enquête publique de la Commission de police. « Nous savions que nous serions éclaboussés et que l'image de Trois-Rivières en souffrirait. Mais il le fallait, je le réalise encore plus maintenant. » Le gérant de la Ville, M. Jacques Charette, appelé à témoigner, a eu sensiblement les mêmes commentaires que le maire.

Interrogé à son tour, le chef Guy-Paul Simard, heureux d'arriver au terme des audiences publiques, a admis qu'une telle enquête s'imposait, surtout pour mettre en lumière les lacunes du

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE

Sévère riposte de Lévesque

QUÉBEC — La Commission des droits de la personne a dénoncé la loi 111 sans l'avoir bien lue et au moyen d'affirmations inexactes. Elle a également laissé croire, dans sa prise de position, qu'elle accordait plus d'importance aux droits des enseignants en grève illégale, qu'à ceux des professeurs qui voulaient respecter la loi, et des élèves privés de cours.

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Voilà en substance la réplique cinglante que le premier ministre du Québec, René Lévesque, a fait parvenir, hier, à la présidente de la Commission, Francine Fournier, qui, le 16 février dernier, lui avait envoyé un télégramme dé-

nonçant ce qui était alors le projet de loi 111 et lui demandant de le retirer.

M. Lévesque dit d'abord s'étonner de ce que la Commission « ne se soit pas assurée que sa lecture du projet de loi fut juste avant d'émettre sa protestation. » Il est faux de prétendre, poursuit-il, que la loi « suspend l'ensemble des droits et libertés reconnus par la charte québécoise ». L'article 28, explique-t-il, ne fait qu'affirmer la préséance de la loi sur la Charte des droits et libertés de la personne.

Cela a pour effet, dit-il, d'aménager différemment les mécanismes de constitution de la preuve afin d'éviter que l'ampleur du mouvement d'illégalité n'empêche la justice de s'appliquer. M. Lévesque note également que cinq autres lois spécia-

les, depuis 1969, avaient aussi prévu un tel renversement du fardeau de la preuve.

L'autre effet, selon le premier ministre, est d'empêcher que la loi ne puisse être mise en échec par une guérilla judiciaire. La situation de désobéissance civile qui prévalait, écrit le premier ministre, était sans précédent et s'il n'y avait pas eu d'article 28, la loi 111 aurait pu être attaquée devant les tribunaux comme contraire à des dispositions des chartes. Même s'il croit que ces attaques auraient été jugées non fondées, elles n'en auraient pas moins paralysé l'application de la loi.

Le premier ministre reproche au passage à la Commission d'avoir faussement laissé entendre que la loi 111 pouvait priver les accusés du droit du droit

d'être assistés par un avocat ou de celui à un procès juste et équitable devant un tribunal impartial.

De la même façon, il lui fait grief d'avoir semblé accorder plus d'importance aux droits des grévistes, qui étaient dans l'illégalité, qu'à ceux des professeurs qui étaient empêchés de travailler, et des élèves à qui la Charte reconnaît le droit à l'éducation.

« J'admets volontiers, conclut le premier ministre, que l'aménagement de l'exercice concurrent des droits et libertés de la personne n'est pas une question facile. L'article 52 de la Charte québécoise et l'article 33 de la loi constitutionnelle de 1982 prévoient cependant qu'il appartient à l'Assemblée nationale de trancher. C'est ce qu'elle a fait par la loi 111. »

AVEC UNE HAUSSE DE 17 P. CENT PAR AN

Le système d'éducation s'en tient à protéger les enseignants

QUÉBEC — Avec une croissance de son budget de 17 p. cent par année, l'actuel système d'éducation du Québec est devenu non seulement ruineux mais il ne sert en définitive qu'à protéger les dispensateurs de services, c'est-à-dire les enseignants, éliminant de ce fait toutes possibilités d'ouvrir de nouveaux programmes ou de recourir à de nouvelles techniques.

CLAUDE-V. MARSOLAIS
de notre bureau de Québec

« C'est devenu intenable, de dire le sous-ministre Jacques Girard devant la Commission parlementaire de l'Éducation. Près de 88 p. cent du budget est affecté aux salaires et aux avantages sociaux des conventions collectives ce qui fait que nous ne pouvons effectuer des coupures que sur les 12 p. cent qui restent. Nous en sommes rendus dans une situation aberrante où les dispensateurs de services sont totalement protégés et les services qu'ils doivent dispenser sont coupés. »

Le sous-ministre qui inaugurerait une nouvelle coutume parlementaire en participant pour la première fois comme témoin à expliqué que c'est en raison de cette situation que le ministère a décidé de faire de l'augmentation de la productivité son principal objectif dans la présente ronde de négociations.

Selon lui, le coût de l'éducation au Québec est de 25 p. cent plus élevé qu'en Ontario et la tâche des enseignants québécois y est inférieure en moyenne de 15 p. cent à celle des provinces les mieux nanties et des États américains voisins.

En 1980-1981, un élève de niveau élémentaire et secondaire coûtait \$3,401 au Québec comparativement à \$2,619 en Ontario, soit une différence de \$782.

Pourquoi le système québécois coûte-t-il si cher? M. Girard répond en soulignant qu'il y a trop

d'enseignants au Québec comparativement au nombre d'élèves. Ainsi en dix ans, de 1970 à 1980, alors que la clientèle passait de 1,588,788 élèves à 1,130,000, soit une diminution de 28,9 p. cent, le nombre d'enseignants ne diminuait que de 2,9 p. cent, soit de 70,364 à 68,349.

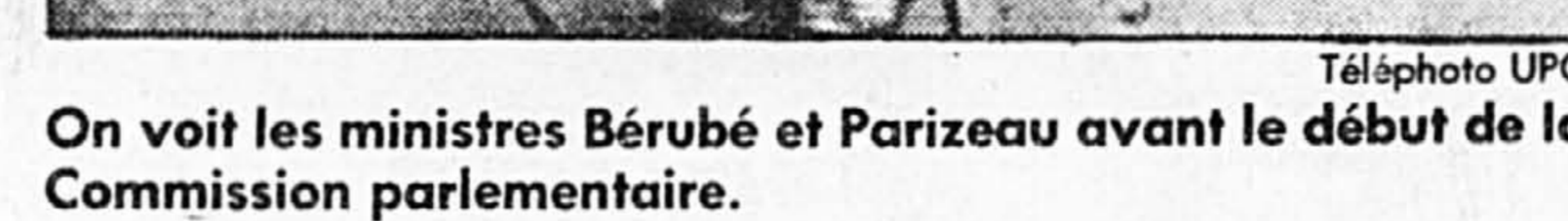
Il lui apparaît essentiel d'augmenter la productivité afin de maintenir des programmes essentiels en éducation, d'introduire de nouvelles technologies à l'école, d'ouvrir de nouvelles options au secondaire pour prendre le virage technologique, de développer la recherche dans les réseaux collégiaux, de maintenir les

services aux adultes et à l'enfance en difficulté et de soutenir les milieux socio-économiquement faibles.

Mieux qu'en Californie

Le sous-ministre en titre de l'Éducation a également abordé la question de la tâche des professeurs de CEGEP qui serait très inférieure à celle des professeurs de collèges californiens.

Ainsi, en 1980-1981, le professeur de niveau collégial enseignait 12,6 heures au Québec, soit une tâche inférieure de 17,8 p. cent par rapport à la Floride et de 26 p. cent par rapport à la Californie du sud.



On voit les ministres Bérubé et Parizeau avant le début de la Commission parlementaire.

LA QUOTIDIENNE

Tirage d'hier 6618 Numéro-boni 925542

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: -8 Max.: 1
CIEL VARIABLE
ENSOLEILLÉ AVEC
DEMAIN: PASSAGE NUAGEUX

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-4	Ens. nuageux	
Outaouais	2	Ens. p. nuage	
Laurentides	1	Dégagement	
Cantons de l'Est	0	Dégagement	
Mauricie	5	Nuageux	
Québec	-2	Nuage, neige	
La-Croix	-5	Dégagement	
Rimouski	-5	Neige	
Gaspésie	-2	Neige passag	
Bas-Saint-Laurent	-3	Neige passag	
Sept-Îles	-3	Neige passag	

États-Unis

	Min.	Max.	N.-Orléans	Min.	Max.
Boston	7	10		9	22
Buffalo	-2	12	Pittsburgh	2	14
Chicago	3	21	S. Francisco	12	15
Miami	15	27	Washington	8	11
New York	3	12			

les capitales

	Min.	Max.	Madrid	Min.	Max.
Amsterdam	6	8		-12	-7
Athènes	7	12	Moscou	-12	-7
Acapulco	18	31	Mexico	6	27
Berlin	-1	3	Oslo	0	-1
Bruxelles	0	6	Paris	5	8
Buenos Aires	17	26	Rome	1	15
Copenhague	-4	2	Seoul	4	5
Genève	2	7	Stockholm	-4	-1
Hong Kong	16	17	Tokyo	7	11
Le Caire	6	20	Trinidad	24	32
Lisbonne	6	20	Vienne	3	8
Londres	5	9			

EXCLUS DE LEUR SYNDICAT

Des enseignants déposent une requête en injonction

Un fort contingent d'enseignants membres de l'Association des professeurs de Lignery, exclus de leur syndicat parce qu'ils ont refusé de faire grève illégalement, viennent de déposer une requête en injonction permanente pour réintégrer les rangs du syndicat. Ils en appellent également à la Commission des droits de la personne.

MARIANE FAVREAU

Ils sont environ 150 qui viennent de se regrouper dans l'Association pacifique des professeurs de Lignery. Ils demandent à la Commission des droits de la personne de dénoncer la grave répression dont ils sont victimes parce qu'ils ont refusé de défier ou de continuer à défier une loi de l'Assemblée nationale.

L'appel est représenté par l'avocat René Paquette qui, dans sa lettre à la Commission des droits de la personne, parle d'une « atteinte rarement égalée, dans notre société, aux principes contenus dans la Charte des droits et libertés de la personne ».

Nouveau blâme à l'endroit du gouvernement

OTTAWA (PC) — Parce qu'elle suspend des droits fondamentaux et qu'elle met de côté le processus normal de négociation, la loi 111 adoptée par le gouvernement du Québec pour forcer le retour au travail de ses enseignants doit être condamnée.

C'est l'avis exprimé hier par l'Association canadienne des professeurs d'université, qui considère dangereux le précédent créé

Des enseignants déposent une requête en injonction

par la loi québécoise, qui prévoit la suspension des effets des chartes fédérale et provinciale des droits.

« Si l'on peut disposer de tels droits d'une façon aussi cavalière, rien ne nous assure que d'autres droits aussi fondamentaux seront respectés », poursuit l'association.

Selon l'organisme, cette intention de Québec est aussi discr-

Des enseignants déposent une requête en injonction

avant le premier février, doivent remettre le salaire ainsi gagné au fonds de résistance syndicale, s'ils veulent éviter l'expulsion. Ceux qui ont franchi les piquets après le premier février sont expulsés. Enfin, ceux qui ont obéi à la loi spéciale et se sont présentés au travail les 17 et 18 février doivent rembourser le double de leur salaire (la pénalité encourue pour les grévistes : perte de deux jours de salaire).

Hier, une demande d'injonction permanente a été déposée en cour par le procureur des expulsés. Les demandeurs expliquent que la décision de leur syndicat va à l'encontre de leurs droits fondamentaux, du code du travail et de la convention collective.

Le groupe demande la réintégration de tous les demandeurs, sans perte de droit, sans aucune sanction. On demande également au juge d'intimer au syndicat de cesser toute forme d'humiliation, d'insulte, de pression.

On lui demande de faire cesser toute action portant atteinte à la

Des enseignants déposent une requête en injonction

réputation et aux biens des demandeurs, de faire cesser la publication de tout document portant atteinte à leur honneur et à leur réputation. D'ordonner l'envoi d'une lettre d'excuses aux demandeurs et la publication dans les écoles du jugement.

D'autres syndicats d'enseignants ont également mis en branle des procédures d'exclusion. On ignore pour le moment si les victimes de ces mesures se prévaudront aussi d'un appel à la commission ou de recours en justice.

Ce n'est pas la première fois que la Commission des droits de la personne se penche sur une question semblable. Elle avait été appelée à intervenir dans le cas de l'exclusion du syndicaliste Michel Bourdon du syndicat des employés de la CSN qui lui reprochait de s'être porté candidat péquistre à une élection partielle.

La commission avait intimé au syndicat l'ordre de réintégrer M. Bourdon, avec ses droits et privilèges. Le syndicat s'y étant refusé l'affaire est maintenant devant les tribunaux.

LA PERQUISITION CHEZ LES VOISINS DES PROVENÇAL

« Pour nous, les Boyer étaient des suspects »,

« Pour nous, les Boyer étaient des suspects. C'est la raison pour laquelle les adultes ont été conduits au quartier général de la police de la CUM, rue Bonsecours, et les mineurs, rue Manseau. Au départ des instructions avaient été données pour conduire tout le monde — une vingtaine de personnes dans toute l'opération — au poste. Il s'agissait d'une question de facilité. »

GEORGES LAMON

C'est la précision qu'a apportée, hier, à l'avocat de la famille Boyer, le sergent-détective Jacques Duchesneau, responsable de l'« Opération Provençal », destinée à rechercher des stupéfiants au cours cette série de perquisitions faite le 17 juin à Montréal.

Me Alain Arsenault était revenu plusieurs fois à la charge, alors que se poursuivait l'enquête de la Commission de police du Québec, pour savoir si effectivement, les policiers entretenaient des doutes sur certains membres de la famille Boyer qui auraient pu être reliés à Pierre Provençal, habitant dans le même immeuble. Les Boyer étaient-ils considérés par les policiers comme

« dangereux » ? Pourquoi une perquisition chez eux ? Qui avait pris la décision de menotter les deux filles Boyer pour les conduire au poste ? Bien des questions auxquelles Me Arsenault ne put pourtant obtenir de réponse précise. Non plus à une certaine bourse contenant plusieurs pièces d'argent de \$1 — cadeau des enfants Boyer pour le 25^e anniversaire de leurs parents — et dont il manquait cinq pièces.

Non-publication

Au cours de son témoignage, le sergent-détective Duchesneau, de la section des stupéfiants de la police de la CUM, a raconté en détails le déroulement de cette « opération Provençal » dirigée par la section des stupéfiants. Plusieurs autres membres de la police de la CUM, de la Sûreté du Québec, de Laval, de la Gendarmerie royale, des douaniers, avaient d'ailleurs apporté leur appui à cette opération étant donné « le degré de dangerosité auquel on devait faire face » avec la famille Provençal. Du reste, à cause de certains détails du dossier Provençal « toujours ouvert », le commissaire Me Jean Belleau a décrété une ordonnance de non-publication quant « aux témoignages de certains in-

dividus reliés au dossier de la famille Provençal ».

M. Duchesneau a précisé que sept endroits étaient visés dans cette opération, à la recherche de stupéfiants. « Dans les circonstances, on doit entrer en même temps et vite pour assurer la sécurité des policiers » a rappelé M. Duchesneau.

Pourquoi le domicile des Boyer était-il visé dans l'opération ? « Parce que Pierre Provençal, le locataire d'en haut, pouvait avoir utilisé leur domicile pour cacher des stupéfiants », a répondu M. Duchesneau ; une pratique courante chez les trafiquants d'utiliser aussi des honnêtes gens.

Retrait de la plainte

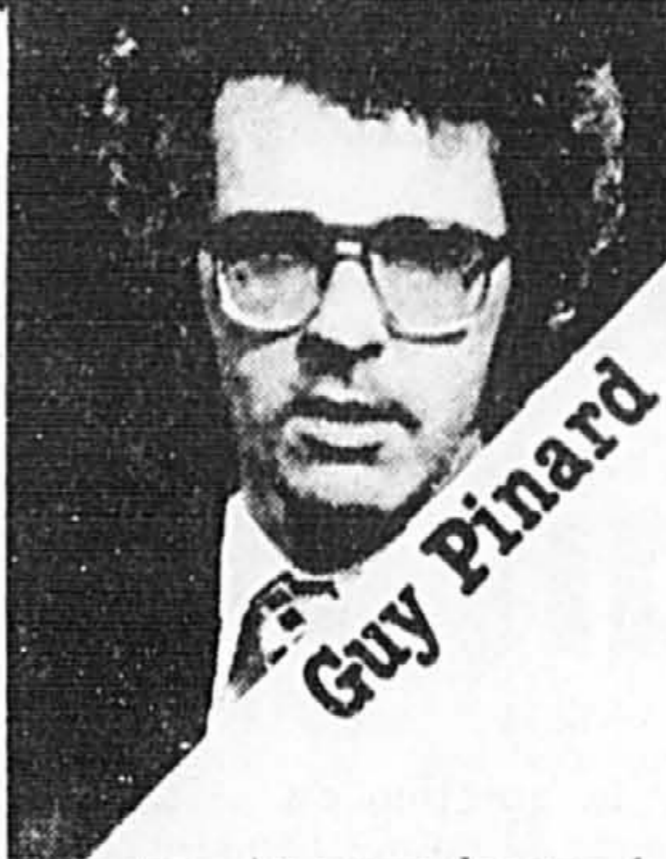
Plus tôt, M. Jean-Paul Paquette, voisin des Boyer, domiciliés au 5068, rue Fabre, était venu demander aux commissaires Belleau et Saint-Georges la permission de retirer sa plainte. M. Paquette alléguait que sa femme était « très nerveuse » depuis ce 17 juin 81, et qu'il désirait « se désister pour le bien de sa famille ».

« Je sais que les policiers avaient un travail à faire et ils l'ont fait, ils n'avaient pas le choix de faire autrement », a précisé M. Paquette.

Le commissaire Normand B. Saint-Georges voulut savoir si la demande de M. Paquette était motivée par « des promesses ou des menaces reçues de policiers ». M. Paquette répondit par la négative. Toutefois, après délibérations, les commissaires concluaient qu'à ce stade, les raisons invoquées par le témoin n'étaient « pas suffisantes » pour le retrait de la plainte.

Durant son témoignage, M. Paquette a fait état de sa nervosité au moment de la perquisition, insistant sur le fait qu'il avait exigé de voir le mandat de perquisition et l'avait effectivement vu. Il a été menotté et conduit aussi au poste, rue Bonsecours et y est resté jusqu'à 16h30. Aucune accusation n'a été portée contre lui.

Enfin, une voisine des Boyer, Mme Raymonde Ouimet-Soucy, a affirmé avoir très bien vu les deux filles Boyer menottées l'une à l'autre. Elle a aussi soutenu qu'au retour des Boyer toute la maison était à l'envers, ce qui n'était pas l'habitude des Boyer dont la maison était « très bien tenue ». Elle contredisait ainsi les témoignages de policiers (MM. Lambert et Gignac) affirmant le contraire. Les audiences se poursuivent demain.



Guy Pinard

Nouveau visage de l'AMARC et de TdH

■ Au cours des prochaines semaines, l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC) recevra sa nouvelle charte qui la transformera en société paramunicipale autonome. Et comme son champ d'activités se limite pour le moment à la gestion de Terre des Hommes, cet emplacement touristique en sera lui aussi transformé, même s'il faudra sans doute plusieurs années avant que les changements se fassent sentir.

La roue avait été lancée sous le règne de l'ex-président de l'AMARC, M. Roger D. Landry, et de son conseil d'administration, qui avaient réussi à convaincre l'administration municipale de faire modifier la Charte de Montréal en ce sens par le gouvernement du Québec.

Aux yeux de M. Landry, la création d'une société autonome nantie des pouvoirs de louer, hypothéquer et aliéner ses propriétés demeurait la façon la plus logique de relancer Terre des Hommes. Et son successeur, le publicitaire Luc Beaugard, abonde dans le même sens.

À long terme, la démarche devrait permettre à l'AMARC de s'éloigner graduellement des services municipaux et, partant, d'administrer mieux et à moindre coût les îles de Terre des Hommes. D'ailleurs, au niveau des cadres, les employés de l'AMARC devront à court terme choisir entre l'AMARC et la fonction publique municipale. Le sentiment d'appartenance à l'AMARC n'en sera que plus grand.

Des problèmes plus urgents

Mais pour le moment, les priorités du président sont d'un autre ordre, à juste titre d'ailleurs. Dans un premier temps, il importe en effet de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter que l'état des lieux ne se dégrade.

Terre des Hommes, on le sait, souffrait d'une sclérose très avancée qu'il fallait freiner avant qu'elle n'atteigne sa phase terminale. Excepté pour de rares occasions comme lors de congés civiques, c'était la désolation dans les îles; certains sur, dans certains pavillons, on pouvait compter les visiteurs sur les doigts des deux mains. En outre, le déficit annuel de \$9 millions comblé exclusivement par les fonds municipaux devenait de plus en plus difficile à supporter, voire à justifier auprès des contribuables.

Il importait donc de stopper l'hémorragie de fonds publics et de faire le point. La fermeture de l'île Sainte-Hélène au public, décrétée par M. Landry pour la saison 1982, permettait de réussir d'une pierre deux coups.

Dans l'immédiat, le rôle de M. Beaugard consiste donc à prendre toutes les décisions qui s'imposent dans l'île Sainte-Hélène: • quels pavillons démolir; • quels exhibits mettre dans les pavillons qui seront conservés et préalablement restaurés; • qui paiera quoi dans les pavillons; • quelle politique adopter envers les pays participants (afin que les Montréalais cessent de verser des sommes importantes pour, dans le fond, faire la publicité de villes ou de pays étrangers comme c'était le cas encore tout récemment); autant de questions qui devront être résolues en fonction des implications financières qu'elles entraîneront certes, mais aussi en fonction de l'intérêt des Montréalais envers Terre des Hommes.

L'intérêt peut-il revenir?

Sur ce dernier point, M. Beaugard croit que la conjoncture favorise Terre des Hommes. Il dit avoir constaté à la CIDEM, à la Chambre de commerce, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, chez les dirigeants du Palais des congrès, voire auprès des fonctionnaires du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, une certaine redécouverte du potentiel touristique de Terre des Hommes. Non pas d'une Terre des Hommes qui continuerait de n'être qu'un pâle reflet de l'Expo 67, mais d'une Terre des Hommes profondément transformée, et dont La Ronde ne serait plus le principal élément comme c'est hélas devenu le cas.

Ce pourrait être une exposition dont le thème général reste à définir, et dont les Montréalais et l'industrie touristique seraient de nouveau très fiers. En outre, il faudrait que les pavillons soient ouverts 12 mois par année, afin de rentabiliser les coûts des éléments d'exposition.

Ce ne sera évidemment pas une mince tâche, il faut plutôt parler d'un **énorme défi**. Et M. Beaugard et ses collègues du Conseil d'administration de l'AMARC devront s'y mettre le plus rapidement possible s'ils entretiennent l'espoir de rouvrir au moins certains pavillons de l'île Sainte-Hélène dès 1984, ce qui paraît fort ambitieux dans le contexte actuel. De toute manière, il faudra au préalable trouver l'argent nécessaire pour démolir les pavillons irrécupérables et rénover les autres.

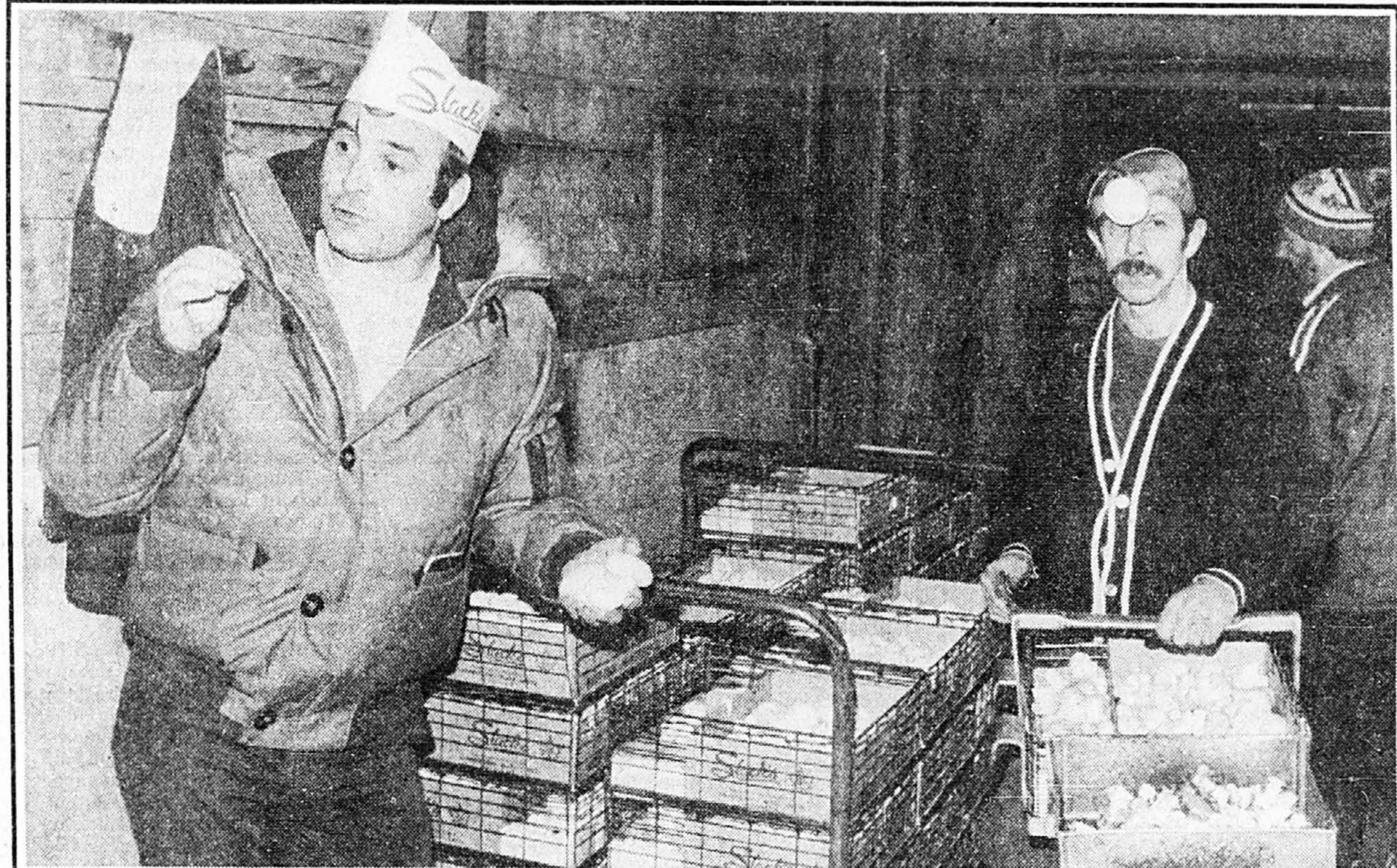
Les ressources financières

Chose assurée, ce n'est pas avec un budget d'exploitation de \$10,8 millions, en baisse de \$6,1 millions par rapport à 1982, que l'AMARC pourra entreprendre la relance de Terre des Hommes. Avant de faire quoi que ce soit dans l'île Sainte-Hélène, il faudra nécessairement obtenir l'appui financier des milieux touristiques et des grandes entreprises. Pour le moment, il est impensable de partir à la chasse aux commandites, les conditions économiques ne s'y prêtent pas.

Le déficit prévu pour 1983 est de l'ordre de \$2 millions, comparativement à \$7,7 millions en 1982. Il faut en effet savoir que dorénavant, Terre des Hommes sera considérée comme un parc municipal, et que son entretien comme tel sera assuré par les différents services municipaux.

Mais que les Montréalais ne se réjouissent pas trop vite: ce nouvel arrangement, sans doute préférable pour l'AMARC qui pourra mettre un terme à la comédie des factures en provenance de ces services, s'avère par contre moins intéressant pour les contribuables montréalais puisqu'il sera désormais très difficile de connaître le coût exact de Terre des Hommes, les dépenses étant réparties entre plusieurs services.

Il existerait un seul moyen de freiner la spirale des déficits dans les îles, soit l'adjudication par l'AMARC directement, de contrats de services accordés à l'entreprise privée à la suite d'appels d'offres en bonne et due forme. Cette façon d'agir supposerait évidemment le retrait des cols bleus de la fonction publique. Le débat sur le sujet risque d'être très acerbé.



photos Michel Gravel, LA PRESSE

Le président du syndicat des employés de la compagnie Slack, de Waterloo, M. Paul-Émile Royer (à gauche), était de la vaste majorité de ceux qui ont travaillé sans salaire, au cours des deux derniers jours, pour sauver la récolte de champignons menacés de pourrir sur place en raison de la fermeture de cette industrie octogonaire menacée de faillite.

Slack : seul Québec pourrait assurer la survie de l'entreprise

■ Depuis deux jours, quelque 200 employés de la compagnie productrice de champignons Slack, de Waterloo, travaillent avec une célérité et une intensité d'efforts comme si leur avenir en dépendait.

GERMAIN TARDIF

C'est précisément la situation dans laquelle ils se trouvent et, au surplus, ils le font sans salaire. Il s'agit, pour eux, de sauver la récolte présente et de minimiser les pertes de cette société qui est menacée de faillite après 80 ans d'existence.

Pendant que des démarches sont entreprises auprès des instances gouvernementales pour tenter de « sauver les meubles », les employés, dont le syndicat est affilié à la CSN, veulent ainsi faire leur part éviter le pire.

Le président du syndicat, M. Paul-Émile Royer, faisait remarquer, hier, à LA PRESSE que la façon de travailler de ceux qui cueillent les champignons ne provient pas seulement du désir d'accroître leurs revenus, (ils sont normalement payés selon la quantité individuellement cueillie) mais aussi de leur amour pour les champignons.

« Si on les laisse vieillir sur place, a-t-il expliqué, leurs spores se répandent dans le compost et causent la maladie des champignons voisins. En culture de champignons, les spores doivent être étrangères et non de la même parenté. » Un cueilleur recevait, chez Slack, 15 cents la livre et un bon cueilleur, selon M. Royer, peut cueillir jusqu'à 100 livres l'heure.

Chez Slack, tout allait bien dans les relations de travail « sauf, de préciser le leader syndical, qu'on était pas d'accord sur la planification. ». Ainsi, il



Le maire Maurice Dupuis, de Waterloo, a fait savoir que la Ville est prête à faire ce qu'elle peut, dans les limites qui lui sont permises, pour aider la société Slack à sortir des difficultés qui menacent son existence ainsi que le gagne-pain de quelque 250 citoyens.

s'interroge sur l'opportunité de certaines dépenses d'amélioration qui auraient peut-être pu attendre.

« Quant à la Banque de Montréal, a-t-il ajouté, elle est « au bout ». Elle a fait ce qu'elle a pu pour aider la compagnie, même si elle a annoncé la fer-

meture un vendredi soir... Mais elle a de l'argent dedans et essaie de sauver ce qu'elle peut, ce qui est normal. »

Des démarches se font auprès des ministres Pierre Marois (Main d'oeuvre et Sécurité du Revenu), Jean Garon (Agriculture) et Rodrigue Biron (Indus-

trie, Commerce et Tourisme) par le député Roger Paré, de Shefford, qui est secondé par le commissaire industriel régional, M. Louis Dupuis.

Ils tentent d'obtenir que Québec garantisse les pertes possibles pendant six mois, le temps qu'il faudrait pour planifier une remise à flot de l'entreprise.

La compagnie, qui est en dette de \$5,7 millions en raison d'emprunts contractés pour améliorer ses installations et sa production afin de faire face à une concurrence sans cesse croissante depuis deux ans, n'a pu parvenir à ses objectifs en raison, surtout des intérêts fort élevés. La semaine dernière, elle fermait ses portes et la Banque de Montréal, principale créancière, prenait la gestion de ce qui risque de devenir une liquidation.

La BM, pour sa part, aurait intérêt à ce qu'une intervention gouvernementale de ce genre survienne puisque, sans cela, même si elle parvient à vendre sa débitrice, elle est à peu près sûre de perdre énormément, sa créance se situant aux environs de \$4 millions.

Le maire Maurice Dupuis est conscient de la menace de chômage qui plane sur 250 citoyens de sa municipalité de même que de la perte de revenus qu'occasionnerait pour la ville de Waterloo la fermeture des établissements Slack. Aussi participe-t-il aux efforts entrepris en hauts lieux pour aider la compagnie à survivre.

« Mais nous avons ici quatre autres grandes industries et plusieurs moyennes ou petites qui, en tout, emploient plus de mille personnes. »

Il note, par ailleurs, que dans la plupart de ces entreprises, il y a eu des mises à pied depuis deux ans, ce qui, sans être dramatique, n'est quand même pas réjouissant.

Saisie de 421 kilos d'héroïne à la frontière pakistano-afghane

■ PARIS (AFP) — La saisie de 421 kilos d'héroïne à la frontière pakistano-afghane, la plus importante depuis le démantèlement en 1974 de la « French Connection », s'ajoute à une série de saisies records opérées depuis trois ans dans le monde.

Cette prise, estimée à \$250 millions sur le marché occidental, confirme une nette progression du marché de la « drogue blanche ».

« Droque dure » par excellence, l'héroïne est obtenue à partir de la culture du pavot. La distillation de l'opium donne la morphine base et enfin l'héroïne.

Cette abondance nouvelle sur le marché de l'héroïne, dont les prix ont d'ailleurs baissé, a été constatée en France par les services de lutte contre le trafic de stupéfiants, qui ont démantelé plusieurs réseaux depuis 1981.

De grosses quantités d'héroïne ont été saisies ces trois dernières années :

— 420 kilos d'héroïne en mai 1981 en Iran, d'après les responsables iraniens.

— 109 kilos, d'une valeur de \$163 millions, saisis le 26 décem-

bre 1981 au Pakistan, à la frontière avec l'Iran.

— 73 kilos, le 5 février 1982, à Hong-Kong, provenant d'un réseau basé à Singapour.

— 80 kilos en début février 1982, puis 75 kilos le même mois, saisis au Pakistan, dans ce centre de la culture du pavot qu'est la région frontalière avec l'Afghanistan. 750 kilos d'héroïne avaient été saisis par les douanes pakistanaïses dans les six mois précédents.

— Plus de 70 kilos, le 22 février 1982, aux États-Unis. La drogue (d'un montant de \$70 millions) était expédiée de Naples (Italie) à New York, dissimulée dans des containers.

— 160 kilos d'héroïne pure interceptés, le 12 mai suivant, à la frontière pakistano-afghane.

— 396 kilos en provenance d'Afghanistan saisis le 23 décembre par les services douaniers pakistanaïses.

— 22 et 23 janvier 1983 : un total de 80 kilos a été saisi au cours du week-end en Italie, à Florence, Milan et Palerme. C'est un des plus beaux coups de filet opérés en Europe.

MICHEL CLAIR EXASPÉRÉ

Nationaliser Quebecair ne changerait rien, selon Pepin

OTTAWA — Selon le ministre fédéral des Transports, Jean-Luc Pepin, la nationalisation de Quebecair par le gouvernement du Québec ne changerait rien à la situation actuelle du transporteur aérien qui est déjà sous son contrôle. Ce n'est cependant pas l'avis de son homologue québécois, Michel Clair.

« C'est à eux autres déjà, a lancé M. Pepin, comment veulent-ils nationaliser quelque chose qui leur appartient déjà. » Pour lui, cette société est dans le giron du Québec depuis qu'il a acquis la majorité des actions en 1981.

GILLES PAQUIN

de notre bureau d'Ottawa

Par ailleurs, M. Pepin dit comprendre l'impatience de son homologue québécois Michel Clair devant la lenteur des négociations entre Air Canada et Quebecair mais affirme ne pas être en mesure d'accélérer les choses.

Le ministre des Transports et Air Canada ont désigné une firme de comptables pour effectuer une vérification des états financiers de Quebecair explique-t-il, nous attendons toujours son rapport.

En commission parlementaire à Québec, mardi, le ministre des Transports québécois, Michel Clair, reprochait à M. Pepin ses tergiversations dans ce dossier affirmant qu'on pouvait au moins

aborder la question du partage des liaisons aériennes pendant ce temps.

« En attendant, M. Clair aimerait que je négocie ceci ou cela mais je ne peux pas, réplique M. Pepin. Je ne peux engager le gouvernement du Canada avant d'avoir ces états financiers vérifiés. »

A son avis, aucune disposition juridique n'empêche Québec de nationaliser Quebecair dès maintenant. Les dispositions de la Loi sur l'aéronautique interdisant aux provinces de prendre le contrôle d'un transporteur aérien ont été contournées par le Québec depuis longtemps estime-t-il.

Même le projet de Loi S-31, déposé à l'automne pour plafonner à 10 p. cent la participation des provinces dans les compagnies de transports interprovinciaux, ne constitue pas un obstacle ajoute M. Pepin. Le parrain du projet, André Ouellet, a exempté Quebecair de ces restrictions.

Ironiquement, c'est ce projet de loi qui relançait toute la controverse autour de Quebecair alors que le Québec accusait Ottawa de tenter d'étouffer la compagnie en la privant de l'appui gouvernemental.

L'exemption de M. Ouellet ne constituait cependant pas une solution à long terme aux difficultés de Quebecair et des discus-

sions s'engageront alors entre les deux ministres sur une participation d'Air Canada à sa gestion et à son financement.

Clair exaspéré

Loin de partager l'avis de son collègue, le ministre des Transports du Québec a déclaré hier à LA PRESSE que la nationalisation de Quebecair modifierait considérablement sa situation. « Cette possibilité n'a toutefois été évoquée qu'en dernier recours dit-il, elle n'est qu'une manifestation d'exaspération et non pas une déclaration de guerre. »

« La nationalisation offre des avantages sur le plan financier ajoute-t-il, elle lève l'incertitude qui plane sur l'avenir de la compagnie et sur son orientation. A long terme cela risque de nous coûter moins cher que les hésitations actuelles. »

Pour M. Clair, les délais dans les discussions en cours avec Air Canada depuis le début de janvier entraînent de nouvelles pertes pour Quebecair. Certaines décisions ne peuvent attendre indéfiniment dit-il, mais nous devons avoir une idée de la nouvelle mission de Quebecair pour les prendre.

A titre d'exemple il signale que la société pourrait louer ou vendre certains de ses avions pour ensuite apprendre qu'elle aurait mieux fait de les garder. On peut

au moins parler de ça lance-t-il, mais rien n'a avancé depuis le début de janvier.

Ayant accepté la participation d'Air Canada en décembre, la direction de Quebecair croyait que celle-ci désignerait un administrateur dès janvier dit-il, mais là non plus rien ne bouge.

Selon M. Clair, Air Canada a déjà des chiffres sur la situation financière de Quebecair, elle a reçu un premier rapport des vérificateurs et en a exigé un deuxième. Mais en attendant on peut tout de même négocier dit-il, on pourra par la suite apporter certains ajustements mais le tableau ne changera pas beaucoup.

Pour expliquer son exaspération, M. Clair souligne que les pourparlers sur la rationalisation du transport aérien se poursuivent depuis cinq ans. Pendant toutes ces années nous avons fait maintes propositions mais nous n'avons jamais obtenu de réponse d'Ottawa dit-il.

Cette fois encore nous avons soumis des propositions précises, même si nous n'avons pas les ressources d'Ottawa et d'Air Canada mais les pourparlers véritables n'ont toujours pas commencé.

« Ils ne semblent pas comprendre que les délais se transcrivent en perte pour nous dit-il, ça ne peut pas continuer comme ça. Il ne suffit pas que M. Pepin exprime des bonnes intentions. »

Ottawa n'est toujours pas intéressé à consentir un droit de retrait au Québec

OTTAWA (PC) — Même si le Québec ne réclame plus un droit de veto en matière constitutionnelle, le gouvernement fédéral n'est toujours pas intéressé à lui consentir un droit de retrait assorti de pleine compensation financière.

MICHEL C. AUGER

C'est ce qu'a affirmé, hier, le ministre fédéral de la Justice Mark MacGuigan qui réagissait aux déclarations en ce sens du ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, Jacques-Yvan Morin.

Selon le ministre québécois, huit provinces sont maintenant d'accord avec une pleine compen-

sation financière en cas de retrait d'un amendement constitutionnel et c'est dans cette voie, et non plus dans celle d'un veto, que le Québec va concentrer ses efforts.

Mais M. MacGuigan s'étonne que personne n'ait jugé bon de mettre cette question à l'ordre du jour de la conférence des 15 et 16 mars s'il existe un accord aussi large sur la compensation financière.

« Nous serions toujours prêts à discuter soit de la question du veto, soit de celle de la compensation financière, si le Québec ou une autre province décidait de la mettre à l'ordre du jour de la conférence », a déclaré M. MacGuigan.

Mais le gouvernement fédéral n'entend pas prendre l'initiative de cette discussion, préférant réserver la prochaine conférence aux questions relatives aux droits des autochtones.

« Mais notre position n'a pas changé », a soutenu M. MacGuigan, se référant aux déclarations du premier ministre Pierre Trudeau selon lesquelles le droit de retrait accompagné de compensation financière amènerait la « balkanisation du Canada ».

M. Serge Joyal

Pour sa part, le secrétaire d'Etat Serge Joyal estime que le Québec ne devrait pas, une fois de plus, faire front commun avec les autres provinces en matière constitutionnelle.

« Je voudrais que le Québec évite de tomber dans le même piège et essaie de s'allier aux provinces contre le fédéral pour se retrouver, en dernier ressort, seul sur le carreau. Je pensais que la leçon (de novembre 1981) avait porté des enseignements », a soutenu M. Joyal.

Le ministre a rappelé qu'il faut le consentement unanime des provinces et du fédéral pour que la formule d'amendement puisse être modifiée et que l'unanimité ne semble pas être acquise pour l'instant.

S'il y avait unanimité, il faudrait considérer la situation, mais à la lumière des objections soulevées par le premier ministre Trudeau, a soutenu M. Joyal.

Le secrétaire d'Etat a rappelé que le droit de retrait est essentiellement une disposition défensive et qu'il préfère toujours le droit de veto qui permet d'influencer directement l'évolution constitutionnelle.

Mais il n'y a aucune urgence à se pencher sur ce problème, a souligné M. Joyal, la conférence des 15 et 16 mars n'étant pas la dernière conférence constitutionnelle où l'on pourra se pencher sur la formule d'amendement.

Le gouvernement est accusé d'étouffer l'affaire Gillespie

OTTAWA (PC) — L'opposition est revenue à la charge sur l'affaire Gillespie, hier aux Communes, accusant le gouvernement de chercher à étouffer ce scandale en refusant de publier certains documents.

Selon le conservateur Harvie Andre « il y a clairement une tentative de dissimulation des faits », et le gouvernement se doit de faire toute la lumière sur l'implication de certains membres du Cabinet Trudeau dans un projet de liquéfaction du charbon parainé par l'ex-ministre libéral

Alastair Gillespie et financé par des fonds publics.

M. Andre veut voir certains documents qui n'ont pas encore été déposés par le gouvernement relativement à cette affaire, en particulier ceux provenant des filiales de la société de la Couronne Petro-Canada.

M. Andre veut également avoir le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 1981 du comité Canada-Nouvelle-Ecosse de gestion des fonds du programme de substitution du pétrole, où on a discuté du projet de M. Gillespie.

Il demande aussi le dépôt aux

Communes d'une directive émise le 9 juillet 1981 par le ministre de l'Energie de l'époque, M. Marc Lalonde, et indiquant que les fonds pour le projet de M. Gillespie proviendraient du fonds de substitution du pétrole et ne seraient pas remboursés par le trésor fédéral.

Le ministre de l'Energie Jean Chrétien a affirmé que ces documents seraient rendus publics le plus tôt possible, peut-être dès aujourd'hui, aussitôt que des problèmes techniques auraient été résolus.

QUÉBEC

Droit de retrait: les deux Morin sont d'accord

L'ex-ministre Claude Morin est bien d'accord avec son homonyme et successeur, aux Affaires intergouvernementales, Jacques-Yvan Morin, pour estimer qu'un droit de retrait avec pleine compensation financière est tout aussi avantageux qu'un droit de veto pour le Québec. Le ministre déclarait mardi qu'étant donné que huit des neuf provinces anglaises (l'exception serait le Nouveau-Brunswick) s'opposaient catégoriquement à l'octroi d'un droit de veto pour le Québec, son gouvernement renoncera à les convaincre et avait décidé de faire porter ses efforts sur l'obtention d'un droit de retrait pleinement compensé. Cette formule, disait-il, offre une protection comparable tout en ayant l'avantage d'être bien vue par sept des provinces anglaises (à l'exception, pense-t-on, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick).

Claude Morin partage tout à fait cette analyse. Il considère que l'obtention d'un tel droit, qui n'existe dans aucune autre fédération, constituerait un gain important pour le Québec. Mais il insiste pour dire qu'il est absolument essentiel de prévoir une formule de compensation qui garantisse que le Québec puisse exercer son droit de retrait sans subir de perte financière. Il faut donc, selon lui, améliorer la formule actuellement dans la constitution et qui limite singulièrement la compensation.

Il faudrait également, poursuit-il, étendre le droit de veto que toutes les provinces possèdent déjà à d'autres domaines. Au Sénat par exemple, dont le rôle pourrait être considérablement accru et dépasser le seul gouvernement fédéral. A la Cour suprême aussi, dont on ne peut modifier la composition sans l'accord de toutes les provinces, mais dont le rôle pourrait être changé sans le consentement du Québec.

D'ailleurs, cette décision du gouvernement Lévesque d'opter, dans les circonstances présentes, pour le droit de retrait, n'est en rien un changement de cap. Le fameux accord du 13 avril 81, par lequel les provinces contestatrices scellaient leur alliance contre Ottawa, comprenait une formule d'amendement où on retrouvait justement un droit de retrait avec pleine compensation financière pour toute province qui n'était pas d'accord avec la décision des autres de remettre une partie de leurs compétences au pouvoir fédéral. C'est dans la fameuse nuit du 4 au 5 novembre que la formule a été modifiée à la demande de M. Trudeau pour réduire la garantie de « juste compensa-

tion financière » à l'éducation et aux « autres domaines culturels ».

Et si la majorité des provinces sont, comme le dit Jacques-Yvan Morin, favorables à un droit de retrait pleinement compensé, Pierre Trudeau y est toujours aussi opposé, ce qui rend son obtention à peu près aussi difficile que pour le droit de veto classique.

Lévesque ira-t-il

dîner chez Trudeau?

Le premier ministre du Québec n'a toujours pas décidé s'il accepterait la dernière invitation à dîner du premier ministre du Canada. M. Trudeau a en effet convié tous ses homologues des provinces à venir discuter d'économie à l'occasion d'un dîner qui suivrait la conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones, le 16 mars prochain.

Au bureau de M. Lévesque, on indique qu'il devrait annoncer sa décision très prochainement. Mais compte tenu de l'ampleur de la crise et de la lenteur de la reprise, il serait surprenant qu'il refuse de parler d'économie avec M. Trudeau, d'autant plus que l'été dernier, lors de leur rencontre annuelle, les premiers ministres des provinces avaient demandé au chef du gouvernement fédéral de convoquer une conférence fédérale-provinciale sur la question. Un dîner, ce n'est pas une conférence. Mais ça ne se refuse quand même pas quand la situation économique est à ce point détériorée.

Une crise payante pour les journaux

Les difficiles négociations entre le gouvernement et ses employés font malgré tout quelques heureux. Les négociateurs professionnels, bien sûr, qui prennent quelques dollars au passage, mais aussi les journaux qui sont les grands bénéficiaires de la manne publicitaire qui s'abat sur les médias.

Depuis le premier octobre, selon Jean-François Cloutier, responsable des communications au Conseil du trésor, le gouvernement a dépensé \$1 607 000 en publicité, dont \$1 176 000 sont allés aux journaux. La télé a récolté \$233 000 et la radio \$198 000.

Les données sont plus difficiles à obtenir pour ce qui est des syndicats, compte tenu de la multiplicité de ceux qui ont passé des commandes. Mais selon le Conseil du trésor, qui suit la situation de très près, les syndicats ont dépensé sûrement plus de \$3 millions et peut-être même \$4 millions. Et encore là, les journaux ont été les plus favorisés.

LOUIS FALARDEAU

INCROYABLE AVANT TRAVAUX

SUPER VENTE

des **AUBAINES** à ne pas rater!

DES CENTAINES DE SALONS DOIVENT DISPARAITRE

MasterCard VISA

tousalon cuir ou tissu canapés, fauteuils, causeuses, tous styles

vous offre des réductions allant jusqu'au **PRIX COÛTANT**

Les professionnels du salon

tousalon

445-1544 **BROSSARD**

7205 Boul. TASCHEREAU.

POUR L'ULTIME-HOMME

La laine... même l'été

PURE LAINE VERGE

HENRI VEZINA

243, BOUL. DES LAURENTIDES, LAVAL. 669-1751

L'EX-PRÉSIDENT GERALD FORD À OTTAWA

Comme si le Canada n'existait pas...

■ Au moment même où le gouvernement canadien prépare une offensive pour sensibiliser les Américains à nos préoccupations, l'ancien président des États-Unis, M. Gerald Ford, a passé hier plus d'une heure en compagnie des étudiants de l'université Carleton, à Ottawa, sans que le sujet des relations parfois tendues entre le Canada et les États-Unis soit soulevé. Un peu comme si le Canada n'existait pas...

On a discuté de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, du Salvador, du Proche-Orient, de l'URSS, et même du petit État de Timor, mais sans toucher un mot des relations canado-américaines.

GILBERT LAVOIE

de notre bureau d'Ottawa
En fait, seuls les étudiants originaires de l'Europe de l'Est ou du Proche-Orient ont véritablement profité du passage de M. Ford pour l'interroger. Quelques étudiants canadiens ont pris place au micro pour clamer leur amitié aux États-Unis, féliciter M. Ford, lui demander un autographe ou excuser la conduite d'un petit groupe de manifestants dans la salle, mais sans plus. Pas une question sur les pluies acides ou les politiques protectionnistes du congrès américain.

L'ancien président leur avait pourtant donné une occasion en ordonnant d'intervenir en dénonçant les dangers du protectionnisme, mais celui des autres. Personne n'a cru bon de relever ces propos au cours de la période de questions qui a suivi.

Trois objectifs

Dans son allocution, M. Ford a déclaré que les pays de l'Ouest devront concentrer leurs efforts sur trois points particuliers au cours des mois et des années à venir, soit la reconstruction collective de leur économie, la mise au point de solutions aux problèmes de la communauté bancaire



L'ex-président américain Gerald Ford et le premier ministre Pierre Trudeau souriant aux photographes. téléphoto CP

internationale face aux pays au bord de la faillite, et le renforcement des systèmes de défense conventionnels.

M. Ford a indiqué que les États-Unis devront assumer leur leadership sur ces questions, mais il a signalé que Washington devait au préalable prendre les moyens nécessaires pour éviter la croissance du déficit de l'administration américaine. «Le déficit de \$200 milliards prévu pour 1983 n'est pas un désastre, mais il est trop élevé. On peut néanmoins l'assumer. Mais je serais profondément inquiet si on me disait qu'il sera impossible de faire mieux pour les années suivantes».

L'ancien président a déclaré que l'administration Reagan doit réduire la croissance de ses dépenses à sept ou huit p. cent par année, faire porter sur une plus longue période son programme de dépenses pour les forces armées, et prendre des actions immédiates pour accroître les revenus de l'État.

Mise en garde

Sur le plan international, M. Ford a demandé la reprise des négociations entre Israël et les pays arabes, et il a mis le Canada en garde contre la politique des nouveaux dirigeants soviétiques.

Au milieu de son allocution, quatre étudiants revêtus de toges blanches maculées de peinture rouge se sont levés debout sur leurs chaises et ont pointé l'ancien président du doigt en criant des slogans pour protester contre le rôle présumé des États-Unis dans l'invasion de l'île Timor par l'Indonésie, qui a fait 300 000 morts dans les années 70. Devant la gêne des autres étudiants, qui ne cessaient de s'excuser au nom de l'université, M. Ford a déclaré à un moment: «Ne vous en faites pas, j'ai vécu plusieurs autres incidents du genre dans le passé». Comme on dit ici, il en a vu d'autres...

La défense fait valoir que les droits du journaliste Marc Laurendeau sont brimés

■ Devant un banc extraordinaire formé de cinq juges de la Cour d'appel, Me Jean-C. Hébert, a demandé hier que son client le journaliste Marc Laurendeau puisse subir son procès pour outrage au tribunal devant jury. Cette requête particulière, qui s'appuie entièrement sur la nouvelle charte canadienne des droits et libertés, soulève un débat passionné.

MARTHA GAGNON

Me Hébert estime que la décision à être rendue est d'une extrême importance: «La Cour d'appel n'aura pas à se prononcer souvent sur le droit à un procès devant jury en matière d'outrage. C'est la seule fois qu'elle aura à le faire». Petit à petit, dit-il, il faut s'adapter à la charte qui a bouleversé le droit. D'ailleurs, la preuve qu'il s'agit bel et bien d'un bouleversement, c'est que les différents parlements pourront après trois ans modifier leurs lois pour les rendre conformes à la charte.

Durant plusieurs heures, Me Hébert expose son argumentation devant les juges Jean Turgeon, Amédée Monet, Georges Owen, président du banc, Fred Kaufman et Marc Beauregard. Pour donner un peu de couleur à sa plaidoirie, il rappelle les paroles prononcées durant les années 60 par le premier ministre Pierre Trudeau, l'un des pères de la nouvelle constitution, au moment où il défendait son ami, l'écrivain Jacques Hébert, dans une cause pour outrage au tribunal en rapport avec la célèbre affaire Coffin.

M. Trudeau, qui était alors avocat, s'indignait de voir que dans un pays démocratique, les «biens, la liberté et l'intégrité corporelle d'un citoyen étaient abandonnés à la discrétion et même à l'arbitraire d'un autre citoyen, fût-il le plus éminent. (...) De tels pouvoirs existent peut-être encore en Arabie saoudite, au Yémen et autres lieux semblables. L'idée que nous nous faisons de la justice de mon pays, c'est qu'on vient devant les tribu-

naux non pour demander pardon ou implorer grâce, mais pour exiger la reconnaissance d'un droit ou pour faire face à une accusation bien définie avec des moyens convenables pour se défendre.»

Un «droit... brimé»

Selon Me Hébert, la charte a en quelque sorte modifié cette situation en stipulant (à l'article 11, alinéa F) que tout inculpé a droit à un procès avec jury. Il ne reste plus qu'à connaître l'interprétation qu'en feront les tribunaux. Le 21 décembre 1982, le juge Melvin Rothman, de la Cour supérieure, a rejeté la demande du journaliste Marc Laurendeau en alléguant que l'outrage n'était pas une infraction au sens ordinaire du mot, au sens de la charte. Il s'agit, à son avis, de l'exercice d'un pouvoir essentiel à l'administration de la justice.

Me Hébert a longuement expliqué hier, que le recours actuel ne devait pas être considéré comme un «appel déguisé» du jugement rendu en première instance. L'avocat prétend que la Cour supérieure a épuisé sa juridiction et

qu'il appartient maintenant à la Cour d'appel de se prononcer. «Un citoyen qui prétend que son droit a été brimé ne peut rester silencieux. Il ne peut attendre la fin de son procès».

Il a aussi insisté pour dire qu'il trouverait déplorable que «toute cette affaire soit gâchée avec un problème de juridiction. Ayant devant vous un recours de droit nouveau, j'espère que la question procédurale ne prendra pas trop d'importance».

L'avocat ne comprend pas que l'on puisse affirmer qu'une personne citée pour outrage au tribunal ne soit pas «inculpée». Toute la jurisprudence va dans le sens contraire. «Une personne se trouve inculquée lorsqu'elle comparait devant un tribunal compétent pour répondre à des allégations contenues dans une procédure écrite».

Dans un très court exposé, le procureur de la Couronne, Me Mario Dufresne, a pour sa part déclaré que la charte ne devait pas servir de «véhicule procédural», et que le journaliste Laurendeau devait suivre le cheminement normal. Il peut interjeter appel s'il est condamné au terme de son procès. La Couronne est entièrement d'accord avec le jugement Rothman.

Les cinq juges de la Cour d'appel ont pris la requête en délibéré. On ignore quand ils rendront leur décision. Cette semaine, le juge Jean-Guy Boillard a reporté au 27 mars prochain la tenue du procès de M. Laurendeau.

Rappelons que le journaliste a été cité pour outrage au tribunal par suite de commentaires publiés durant le procès Dubois-Dubeau-Belzil.



4, avenue Jean-Jaurès

■ «Grâce à leur sagacité, les gendarmes de Romilly-sur-Seine ont découvert hier une quantité assez importante de cannabis (chanvre indien), plante classée au tableau B des stupéfiants. Ils ont également saisi divers appareils habituellement utilisés par les toxicomanes...

«C'est au 4 de l'avenue Jean-Jaurès, domicile de Didier Grain, 27 ans, chômeur, que les gendarmes ont effectué la perquisition minutieuse qui devait les conduire à la cache de la drogue. Le maître des lieux a été appréhendé et confondu pour trafic et usage de stupéfiants...»

...Il n'y paraît pas comme ça, n'empêche que cet anodin fait divers, découpé dans un quotidien français de province, a franchi plusieurs océans pour semer le chagrin, la honte et le déshonneur aux quatre coins de l'univers. Disons plus exactement aux quatre coins de ma famille, ce qui couvre tout de même pas mal de terrain, puisque, pour en faire le tour, l'article infamant a voyagé de la Champagne pouilleuse où se trouve Romilly-sur-Seine au lac Majeur, en Italie, où se trouvent mes tantes, et de là il a été posté à mes sœurs, à San Francisco, qui finalement me l'ont envoyé à Montréal. J'ai trouvé la lettre dans mon courrier la semaine dernière. Dans l'enveloppe, j'ai trouvé l'article de journal et un petit mot de ma sœur aimée, Rosa: «Tu te rends compte, de la drogue! Ton petit cousin! Quelle honte!»

Je ne comprends pas pourquoi elle dit: «Ton petit cousin...» Après tout, c'est le sien aussi! Didier, c'est le petit cousin de toute la famille. Son père était français, mais sa mère était la fille de ma tante Louisa, la sœur de notre mère. C'est un Foglia pour moitié, cet enfant-là... Et comme il n'y a pas de moitié d'enfant dans les familles italiennes, Didier est non seulement notre petit cousin, mais il est aussi notre frère, notre neveu, notre fils. Comme disait ma mère: «Tu comprends, la famille c'est comme la Madona, c'est plou petit qué Dieu, ma c'est plou chaud!»

Très, très chaud notre famille. J'en suis sorti en sueurs à l'âge de 15 ans, juste quand Didier est né. Je n'étais plus là, donc, quand il a grandi, mais j'en ai beaucoup entendu parler. Et comme il était mignon, et comme il était bien à l'école... Un jour il a eu 19 ans, moi j'en avais 34 et j'arrivais des jeux d'hiver d'Innsbruck. Je débarque à Romilly, au 4 de l'avenue Jean-Jaurès, et sa mère qui était dans la cuisine me dit: «Didier est dans sa chambre, il y passe ses journées!». Dans la chambre flottait une odeur que j'ai reconnue tout de suite...
— Tu fumes un joint?

Eh oui, il fumait un joint de cannabis, classé au tableau B des stupéfiants, bien qu'à mon avis, son stock d'excellente qualité méritait de figurer au tableau AA de la Bourse des céréales. J'étais quand même un peu surpris:
— T'as pas peur que ta mère...
— Pas de danger, elle ne sait même pas que ça existe...

Il y huit ans en France, la dope était très peu répandue et pratiquement inconnue, à plus forte raison au plus pouilleux de la Champagne, dans une petite ville sans aucune audace... J'ai passé quelques jours là. L'après-midi, je tenais compagnie à la mère, le soir je sortais avec le fils qui m'emmenait écouter de la musique chez ses copains, eux aussi fichés au tableau B. Une fois sa mère me dit: «Tu ne trouves pas Didier bizarre? Des fois j'ai l'impression qu'il est drogué!...» Je n'ai même pas sursauté, tant dans sa bouche le mot drogué n'exprimait aucune inquiétude, encore moins l'ombre de la queue d'un soupçon. Il exprimait seulement l'impossible, l'in vraisemblable, l'incompréhension totale.

Dans sa lettre, ma sœur me faisait justement remarquer: «Je ne comprends pas, il a pourtant eu des bons parents, des gros travailleurs...»

Ah pour ça oui!... On travaille fort dans la famille. J'ai un peu connu l'arrière grand-père maternel de Didier, qui était mon propre grand-père. Il était cultivateur et travaillait tellement fort qu'il s'endormait d'épuisement sur sa chaise, après souper. A 75 ans, il taillait encore ses vignes, et dans la famille on raconte avec fierté qu'il est mort de fatigue. Dans la famille, c'est de la fatigue quand on en meurt. Quand on n'en meurt pas, c'est juste un peu de paresse.

J'ai mieux connu encore la grand-mère de Didier, ma tante. Elle m'a un peu élevé au 4 de l'avenue Jean-Jaurès, où je passais mes jours sans école. Elle non plus n'arrêtait pas une seconde, et elle ne pouvait pas supporter de me voir jouer: «Tu joues encore!... va donc ramasser des pissenlits pour la salade, viens m'aider à curer les lapins...» Les soirs d'août, elle m'emmenait glaner dans les champs derrière chez elle. On ramassait les épis échappés par les moissonneurs, on en faisait des gerbes qu'elle ramenait sur ses épaules...

Et, bien sûr, j'ai connu aussi la mère de Didier. Une femme de devoir. Chef de production dans une usine de bonneterie, elle a épousé, sur le tard, le comptable de l'entreprise, un homme qui quittait le bureau le dernier, emportant sous son bras une pile de dossiers à réviser à la maison.

Aucun doute, au plus loin qu'on remonte dans notre famille, on ne rencontre que des bourreaux de travail, des brutes à l'ouvrage. Au contraire, quand on descend vers les générations plus jeunes, la dernière en particulier, qui inclut mes enfants, on trouve de plus en plus de tire-au-flanc. D'où ma théorie: quand les parents travaillent trop, ils mettent au monde des enfants fatigués qui s'assoient sur leur cul et tirent sur leur joint en regardant le train passer.

Une chance qu'ils étaient tous morts, au 4 de l'avenue Jean-Jaurès, quand c'est arrivé. Didier était le seul maître des lieux lorsque les gendarmes ont débarqué. Le scandale s'est tout de suite éparpillé. Mes tantes du lac Majeur ont reçu le gros de l'éclaboussure. Ma mère a dit qu'elle nous l'avait bien dit, et c'est sûrement vrai, elle dit tant de choses... Mes sœurs en ont cancané à voix basse et en italien pour que personne ne comprenne, et la plus vieille m'a posté l'article et un petit mot qui se termine ainsi: «P.S. — N'en parle surtout pas, même pas à tes enfants!».

Y'a pas de danger que j'en parle à mes enfants! De toute façon, il y en a un que je n'ai pas vu depuis un an, je ne sais pas trop où il est ni ce qu'il fait, mais d'après moi, il est nulle part et il ne fait rien. Quant à l'autre qui est censée habiter avec moi, ça fait quinze jours qu'elle ne m'a pas donné de nouvelles...

Mais je lis le journal, tous les matins. On ne sait jamais... si une bonne fois je trouvais quelque chose qui les concerne, je le découperais, puis je le posterais à Didier, 4, avenue Jean-Jaurès...

IMPORTANTE EXPOSITION DE PIÈCES DE MONNAIE ET DE TIMBRES

MONEX 83

4, 5 et 6 mars

70 kiosques de pièces de monnaie, timbres, papier monnaie, médailles, articles de collections et plus. Exposition de la poste canadienne.

Moyennant des frais d'entrée de \$2 seulement, vous pourrez vous aussi être l'un des milliers d'heureux collectionneurs qui visiteront cette exposition incroyable.

(Entrée gratuite pour les enfants de 12 ans et moins accompagnés d'un adulte.)

VENEZ — ACHETER, VENDRE ou ÉCHANGER

parmi les plus grands marchands nord-américains.

Participez à trois grands encans de pièces de monnaie rares, or et argent, du Canada et de pays étrangers.

à:
L'HÔTEL «LE CENTRE SHERATON»
(Drummond et boul. Dorchester)
1201, boul. Dorchester, Montréal
Salle de bal

Heures de l'exposition: vendredi et samedi 10h à 21h
dimanche 10h à 18h

Prix de présence toutes les demi-heures.

Renseignements: **482-3801**



Si votre cave est pleine d'objets dont vous ne vous servez plus...
Les annonces classées
285-7111

PIZZELLI Restaurant
(Pizza dans un four authentique à bois)
Spécial:
TIZIANA \$6
(sauce tomate, crevettes, ail, fromage) inclut: soupe minestrone et café à volonté
368, rue Mont-Royal est
849-4646

ANTI DOULEUR
«Traitement par champ magnétique»
Rhumatisme, arthrite, névralgies, psoriasis, eczéma, ulcère variqueux, migraine, dépression, insomnie, hypertension, insuffisance circulatoire, mal de dos, blessures sportives, fatigue d'origines diverses, asthme.
POUR SOULAGEMENT RAPIDE
TÉL.: 287-9744
CLINIQUE DE BIOTHÉRAPIE Ltée
543 est, Sherbrooke (coin St-Hubert)

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

MICHEL ROY
éditeur adjoint
YVON DUBOIS
directeur de l'information

À Québec, on rêve quand Ottawa dort

Au moment où s'ouvre la commission parlementaire chargée d'éclairer l'obscur situation de Quebecair, le ministre des Transports, M. Michel Clair, lance un ultimatum à Ottawa: ce sera la nationalisation de la compagnie aérienne à brève échéance si les négociations continuent de traîner en longueur.

Est-ce pour diminuer l'impact de la commission? Admettons que le procédé est étrange.

Evidemment, cette commission parlementaire est tout ce qu'il y a de plus pénible à supporter pour le ministre et pour ses acolytes dans le dossier. Même si l'absence de quelques invités empêche de faire la lumière sur certains aspects du problème, il reste que l'on entend encore, parfois avec plus de précision, la position de ceux qui mettent en doute les possibilités de survie de Quebecair. Quand on apprend que la compagnie a enregistré un déficit de \$21,7 millions en 1982, on est confirmé à souhait dans les hypothèses les plus négatives entretenues par les observateurs les plus sévères.

Par ailleurs, le cri angoissé du ministre nous éclaire sur une autre dimension du problème qui trouve sa faiblesse à Ottawa: les négociations n'avancent pas, elles entraînent en longueur comme toutes celles qui semblent s'empiler sur le bureau du ministre fédéral des Transports. Plus que cela: dans ce dossier précis, le ministre semble renier la logique qui pourrait laisser un peu de confiance à un public intéressé et impuissant.

Rappelons-nous, c'est l'annonce du projet de loi fédérale S-31 qui a fait réagir le gouvernement québécois: une province se trouvait privée de la possibilité d'acquérir plus de 10% des actions d'une compagnie de transport débordant son territoire. Ottawa a accepté de faire une exception pour Quebecair; mais on apprenait en même temps la situation désastreuse de la compagnie québécoise. Les articles de LA PRESSE, décrivant avec détails cette situation, faisaient la preuve de la piètre administration, de la faiblesse interne et de toutes les erreurs diverses de Quebecair. Malgré tout, Québec voulait la sauver.

M. Jean-Luc Pépin a proposé un plan de récupération qui impliquait directement Air Canada; mais Quebecair devait, pour survivre, faire d'abord faillite. En soi, le raisonnement est défendable: il correspond à la logique des chiffres.

Quelques jours plus tard, M. Michel Clair présente une contre-proposition. Réaction d'Ottawa: on pourra probablement s'entendre sur un projet de survie qui évitera la faillite. On pouvait alors reconnaître la souplesse de M. Pépin; mais on pouvait s'étonner qu'il change aussi rapidement d'avis ou d'optique. Ou bien il avait mal étudié le dossier qui semblait conclure à la faillite ou bien il voulait faire peur à son homologue et se donner une base de négociation confortable. Bref, on ne comprenait déjà plus.

Des semaines et des mois plus tard, on ne comprend plus rien. Personne ne connaît l'objet de la négociation, encore moins ce qui achoppe. Ce que l'on sait, c'est ce que M. Clair nous dit maintenant: on n'avance à rien.

Bien sûr, la situation ne peut que continuer à se détériorer et le déficit ne pourra qu'augmenter.

Malgré tout, malgré les lenteurs impardonnables du ministre fédéral et les exigences irraisonnables du ministre provincial, il faut que les négociations reprennent au plus tôt, de façon à parvenir à des conclusions logiques et valables.

Car on ne peut imaginer qu'une nationalisation complète de la compagnie québécoise pourra la sauver avec tout ce qu'elle est présentement. M. Clair semble oublier qu'il ne peut vendre facilement ses avions, qu'il ne peut décider des lignes qu'il croit devoir exploiter, qu'il ne peut que s'entendre avec ceux qu'il considère comme des ennemis s'il veut conserver son emblème dans le ciel et poursuivre, pour des visées nationalistes, son rêve d'une société québécoise où l'on ne parlera que français.

Ce rêve coûte cher aux Québécois, c'est là le problème. Et pendant que Québec rêve, Ottawa semble anticiper le plaisir du réveil.

Jean-Guy DUBUC



Droits réservés



Marcel Adam

Tirons une leçon à défaut d'une morale

Après avoir paralysé le Parlement durant presque deux semaines, l'affaire Gillespie commence à perdre de son intensité. L'opposition ayant épuisé ses munitions, les parlementaires retournent aux affaires courantes.

Dans quelques jours, à moins d'un revirement inattendu, on ne parlera presque plus de cet événement que le gouvernement comptabilisera dans les profits et pertes de son administration. Mais dans le registre de la vie politique canadienne, c'est au débit qu'il faudra inscrire cette autre affaire peu édifiante qui aura estropié des personnes mais davantage encore le crédit de nos institutions politiques.

Aussi n'est-il pas superflu d'y revenir pour tenter d'en tirer un enseignement, à défaut d'une morale...

Commençons par rappeler qu'en avril 1980 le premier ministre Trudeau émettait des directives révisées concernant les situations de conflit d'intérêts. Le nouveau code d'éthique stipulait que les anciens ministres doivent s'abstenir «d'exercer des pressions en faveur ou au nom d'une personne ou société commerciale auprès du ministère ou organisme dont il était responsable au cours des deux dernières années de son mandat». De plus, les ministres

«doivent s'assurer, dans tous les rapports qu'ils entretiennent avec d'anciens titulaires de charges publiques, que leur conduite ne donne pas à penser qu'ils participent à un trafic d'influence, à l'octroi de passe-droit ou de traitement de faveur».

Ces directives avaient pour but non seulement d'empêcher d'anciens ministres d'exercer des pressions indues auprès du gouvernement, mais aussi d'éviter que les ministres en poste ne donnent l'impression, dans leurs rapports avec d'anciens ministres, qu'ils pratiquent le favoritisme.

Les ministres Lalonde, MacEachen et Erola, impliqués dans l'affaire Gillespie, n'ont rien commis d'illégal. Non plus que l'ex-ministre Gillespie. Je suis même prêt à admettre qu'aucun n'a contrevenu à la lettre du code moral établi par M. Trudeau. Mais ils ont certainement dérogé à son esprit et à l'objectif qu'il visait. Comme leur conduite prête à scandale dans l'opinion publique, j'y vois la preuve qu'on a dérogé à la disposition du code qui demandait de ne pas agir de manière à faire croire à du favoritisme.

Les ministres en cause devraient-ils démissionner? Si

nous étions en Angleterre la question ne se poserait pas: ils auraient sans doute démissionné dès la révélation de l'affaire. Et nous n'aurions pas assisté au pénible exercice de causticité d'un Premier ministre tentant, pendant une dizaine de jours, de démontrer que, contrairement à ce que préchent ses directives, ce qui compte ce ne sont pas les apparences de favoritisme, ni même l'inconvenance des gestes posés, mais de savoir si les choses se sont faites dans la légalité. Or, comme la légalité est sauve, il n'y a donc rien à redire. Quant à la moralité des agissements, il s'en remet au tribunal de l'opinion publique.

Le ministre britannique des Affaires étrangères, Lord Carrington, s'est fait un point d'honneur de démissionner pour n'avoir pas prévu l'invasion des îles Falkland par l'Argentine. Au Canada nous sommes encore loin de ce raffinement éthique. Nos moeurs politiques sont étrangères à cette noblesse morale, ce respect des institutions politiques qui fait préférer la ruine d'une carrière au risque d'attenter à la crédibilité et au prestige des institutions.

Chez nous, la conscience morale, en affaires publiques, est beaucoup plus élastique. Nous avons surtout un gouverne-

ment particulièrement laxiste à cet égard. Un gouvernement dirigé par un homme qui a fait du patronage une pratique politique normale, qui a presque toujours jugé les incartades ministérielles en fonction du code criminel plutôt que des règles beaucoup plus exigeantes de l'éthique, voire même de ses propres directives.

Pourquoi les ministres mêlés à l'affaire Gillespie seraient-ils plus scrupuleux que M. Trudeau qui dilue les exigences de son code d'éthique pour mieux les absoudre? Le ministre MacEachen a dit que les directives doivent être interprétées selon la conscience de chacun. Si c'est la conscience des ministres qui règle leur conduite et que celle-ci ne peut être censurée que par le code criminel, à quoi bon des directives morales? Pour endormir les âmes scrupuleuses des simples citoyens?

Peut-on exiger des ministres impliqués dans l'affaire Gillespie qu'ils interprètent les directives de leur chef avec plus de scrupules qu'il ne le fait lui-même? Peut-on exiger qu'ils démissionnent pour avoir posé des gestes que leur guide moral a absous du haut de sa chaire parlementaire?

À partir du moment où le Premier ministre a soutenu en public qu'il n'y avait pas eu contrevention à son code d'éthique, aucun ministre, en supposant, par impossible chez nous, que son honneur le lui eût conseillé, ne pouvait démissionner sans du même coup infliger une humiliante leçon à M. Trudeau. Aussi ne faut-il pas exiger de vertus exemplaires des subordonnés quand le mauvais exemple vient d'en haut.

Les droits des profs dissidents

Il sera intéressant de voir la réponse que donnera la Commission des droits et libertés de la personne à la requête des enseignants de la Commission scolaire de Lignery qui ont été expulsés de leur syndicat pour ne pas avoir obéi à la décision de la majorité de faire illégalement la grève. Dans leur requête, ces enseignants dissidents demandent aux défenseurs officiels des droits de l'homme de dénoncer la «grave répression» dont ils sont victimes de la part de leur association syndicale.

Ce sera intéressant de connaître cette réponse parce qu'on dirait que, chez nous, certains droits et certaines libertés ont beaucoup moins d'importance que d'autres. Par exemple, le droit des malades à être soignés; celui des étudiants à recevoir des cours; celui des usagers des transports en commun à pouvoir compter en tout temps sur les autobus et le métro, peuvent être violés sans que, semble-t-il, on s'indigne trop. Mais qu'on ne touche pas au droit de grève dans ces mêmes secteurs car, là, alors, vous en entendrez parler, même si l'abus qu'on en fait est évident.

On dirait qu'on est plus gêné de défendre les droits des faibles que ceux des syndiqués qui, parce que bien organisés, sont en mesure de faire entendre leurs voix de façon plus forte que les autres. C'est rendu à un point où il faut un courage certain pour défendre les droits des plus mal pris.

Avec raison, la Commission des droits de l'homme a déploré le fait que la loi 111 (qui a forcé les enseignants à retourner au travail) les ait privés de la protection de la Charte des droits au cas où ils seraient accusés de ne pas s'être conformés à l'ordre du Parlement. Elle a nettement outrepassé sa juridiction en demandant, pour cette raison, que la loi soit tout simplement rejetée, mais on doit lui être reconnaissant d'avoir signalé que le gouvernement s'engageait probablement sur une voie dangereuse en suspendant ainsi temporairement la protection de la charte pour ceux qui désobéiraient à la loi. Par contre, la Commission des droits doit démontrer qu'elle est sensible à toute violation de droits, d'où qu'elle vienne.

Dans le cas des enseignants dissidents de Lignery, ne doit-on pas considérer qu'ils avaient des droits eux aussi? Entre autres, le droit à la dissidence? Entre autres, le droit d'obéir à la loi et d'éviter ainsi les foudres de celle-ci? Existe-t-il un dogme qui dirait: Hors du syndicat, point de salut? Le syndicat peut-il exercer un droit de vie ou de mort sur ses membres?

Les syndicats aiment proclamer qu'ils n'ont pas de leçon de démocratie à recevoir de quiconque. Mais est-ce que le régime de la loi n'est pas un des premiers fondements de la démocratie? Pourquoi alors devraient-ils punir ceux de leurs membres qui respectent la loi? Ceux-ci doivent-ils absolument obéir à leur syndicat quand celui-ci décide de se lancer dans une action illégale?

Qu'en dit la Commission des droits et libertés de la personne?

Vincent PRINCE

BILLET

Les maladresses des grands

D'aucuns se gaussaient l'autre jour parce que le premier ministre du Canada avait commis un lapsus en désignant son hôte des Caraïbes par un prénom autre que le sien. C'est là une erreur très humaine, qui n'est pas sans précédent. Les grands de ce monde connaissent parfois quelque mésaventure gênante dans leurs voyages officiels.

ROGER DUHAMEL

Le Président Carter n'avait pas échappé à cet écueil. Au moment de son arrivée en Pologne, un interprète lui avait fait dire des énormités. Il déclarait aux Polonais qu'il les désirait charnellement et qu'il ne remettrait jamais plus les pieds aux États-Unis. Une exagération manifeste!

Quelques jours plus tard, en Inde cette fois, il confia à son Secrétaire d'Etat Cyrus Vance qu'il importe d'envoyer une lettre tranchante au gouvernement de New-Delhi au sujet de sa politique nucléaire. Le micro étant demeuré ouvert, les dignitaires de là-bas ont eu l'étrange du sentiment peu chaleureux de Carter à leur égard.

On se souvient qu'un incident analogue s'est produit à Ottawa lors d'un séjour de Kissinger.

L'ancien Président Ford était passé maître dans ce genre de prouesses. Au banquet qu'il offre en l'honneur de l'Égyptien Sadate, il invite ses convives à lever leur verre pour... Israël. C'est également lui qui affirmait du haut de son prestige planétaire que les Yougoslaves, les Polonais et les Roumains «ne se considéraient pas eux-mêmes dominés par l'Union soviétique... Chacun de ses pays est indépendant ou autonome.» Brejnev avait dû la trouver bien bonne.

De par sa vocation de plaidier, Richard Nixon avait généralement la répartie facile. Toutefois, après avoir visité la grande muraille de Chine, il n'a pas fait preuve d'une imagination débordante en bornant son commentaire à cette lapalissade: «C'est sans contredit un grand mur.» On ne sache pas en effet qu'il ait été contredit.

Au cours d'une conférence de presse, un reporter curieux demanda au général Eisenhower ce que Richard Nixon avait accompli pendant son mandat de vice-président. Hésitations de l'interpellé, qui finit par répon-

dre: «Je vais vous le dire, si vous voulez m'accorder une semaine ou deux pour y réfléchir.» Ingénuité désarmante ou cautele malicieuse? L'une et l'autre, peut-être.

Au siècle dernier, après avoir dirigé les troupes nordistes pendant la guerre de Sécession, le général Ulysses Grant devient président des États-Unis. Malgré son prénom homérique, il a beaucoup moins voyagé que le roi légendaire d'Ithaque. À des journalistes venus l'interroger à son retour d'une visite en Italie, il émet l'opinion que «Venise serait une ville magnifique si elle était asséchée.» Grant devançait largement les préoccupations de l'UNESCO et de tous les amateurs de la cité des doges.

Sans céder au chauvinisme, pourquoi taire nos perles locales? Songeons à cet homme public proclamant à pleins poumons que son patriotisme canadien s'étendait d'un Atlantique à l'autre. Ne confondons pas cependant gaffes et astuces. Un politicien chevronné possède en effet un arsenal de trucs passaportés qui lui permettent de se rapprocher affectueusement de ses administrés. Il se produit parfois un boomerang.

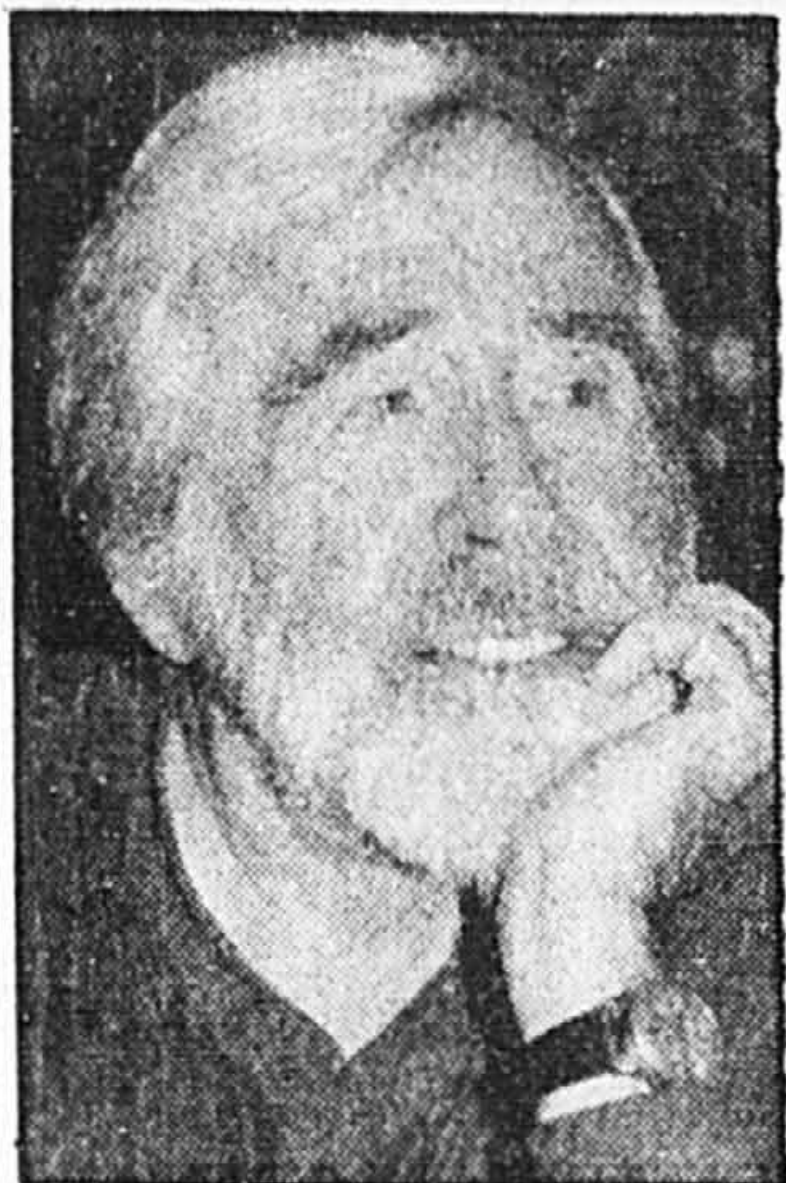
Sir Wilfrid Laurier touchait la corde sensible de ses partisans en s'informant de l'état de santé de leur père. Avant une assemblée, un électeur lui répond tristement que son père est décédé depuis déjà quelque temps. La réunion terminée, nouvelle tournée de poignées de mains solennelles étreintes. L'illustre homme d'État réitère sa question rituelle au même quidam, qui réplique aussitôt: «Il y a deux heures, mon père était mort, eh! bien, il est encore mort!» L'histoire n'a pas retenu si le parti libéral avait perdu un vote ce soir-là.

Il existe une variante de cette anecdote. Wilfrid Laurier ou Rodolphe Lemieux — puisqu'on ne prête qu'aux riches! — disait volontiers, tout en serrant des mains dévotées: «J'ai rencontré votre père récemment.» Une phrase anodine, sauf que le politicien s'attire un soir cette réponse inattendue que l'expurge à dessin par respect des bienséances: «Vous êtes bien chanceux, ma mère et moi, ça fait vingt ans qu'on le cherchait!»

Aux grands hommes, la patrie reconnaissante et les bourdes retentissantes...

TRIBUNE LIBRE

Appel à l'Union des artistes



Gratien Gélinas

Chères et chers camarades,
En adhérant de tout coeur, à la fin des années trente, à la première équipe qui a provoqué sa fondation, j'ai reconnu l'indispensabilité de notre Union, dont j'ai eu l'honneur d'être le vice-président en 1959.
Si, après plusieurs années d'une collaboration surtout passive, j'ai cru de mon devoir de m'intéresser de nouveau activement au sort de l'U.D.A., c'est qu'à mon avis elle risque de sombrer dans le chaos. Sans douter de la bonne foi de ceux et celles qui l'ont établie, je suis fermement convaincu que le plan de relance préparé par l'actuel conseil sortant de l'Union constitue une erreur grave. Je prétends en voulant sauver le bateau de l'U.D.A., on sacrifie son équipage.
Nous, les artistes et les communicateurs, avons trop fait pour la valorisation culturelle et économique de notre société pour accepter, sans réagir de toutes nos énergies, d'être réduits à la condition dégra-

dante où voudrait nous enfermer le fameux jugement du C.C.R.T. Nous avons la stricte obligation d'en appeler de ce jugement: des juristes compétents soutiennent que nous n'avons rien à perdre et peut-être beaucoup à gagner en contestant les discutables conclusions.

Voilà pourquoi j'endosse sans réserve le manifeste **Pour la fierté de ce que nous sommes**, que vous présentés unanimement les seize camarades qui se portent, ainsi que moi-même, candidats au futur conseil d'administration de notre Union.

Pour la fierté de ce que nous sommes, ne mordons pas à l'hameçon de ces prétendus «avantages fiscaux» qu'on nous passe sous le nez pour nous amener à quitter notre statut. L'assurance-chômage? Un mirage, une illusion, une mesure radicalement inapplicable pour nous, compte tenu de la natu-

re même de notre travail et du contexte juridique de notre pays, qui n'est pas et ne saurait être, par exemple, celui de la France.

Pour la fierté de ce que nous sommes, rendons-nous à la limite de notre indiscutable pouvoir de pression auprès du législateur: les autorités gouvernementales, qui ont si souvent profité gratuitement de notre notoriété en nous plaçant, à leur profit, au rang de fiertés nationales, ne sauraient refuser de réfléchir sur la grave responsabilité — historique et politique — qu'elles assument en permettant que nous soyons humiliés dans notre statut professionnel.

Coucher les pouces ou lutter pour la défense de notre condition? Être ou ne pas être des artistes?

Voilà la question.
Pensons-y bien: dans deux ans, il sera trop tard.

Gratien GÉLINAS
Oka

Naïveté des pacifistes

Monsieur Marcel Adam, Éditorialiste

Bravo et merci à Marcel Adam pour son excellente analyse sur les missiles Cruise et sur le désarmement unilatéral (des victimes potentielles).

Lorsqu'on reproche aux plus honnêtes des pacifistes, leur naïveté. Lorsqu'on leur dit que désarmer unilatéralement les victimes potentielles, c'est encourager les agressions faciles et payantes et favoriser la guerre plutôt que la paix. Que nous servent-ils en guise de réponse?

L'équilibre des forces. La dissuasion. Dire aux Soviétiques que nous tuons à nous, c'est se suicider. MAD (Mutual Assured Destruction), cette équation qui a assuré la survie de l'humanité ainsi que la préservation de la liberté des peuples libres depuis 1945. Tout cela est rejeté du revers de la main par les pacifistes. On refuse même d'en parler. C'est tabou!

Mais, suivons-les donc, dans leur «speech» de vente. Que disent-ils? «Puisque nous ne sommes pas dans la position d'effectuer le dé-

sarmement de l'Union soviétique, nous procéderons là où nous avons autorité. Sur nous-mêmes. Ayant désarmé, il s'ensuit que nous accepterons de recevoir des ordres de l'Union soviétique. Nous aurons prévenu toute possibilité d'extinction de l'espèce humaine. Mais, nous aurons amené la certitude de l'esclavage humain. Le pire, le plus abject des esclavages vaut mieux qu'une guerre nucléaire.» (fin du speech de vente)

La réponse à leur faire est bien simple. «Ne serait-il pas préférable d'éviter les deux, et la guerre nucléaire et l'esclavage?» Puis, après une courte pause et une tape fraternelle sur l'épaule: «avez-vous remarqué qu'aucun des deux n'est arrivé?»

Mais enfin, renoncer à sa liberté et à sa sécurité pour obtenir en échange le droit de vivre en esclavage dans un goulag soviétique étendu à la planète tout entière? Non, merci! Même pas besoin d'héroïsme pour refuser ce marché de dupes!!!

Georges CODSI
Montréal

Contravention injuste

Au maire Jean Drapeau,

Vous me permettez, par la présente, de porter à votre attention un récent comportement de vos services de circulation qui m'apparaît, cette fois plus qu'à l'ordinaire, outrepasser les limites raisonnables du zèle qu'on leur impose (...)

Le 10 février dernier, comme tous les soirs, j'ai stationné ma voiture face à ma résidence. En fait, de l'autre côté de la rue puis-que du côté immédiat, il y avait un panneau de déneigement. Le lendemain matin, plus de voiture. Et je la retrouve à 150 mètres plus loin, déposée de biais, presque au milieu de la voie sur la rue de Bullion avec la contravention de 45,00\$ que je vous retourne.

A quarante-cinq dollars, l'esprit s'allume. On en discute avec soi-

même, on révise ses principes et perceptions du rôle des pouvoirs publics. Incidemment, un voisin ou un collègue vous écoutera et vous proposera deux solutions: d'une part, paie et tais-toi; d'autre part, si tu refuses de payer, sois certain de ta cause et défends-la, non auprès des accusateurs, mais bien auprès de ceux dont ils tirent leur pouvoir. Et ceux-là qui sont mandatés par l'opinion publique verront certainement à équilibrer tout ça (...)

Il ne me semble pas nécessaire, Monsieur le maire, d'en dire plus long. Vous comprendrez, j'en suis persuadé, vous qui savez plus que tout autre que la voix d'un seul individu, si bien entendu, peut résonner plus fortement que celle de toute une multitude.

Gilles CLOUTIER
Montréal

Manque de vigilance

Il y a quelque temps, votre journal publiait une lettre adressée au premier ministre du Canada par quelques cinéastes manifestant leur opposition aux recommandations de la Commission Applebaum-Hébert, à l'effet de réduire sensiblement la production de la Société Radio-Canada et de l'Office National du Film. Étant parmi les signataires, et n'étant toutefois pas le rédacteur de la lettre, je tiens à vous signaler que dans mon enthousiasme à souscrire à la démarche fondamentale de la protestation, une phrase m'a échappé, à laquelle je ne puis me rallier: «seules ces institutions publiques peuvent produire une image indéniablement canadienne absolument nécessaire à l'unité nationale».

Étant encore farouchement en faveur d'un Québec indépendant malgré le résultat du référendum, les raisons qui me portent à défendre l'ONF n'ont rien à voir avec l'unité nationale qui ne peut se réaliser qu'en niant l'existence du peuple québécois. L'ONF doit exister et s'épanouir pour que se perpétue un lieu de création cinématographique libre de toute contrainte commerciale et politique, réputation d'ailleurs déjà répandue à travers le monde.

Je tenais tout simplement à faire cette rectification que je vous demande de publier, en m'excusant de n'avoir pas été assez vigilant.

Michel BRAULT
Réalisateur

Un guide incomplet

Monsieur Cyr Shaw
Président
Association canadienne
des Automobilistes
Brampton, Ont.

Monsieur,
Permettez-moi de vous souligner que votre «Guide de la route du Canada» révèle des oublis impardonnables(...). C'est à peine si vous mentionnez le Nord-Ouest québécois et le parc de la Vérendrye. Et la Baie James, qui est au coeur du développement du Québec depuis les vingt dernières années et où l'on a dépensé des milliards de dollars pour un des plus grands pouvoirs électriques au

monde, n'est pas mis en évidence dans votre guide! Bécaud lui-même y est venu chanter la gloire de cette oeuvre.

Notre région est un territoire de chasse et pêche. Savez-vous que la Baie James à elle seule possède près de cent milles laes poissonneux, qui en font l'un des plus grands attraits touristiques au pays. Et que dire de la chasse? Que dire de nos mines d'or? (...)

Il est inadmissible que les responsables de ce guide démontrent autant d'ignorance. C'est une insulte à l'endroit des gens de ce coin.

Thérèse FORTIN
Val-D'Or

À propos de sucre

Je désire attirer l'attention des lecteurs sur certaines déclarations inexactes et trompeuses concernant le sucre et la santé, dans le cadre de la campagne publicitaire actuelle du gouvernement du Québec sur la nutrition.

Il est dit dans cette publicité que les Québécois consomment près de 100 livres de sucre par an. Selon des données généralement admises et des études individuelles, la consommation réelle s'élève en moyenne à 81 livres par an et n'a pas changé depuis les 50 dernières années. Ces chiffres sont en contradiction formelle avec la tendance générale du public à croire que la consommation individuelle de sucre a augmenté au cours des récentes années.

L'annonce continue en qualifiant le sucre «d'hypercrite», en se référant apparemment à l'appellation générique de nouveaux édulcorants disponibles depuis quelque temps pour sucrer nos aliments. Il est incorrect d'impliquer que l'addition de ces nouveaux édulcorants a résulté en une augmentation de la consommation totale de sucre. En fait, quand on utilise ces édulcorants la consommation de sucre de table (saccharose) diminue dans les mêmes proportions.

La même annonce incite à la consommation d'aliments «à l'état naturel», créant l'impression qu'une diminution de l'apport de

Poursuites contre les garderies...

Monsieur Luc Larivée
Président de la C.E.C.M.

Nous avons appris dernièrement l'imminence du procès qu'intentera la C.E.C.M. contre 8 garderies populaires en Cour Provinciale, les 8-9-10-11 mars prochain, ainsi que le procès d'un autre garderie, cette fois en Cour Supérieure, à une date encore indéterminée.

Au nom même du droit de la population à des services de garde adéquats et accessibles à tous, et au nom du droit des enfants à un milieu de vie stimulant et enrichissant, nous nous objectons fortement à l'attitude adoptée par la C.E.C.M. dans ce dossier; en effet, si cette attitude est maintenue, elle risque d'entraîner la perte de 576 places en garderie, dont 164 pour les enfants de moins de 2 ans, chiffre qui comprend la moitié des places en pouponnière sur toute l'île de Montréal(...)

Nous vous écrivons aujourd'hui pour vous demander que soit annulée toute poursuite judiciaire contre les 9 garderies locataires de la C.E.C.M., et que soient entreprises au plus tôt de véritables négociations avec celles-ci.

Johanne NOËL
Secrétaire du Syndicat

sucre est une solution diététique logique. Or, un régime alimentaire basé sur la condamnation d'une substance spécifique est irrationnelle. Par exemple, la réduction des hydrates de carbone compensée par un apport accru de graisses peut entraîner un déséquilibre diététique, contraire aux principes alimentaires recommandés actuellement pour les Canadiens.

La déclaration la plus inexacte de l'annonce est l'affirmation que si l'on consommait moins de sucre, on aurait moins de problèmes de santé. Cette déclaration est démentie par l'Organisation mondiale de la santé et d'autres institutions respectées. En 1979, l'American Society of Clinical Nutrition (ASCN), une association composée de scientifiques médicaux — docteurs en médecine et docteurs en philosophie, auteurs de travaux de recherche documentés sur la nutrition — a formé un comité pour évaluer le rôle «des glucides, saccharose (sucre) dans les maladies humaines». Le rapport final du comité a spécifiquement contredit les suggestions de mesures diététiques discriminatoires ayant pour but la réduction de la consommation de sucre.

Selon l'ASCN il est faux de penser:

- que l'organisme peut distinguer l'énergie fournie par les amidons de celle dérivée du sucre;
- que l'organisme peut distinguer le sucre fourni par les fruits du sucre de table;
- que les autres glucides et les sucres existant à l'état naturel contiennent des éléments salutaires absents des sucres raffinés;
- que les sucres raffinés peuvent contenir des substances nocives, ou, consommés en grande quantité, peuvent produire des effets néfastes.

Le rapport de l'ASCN conclut en ces termes: «Il n'y a aucune preuve à l'appui de ces affirmations et la relation entre la consommation du sucre et les problèmes de santé, à l'exception de la carie dentaire, est peu fondée».

Même l'importance que l'on attribue au sucre dans la carie dentaire est exagérée. Lors de la Première conférence internationale sur «Le déclin de la fréquence de la carie dentaire», dix pays industrialisés ont signalé que la carie dentaire était en régression. Aux États-Unis, la carie dentaire infantile a diminué de 32% au cours des dix dernières années.

L'Institut canadien du sucre est une institution bénévole menant une campagne d'information du public sur le sucre et la santé, par l'entremise d'un réseau de diététiciens-conseils professionnels.

Robert S. THOMPSON
Président
Institut canadien du sucre



Lysiane Gagnon

Quand les mots vont ailleurs

Le hasard a voulu que ce soit à partir d'une lointaine contrée du Canada anglais que je suive la triste affaire de la loi 111. Grâce à Radio-Canada et à Globe and Mail, j'étais bien informée sur les faits. Ce qui manquait c'était le détail, l'atmosphère, le ton des conversations, le climat des assemblées et des débats, et surtout la présence physique. On me dit qu'il fait froid, je le crois, mais rien ne vaut l'expérience directe du froid. Être là quand la bise souffle, la sentir sur sa peau, frissonner avec les autres.

La loi 111, je l'ai vécue autrement que si je m'étais trouvée à Montréal. A cause de la distance et parce que, me trouvant dans une province où le Québec, et à plus forte raison son gouvernement «séparatiste», est non seulement peu connu mais méconnu, j'étais plus sensible à l'image que projetait cette affaire... laquelle fut, comme c'est normal, largement répercutée par les média anglophones.

Je rencontrais ici et là des gens qui ne connaissent pas grand-chose du Québec — ni plus ni moins d'ailleurs que le Québécois moyen sait ce qui se passe dans les autres provinces — mais qui avaient tous lu quelque chose sur la loi 111. «So tell us, what's happening in Quebec? ... Dites-nous, que se passe-t-il au Québec?», demandaient-ils avec mille précautions, comme s'ils parlaient à une rescapée des camps de concentration. Ils étaient bien trop courtois pour laisser voir d'autres sentiments en ma présence, mais je savais qu'avec la loi 111, l'image traditionnelle du Québec au Canada anglais venait de se renforcer et que les plus anciens préjugés venaient d'acquiescer une dimension contemporaine. De nouveau l'horrible équation: Québec égale autoritarisme, répression, sympathies fascistes durant la guerre 39-45, Duplessis, la loi du cadenas. Et comme en plus le gouvernement Lévesque a l'injuste réputation de martyriser sa minorité anglaise, la loi 111 s'inscrivait évidemment dans la foulée de la loi 101... De l'interdiction d'afficher en anglais à l'abolition des libertés individuelles, il n'y avait qu'un pas, n'est-ce pas?

On voyait à la télé Yvon Charbonneau demandant au lieutenant-gouverneur, représentant de la Reine, d'intervenir contre le parlement élu... et invoquer à la défense des syndicats la charte fédérale des droits. Il aurait voulu affirmer que seul le fédéral peut sauvegarder les libertés et que laissés à eux-mêmes les Québécois glisseraient dans le fascisme, qu'il n'aurait pas mieux réussi. A Sunday Morning, l'émission la plus prestigieuse de la CBC, Jean-Claude Parrot, du syndicat des postiers, lisait un texte tout préparé où il expliquait à ses milliers d'auditeurs que le gouvernement québécois était «un gouvernement totalitaire». Avec son accent de Canadien-français pure laine, nul doute qu'il devait savoir de quoi il parlait. Et c'était un autre francophone, un porte-parole de la Confédération mondiale du travail, qui déclarait sur les ondes pan-canadiennes que le Québec était plus répressif encore que la Pologne et le Chili. Et enfin le bouquet: à l'heure même où l'on parlait partout de Klaus Barbie, le boucher de Lyon nazi responsable du massacre de milliers de Juifs et de résistants, voir René Lévesque se faire interpellé dans une annonce comme «le boucher de New Carlisle...» Et toute cette rhétorique sur les traites. Trembler d'indignation. Retenir, faute de mieux, l'interprétation charitable, et se dire que les auteurs de cette annonce n'ont sans doute jamais suivi un cours d'histoire de leur vie et qu'ils sont tombés sur la tête un soir de brosse sur la rue St-Denis.

«Tell us what's happening in Quebec...», j'expliquais sans enthousiasme que la loi 111 venait à la suite d'une très longue accumulation de grèves dans le secteur public sans équivalent ailleurs en Amérique (ni en Europe, n'en déplaie au personnage de la Confédération mondiale du travail), une accumulation telle que la population était excédée et que le gouvernement avait perdu la tête... Et que les enseignants québécois, bien que soumis à une loi effectivement répressive et sans bon sens, n'étaient quand même pas enfermés dans le stade olympique avec des chaînes aux pieds.

Mes interlocuteurs, souvent professeurs eux-mêmes, écarquillaient les yeux quand je leur parlais des conditions de travail des anciennes conventions. La garantie d'un emploi à vie à 30 milles de chez soi en particulier les impressionnait beaucoup, eux qui souvent avaient démenagé plusieurs fois pour trouver un emploi, au prix parfois de douloureuses séparations familiales. Les ténors syndicaux du Canada anglais et ces messieurs de Washington dont Yvon Charbonneau est allé solliciter l'appui peuvent toujours crier au scandale et au fascisme, mais le fait est qu'à travers l'Amérique, la plupart des enseignants ne sont même pas syndiqués au sens du code du travail et que leurs membres sont moins protégés et plus mal payés que leurs collègues québécois (même sous les décrets). En Colombie britannique, province réputée progressiste où les syndicats sont très militants, les professeurs d'université n'ont même pas le droit de former un syndicat, et personne ne se souvient d'avoir vu tous les services de santé paralysés en même temps.

Si je m'étais trouvée ici lors de l'adoption de la loi 111, j'aurais participé au chœur des critiques du gouvernement, mais ailleurs, devant cette image du Québec qui déformait la réalité et alimentait tant de préjugés, je n'avais pas envie d'ajouter de l'eau au moulin de ceux qui ignoraient ou faisaient semblant d'ignorer que le Québec est malgré tout l'un des endroits du monde occidental où les libertés sont les plus respectées.

Je m'arrangeais néanmoins pour changer de sujet le plus vite possible. Je ne voulais pas non plus défendre le gouvernement Lévesque, ne comprenant pas (n'ayant toujours pas compris) ce qui avait bien pu le pousser à faire une loi aussi aberrante et aussi stupidement répressive.

Mais il y a quand même une limite. Quand on est en famille, entre nous, les pieds bien au chaud sur la bave de poêle, on peut toujours se dire que le PQ c'est Franco, Jaruzelski et allé donc, pourquoi pas Hitler tant qu'à y être et Idi Amine et tout le joyeux groupe. On sait bien au fond qu'on exagère et qu'avec des propos pareils on aurait été décapité depuis longtemps si l'on avait affaire à un vrai Pinochet, et qu'en Pologne, on ne serait pas là en train de cracher sur le gouvernement, le ventre plein de «pizza all dressed» et de beajolais nouveau. On exagère mais quelle importance, on est entre nous, on peut toujours dire n'importe quoi.

Mais quand les mots traversent les frontières du Québec, quand les mots vont à l'étranger, les mots retrouvent leur sens, leur sens réel, et leur terrible portée. Fascisme veut dire fascisme. Totalitaire veut dire totalitaire. Et c'est là que l'inflation verbale devient mensonge, entachant une fois de plus irrémédiablement la réputation du Québec, déjà hélas si grevée par l'histoire et par les préjugés.

LE SUMMUM DE L'EXCELLENCE À PRIX ABORDABLE!

NAD RÉCEPTEUR 7120
NAD, connu mondialement pour sa renommée dans le monde du HI-FI, vous présente son champion audio: un synthesiseur AMFM digital, avec un ampli d'excellence. Un gagnant.

Dual LA DUAL CS-505-1
La platine tourne-disque du connaisseur

Paradigm
Le haut-parleur qui est un exemple de ce qui devrait se faire. Le Paradigm 5 \$797
Ensemble complet
Réservez dès maintenant

RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE

TDK	TDK ADC-90	\$317
	TDK ADC-60	\$347
	TDK SA-90	\$397
MAXELL	Maxell UDXL 11-60	\$347
	Maxell UDXL 11-90	\$397
	Maxell UD-90	\$317

RUBAN VIDÉO-CASSETTE
MAXELL • JUFU • TDK
T-120's \$1777

RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE • RUBAN CASSETTE

STUDIO DU SON INC.

6932 ouest, Sherbrooke
Métro Vendôme
Autobus 105
487-4270

6891 rue St-Hubert
(près Bélanger)
Métro Jean-Talon
495-1759

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 9h à 17h	
RÉDUCTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National Télé-Press	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

JEAN-PAUL II AUX PEUPLES DE L'AMÉRIQUE CENTRALE

Un changement est possible sans violence ni collectivisme, et sans ingérence étrangère

■ SAN JOSÉ (AFP, Reuter) — Un changement est possible en Amérique centrale, sans le recours ni à des actes de violence, ni à des collectivismes inhumains.

C'est ce qu'a déclaré hier le pape Jean-Paul II à son arrivée à l'aéroport de San José de Costa Rica, première étape de la première visite d'un souverain pontife en Amérique centrale, une région très catholique mais en proie à la violence, aux luttes idéologiques et à la guerre civile.

Sans jamais citer de pays en particulier, ni faire allusion à une situation donnée, le pape a précisé qu'un tel recours à la violence et au collectivisme « pouvait opprimer la dignité de l'homme tout autant que le capitalisme ».

« Nous devons éviter les haines », a-t-il poursuivi, « pour parvenir à la réconciliation nécessaire entre les frères, tous fils du même Dieu. »

Le saint père a d'autre part lancé un appel à un dialogue « sincère, sans ingérences étrangères et dans la recherche d'une meilleure distribution de la justice ».

Jean-Paul II, qui s'exprimait en espagnol depuis une petite plate-forme installée au pied de son avion, aux côtés du président costaricien Luis Alberto Monge, s'est présenté aux Centro-Américains comme le « pèlerin de la paix ».

Il a exprimé sa solidarité avec « tant de milliers de fugitifs, d'exilés et de réfugiés qui cherchent un foyer », et a lancé un appel aux dirigeants centro-améri-

cains, leur demandant de multiplier leurs efforts « en faveur de la justice sociale, de la réconciliation et de fin de la division et de la haine ». Un tel changement est possible, a-t-il dit, « si nous écoutons la voix du Christ, si nous apprenons à renoncer à notre égoïsme à manifester une plus grande solidarité ».

Dans son élocution de bienvenue, le président costaricien Luis Alberto Monge avait fait allusion aux nombreux appels lancés par le pape pour une solution pacifique soit apportée aux conflits qui ensanglantent le continent. « Acceptons comme une règle d'or le dialogue qui préservera la paix intérieure et contribuera à l'avènement de la paix dans toute la région », a-t-il dit.

D'importantes mesures de sécurité avaient été prises pour l'arrivée du souverain pontife, qui a déjà été l'objet de deux tentatives d'assassinat depuis son accession au trône de Saint-Pierre, il y a quatre ans.

Six mille policiers et gardes civils avaient été déployés le long de la route de 100 kilomètres qui relie l'aéroport au centre de la capitale.

Des centaines de milliers de personnes, mêlées le long du parcours, agitant des drapeaux aux couleurs nationales (bleu, rouge et blanc) et aux couleurs du Saint-Siège. Les immeubles avaient été dorés de portraits du pape et d'andorlottes proclamant : « Nous sommes tous des enfants ».

Hier, la capitale avait été fermée à la circulation, et l'entrée de toute voie particulière était

interdite par des barrages de police.

Le Costa Rica, petit pays de deux millions d'habitants et seul État au monde sans armée, semble avoir été atterré par les informations en provenance de Rome selon lesquelles le pape se refusait à porter le gilet pare-balles conseillé par ses proches.

« Rendez-vous compte », souligne un commerçant de l'avenue principale de San José, « le saint-père, en temps de paix, dans sa propre ville, a été victime d'un attentat : alors, en pleine guerre civile au Salvador, dans un Nicaragua constamment victime d'attaques contre-révolutionnaires, au Guatemala ensanglanté par une répression institutionnalisée... pourquoi pas ici ? »

Résultat de cette psychose, onze personnes se sont succédées dans un hôpital de la ville pour offrir leur sang au pape, s'il en avait jamais besoin. Ces prises de sang ont fait hier la « une » de la presse de San José.

Au total, 2 500 membres de divers corps de sécurité se postent à tous les endroits où se déplacera le pape, et cela pendant les 36 heures de jour et les quatre nuits qu'il passera dans la ville. Car — complication supplémentaire pour la police — après avoir terminé son séjour officiel au Costa Rica, Jean-Paul II reviendra y dormir, faisant des allers et retours au Nicaragua, au Salvador et à Panama.

Ce n'est que dimanche que les responsables de la sécurité pourront pousser un soupir de soulagement, car le souverain pontife quittera définitivement le Costa

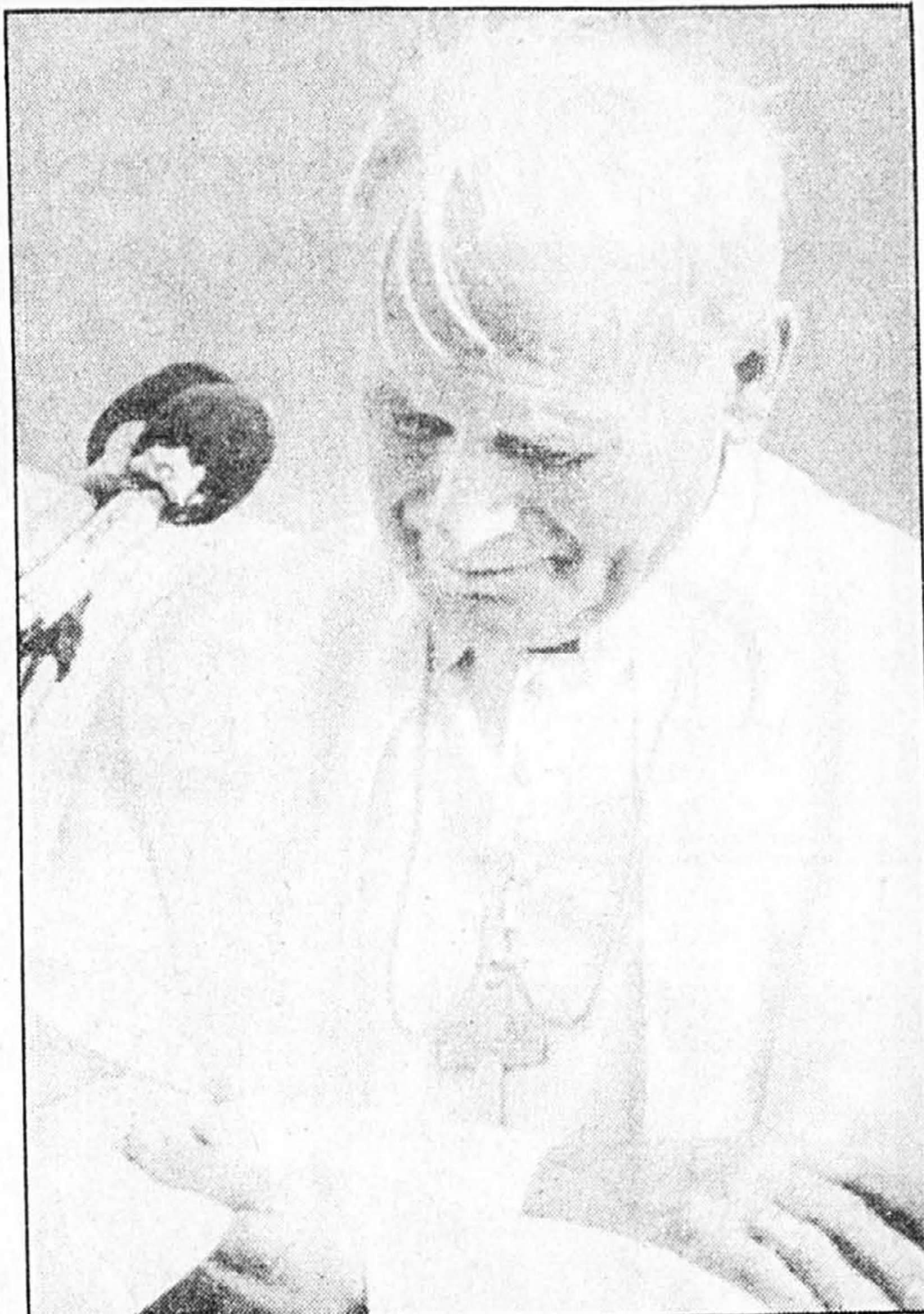
Rica ce jour-là au petit matin.

Le premier acte de la visite du pape au Costa Rica a consisté à présider une réunion où lui a été présenté le clergé de la région, profondément divisé sur l'attitude à adopter en face de la guérilla et du marxisme. Ce fut pour lui l'occasion d'affirmer sa volonté de sauvegarder l'unité de l'Église.

Il a insisté notamment, croit-on savoir, sur la mission de l'Église en faveur du dialogue politique et de la justice sociale, en se gardant de toute compromission avec le pouvoir politique comme avec les guérilleros.

C'est à une assemblée profondément divisée que Jean-Paul II s'est adressé : ainsi étaient notamment présents les cardinaux Mario Casariego, du Guatemala, Alfonso Lopez Trujillo, président colombien du Conseil épiscopal latino-américain, ainsi que l'archevêque de Managua, Miguel Orlando y Bravo. Tous trois sont proches des milieux conservateurs de l'Église de la région, qui ont fréquemment condamné la « théologie de la libération » ainsi que « l'Église des pauvres ».

À l'autre extrême étaient notamment présents Mgr Arturo Rivera y Damas, nommé mardi archevêque de San Salvador, Mgr Marco McGrath, archevêque de Panama, l'évêque guatémalteque Mario Ríos Montt, exilé de son pays bien que son frère Efraín y soit président de la République, et l'évêque de León, au Nicaragua, Mgr Julian Barni, favorable à de bonnes relations avec le pouvoir sandiniste.



Début du procès de béatification d'Émilie Gamelin

■ Plusieurs religieuses de la congrégation des Soeurs de la Providence ont dû voir hier — en imagination, bien sûr — leur fondatrice déjà montée sur les autels. Elles étaient en effet plus de 800 à assister à une messe solennelle célébrée dans la chapelle de leur maison mère, à Montréal, à l'occasion de l'ouverture officielle du procès de béatification de mère Emilie Gamelin.

JULES BÉLIVEAU

La veille, à la chancellerie de l'archidiocèse de Montréal, Mgr Paul Grégoire, fort du mandat que lui conférait le *nihil obstat* reçu du pape, avait donné le coup d'envoi du procès de béatification de celle que d'aucuns considèrent comme « la première femme montréalaise » à avoir entrepris la route vers la canonisation.

Cette importante étape avant la proclamation éventuelle de l'héroïcité des vertus de mère Gamelin, qui l'éleverait au rang de « vénérables », suit de moins de deux ans l'introduction de la cause de béatification et de canonisation de la fondatrice des Soeurs de la Providence en Cour de Rome. L'événement, on s'en souviendra, avait été souligné avec solennité le 31 mai 1981 à l'église Notre-Dame de Montréal.

Au cours de la première session du procès de béatification de mère Gamelin, qui aura lieu à Montréal, environ une vingtaine de témoins seront entendus par un tribunal ecclésiastique présidé par Mgr André M.

Cimichella, vicaire auxiliaire à Montréal, où deux prêtres, M. Paul Gelin et M. Arthur Delorme, suédois, agiront respectivement comme promoteur de la foi notaire. Ce tribunal examinera également le rapport de 45 pages rédigé par une commission historique formée en 19 par Mgr Grégoire et composé de P. Lucien Campeau, juriste et historien, de Mme Huguette Lapointe-Roy, historienne, et de soeur Thérèse Frigor, responsable du Centre Emilie Gamelin.

La Montréalaise Emilie Tavernier est née en 1800. Ayant épousé en 1823 un bourgeois de Montréal dont elle a conservé par la suite le nom de famille, elle a perdu en l'espace de seulement quatre ans et demi son mari et ses trois enfants. Redevue « orpheline » — elle avait déjà perdu ses parents en bas âge — elle consacra le restant de ses jours à soulager les misères des plus pauvres : vieillards abandonnés, malades mentaux, orphelins, prêtres infirmes, malades victimes des épidémies. Et elle se fit même un « ange de miséricorde » pour les prisonniers politiques de l'Insurrection de 1837-38 au Bas-Canada.

La congrégation religieuse qu'elle fonda en 1843, soit huit ans avant sa mort, fut appelée officiellement « Soeurs de la Charité » par l'évêque de Montréal de l'époque, Mgr Ignace Bourget. Mais le peuple n'a toujours donné qu'un seul nom aux filles de mère Gamelin : « Soeurs de la Providence ».

American Motors vous offre un taux de financement réduit.

12.9%

TAUX ANNUEL

Actuellement, par l'entremise des concessionnaires AMC/Jeep/Renault participants les acheteurs éligibles peuvent bénéficier d'un programme de financement à taux réduit sur tous les modèles neufs 1983 à l'exception de la Jeep Wagoneer.

Cette offre est ainsi disponible sur la Renault Alliance, la Renault Fuego, la Renault 5, la Renault 18i, ainsi que sur les modèles Eagle, Concord et Spirit d'AMC sans oublier la Jeep CJ, Scrambler, Cherokee ou camionnette Jeep.

Vous devez prendre livraison de

vos véhicules au plus tard le 31 mars 1983 à même les véhicules en stock chez le concessionnaire ou encore passer une commande spéciale au plus tard le 28 février 1983 pour un véhicule dont vous devrez prendre livraison d'ici le 10 mai 1983.

Ce taux d'intérêt réduit est offert chez les institutions financières participantes sur la totalité de la somme prêtée pendant des durées de 24 à 48 mois. Cette offre ne s'applique pas à l'achat de flottes de voitures.

Voyez votre concessionnaire participant pour connaître tous les détails.

AMC | Jeep | RENAULT

Actuellement offert chez les concessionnaires AMC/Jeep/Renault participants.

AMERICAN MOTORS, ALLIANCE, EAGLE, CONCORD ET SPIRIT sont des marques de commerce d'American Motors Corporation. JEEP CJ, SCRAMBLER ET CHEROKEE sont des marques de commerce de Jeep Corporation. Au Canada, American Motors (Canada) Inc. est un usager sous licence et RENAULT sont des marques de commerce de la Régie Nationale des Usines Renault.



Mère Emilie Gamelin.

photothèque LA PRESSE

DOCUMENT DE RÉFLEXION DU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE

Pour une politique de l'emploi à court terme au Québec

NOUVEAUTÉ
St-Hubert



Du poulet et des côtes levées!

Essayez notre nouvelle assiette "poulet et côtes levées" St-Hubert! Vous n'en reviendrez pas! Un quart de poulet St-Hubert, cuisse ou poitrine, rôti à la broche juste comme vous l'aimez, accompagné d'une portion de côtes levées délicatement fumées et marinées, grillées à point et relevées d'une délicieuse sauce à côtes levées spécialement conçue à la façon St-Hubert. Bien sûr, l'assiette "poulet et côtes levées" St-Hubert vous est servie avec la salade de chou, les frites, le pain et la sauce St-Hubert!

Vous pourriez même choisir de prendre toute une assiette de côtes levées. Dégustez-les tranquillement à la salle à manger St-Hubert, prenez-les au comptoir de commandes à emporter, au service à l'auto, ou encore faites appel à notre service de livraison. L'assiette "poulet et côtes levées" St-Hubert est apprêtée selon la tradition St-Hubert.



Tout pour plaire!

Copyright, tous droits de reproduction et de traduction réservés - Canada 1982 - LES RÔTISSERIES ST-HUBERT LTÉE, Laval, P.Q., Canada

■ QUÉBEC (PC) — Un document confidentiel du ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu demande au gouvernement de se donner une politique d'emploi et d'augmenter son déficit pour enrayer les ravages du chômage.

Le document de réflexion préparé par le bureau du ministre Pierre Marois circule depuis quelques temps dans des milieux patronaux et syndicaux.

Intitulé « Une politique d'emploi pour le Québec » et daté de décembre dernier, il est tombé notamment entre les mains d'un journaliste de Radio-Canada.

L'étude de 73 pages est truffée de tableaux statistiques et l'analyse qui est faite est celle-ci : il serait rentable pour le Québec de se doter d'une politique d'emploi même si, à court terme, cela signifie que le gouvernement devra injecter des millions dans des programmes de création d'emploi.

On y démontre qu'un chômeur coûte entre \$50,000 et \$60,000 par année en revenus perdus par le chômeur, l'entreprise et le gouvernement. Par contre, on évalue qu'un emploi créé entraîne des déboursés de \$40,000.

Les auteurs du document soutiennent par exemple que si le Québec avait connu le plein emploi en 1980, soit 4 p. cent de sans-travail au lieu de 9,9 p.c., « les entreprises et l'ensemble des propriétaires auraient vu leurs revenus s'accroître de \$3,1 et \$3,7 milliards. Quant aux gouvernements, ils auraient pu réduire leur déficit, bénéficiant de \$4,8 à \$5,3 milliards de plus ».

Et ces données ne tiennent pas compte évidemment des coûts sociaux générés par le fait d'être en chômage (mortalité, maladies, suicides, homicides...).

Le document établit la rentabilité économique de la diminution du nombre de chômeurs. Ainsi, on y prétend qu'une diminution de 1 p. cent du chômage est avantageuse car elle entraîne des revenus additionnels de \$2,4 millions. En outre, l'Etat récupère \$221 millions en aide sociale.

Selon les auteurs, un emploi créé représente un gain net de \$40,520.

Par conséquent, le document de réflexion du ministère propose instamment au gouvernement de ne pas se laisser paralyser par une « hantise du déficit » qui serait loin d'être catastrophique.

Il va jusqu'à proposer au gouvernement de financer cette injection de fonds par des emprunts temporaires. Si le gouvernement du Québec endossait seul le coût de ce genre de programme il devrait hausser les taxes ou son déficit.

Dans le document on insiste assez longuement sur la nécessité d'associer les agents économiques à ce genre de virage qui doit reposer sur une certaine solidarité nationale.

OUI les vendredis entre le 11 mars et le 29 avril
OU
NON un choix à faire
ckoj 97m STAN BUY
L'ON DE MONTRÉAL

LACT-JEAN La Mbeie et croisière sur le 6 jrs 359\$ Sagueny, autocar de Montréal.
VOYAGES
TRAVELAIDE
53e allée AU BON ACCUEIL DES CANADIENS
845-8223 (Montréal) 619-3177 (Longueuil) 687-8880 (Laval)
PERMIS DU QUÉBEC

AG
VESTON SPORT SUPER SUEDE
ord. \$495 - \$394 — Épargnez \$101

UN ÉVÈNEMENT TRÈS SPÉCIAL

Épargnez \$101 ou \$226

Super Suède

chez

A. Gold & Sons

Offrez-vous cette récompense, vous le méritez car ce super suède de distinction est pour vous. Voyez l'ultime vêtement que vous pouvez vous procurer. L'occasion tant rêvée vous est enfin offerte durant ce week-end dans tous nos magasins.

CE WEEK-END NOUS VOUS OFFRONS

Le Paletot Super Suède ord. \$725 à \$499
Veston Sport Super Suède ord. \$ 495 à \$394

- Sable
- Gris Ardoise
- Champagne
- Noisette

388 O., STE-CATHERINE • LES GALERIES D'ANJOU • LE CARREFOUR LAVAL • A. Gold & Sons • LES PROMENADES ST-BRUNO • 960 O., STE-CATHERINE • FAIRVIEW POINTE-CLAIRE

American Express, Visa, MasterCard, Dinars, Carte Blanche et la carte A. Gold & Sons.

AG
PALETOT SUPER SUEDE
ord. \$725 - \$499 — Épargnez \$226

Della Noce invite les détaillants d'essence à boycotter la hausse

La récente hausse du prix de l'essence au Québec — et particulièrement dans la région de Montréal — n'a pas apporté un sou de plus aux détaillants dont le profit, de façon générale, reste à 2,7 cents par litre. Ce sont les compagnies de pétrole qui profitent directement de la fin de la guerre des prix et de la récente hausse.

FLORIAN BERNARD

Tel est le commentaire formulé, hier, par le président de l'Association des détaillants d'essence du Québec, M. Vincent Della Noce, qui a invité ses membres à boycotter dans toute la mesure du possible les tactiques employées par les compagnies de pétrole pour les forcer à affi-

cher des prix à la hausse. M. Della Noce s'est dit très solidaire des quelques dizaines de détaillants qui, à travers la région métropolitaine, maintiennent des prix inférieurs au prix dit « normal » décrété par les compagnies de pétrole. Il a expliqué que si les détaillants veulent se montrer solidaires, les compagnies de pétrole seront forcées de réduire les prix à la pompe puisqu'elles disposent d'importantes réserves qui devront être écoulées.

M. Della Noce est un détaillant d'essence qui, récemment, pour demeurer autonome et logique avec lui-même a mis fin au contrat qui le liait à la compagnie Esso. « Je suis devenu indépendant pour mieux lutter contre la coalition déguisée

des compagnies de pétrole » a-t-il confié à La Presse.

Prix sous la normale

Plusieurs détaillants continuaient de vendre leur essence à 10 cents de moins par litre que le prix « normal », hier, dans la région de Montréal, en particulier dans l'Est. Alors que le prix de l'essence ordinaire était de 53,9 cents le litre un peu partout, des détaillants affichaient un prix de 42,9 et 43,9 cents le litre.

Une longue file de voitures attendait à la station BP de la rue Notre-Dame, à l'est de Pie IX, où les trois pompistes de service n'arrivaient plus à fournir à la tâche. À 43,9 cents le litre, le plein représente une économie globale d'environ \$10, ce qui est appréciable!

Le président de l'Association des détaillants a déclaré à La Presse que certains propriétaires qui vendent à rabais

ont subi de fortes pressions de la part des compagnies quand ce n'est pas carrément des menaces par téléphone.



Quel est l'événement gastronomique où le foie truffé a force de l'oie?

RÉPONSE AU VERSO

Profitez de cette aubaine sensationnelle

chez

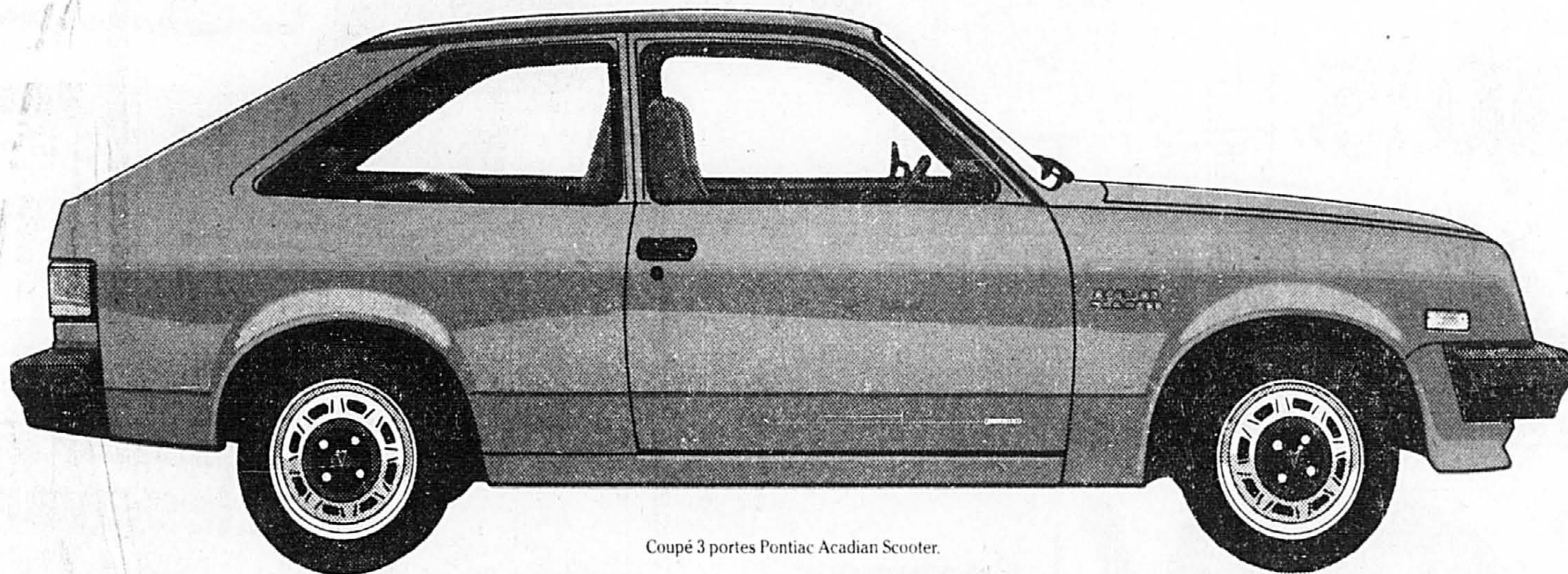
Harold Cummins
Chevrolet
GLASSBORO

Louer ou acheter vous faites toujours une bonne affaire.

Service jour et nuit
5255 ouest, Jean-Talon
près boul. Décarie
739-1911

VOICI L'AUBAINE SENSATIONNELLE QUE VOUS ATTENDIEZ TOUS!

5 812\$



Coupé 3 portes Pontiac Acadian Scooter.

- LES MOINS CHÈRES DE TOUTES LES VOITURES DE FABRICATION NORD-AMÉRICAINNE.** 5 812 \$ est le prix de détail suggéré par le fabricant pour les coupés 3 portes Chevette Scooter et Acadian Scooter, modèles 1983; taxe fédérale de vente comprise, à compter du 3 janvier 1983. Taxes provinciale et locale s'il y a lieu; frais de transport et d'immatriculation en sus. Les prix peuvent être modifiés sans préavis. Certains concessionnaires peuvent vendre à un prix inférieur.
- ÉQUIPEMENT COMPLET.** Tous les modèles Scooter 3 ou 5 portes sont livrés avec un équipement de série impressionnant: moteur nerveux 4 cylindres de 1,6 litre à arbre à cames en tête, boîte manuelle 4 vitesses, direction à crémaillère, allumage électronique, pneus radiaux, sièges-baquets entièrement rembourrés de mousse pour un confort maximum, ainsi que moquette à poil ras.
- LE PLUS GRAND RÉSEAU DE CONCESSIONNAIRES DANS L'INDUSTRIE.** Le service après-vente est assuré par plus de 950 concessionnaires au Canada.
- ESSENCE ORDINAIRE.** Un nouveau système tolérant le plomb, livrable en option sans supplément pour les véhicules avec boîte manuelle 4 vitesses, permet de rouler à l'essence ordinaire, moins coûteuse. Renseignez-vous chez votre concessionnaire.
- SENSATIONNELLES À LA POMPE.** La Chevrolet Chevette et la Pontiac Acadian comptent parmi les plus fiables et les plus économiques de toutes les petites voitures importées ou nord-américaines.
- 6,3 L/100 km 45 MI/GAL avec équipement standard.** Ces estimations sont basées sur les méthodes d'essai en laboratoire approuvées par Transports Canada. Les résultats peuvent varier selon les conditions d'utilisation.
- DIESEL.** Moyennant supplément, des modèles diesels très économiques sont maintenant livrables à un nouveau prix de détail réduit. Ils sont protégés par la garantie GM de 36 mois/80 000 km sur les moteurs diesels.

CHEVROLET
CHEVETTE



PONTIAC
ACADIAN

Clark reçoit l'appui de 31 députés conservateurs

Plus de trois mois avant le congrès au leadership du Parti conservateur, le chef démissionnaire, M. Joe Clark a reçu des promesses d'appui de 31 membres de son caucus, et son organisation estime jouir du support réel d'une majorité au sein des 101 députés que compte cette formation politique.

GILBERT LAVOIE
de notre bureau d'Ottawa

LA PRESSE a appris hier que l'ancien ministre Bill Jarvis et le député Jim Hawkes de l'Alberta, qui travaillent pour M. Clark, ont obtenu l'assurance d'un appui ferme et du support actif de la part du tiers du caucus, et qu'ils ont identifié 28 autres députés qui ne se sont pas encore engagés

derrière un candidat ou un autre, et qui sont susceptibles dans une certaine proportion, de rejoindre les partisans de M. Clark.

De plus, l'ancien chef peut compter sur certains appuis au sein d'un groupe de huit autres députés qui ont accepté des fonctions officielles dans l'organisation du congrès de juin, mais qui doivent conserver une attitude officielle de totale neutralité. Ce qui fait dire à ses organisateurs qu'il ira chercher le support d'une majorité au sein du caucus.

Les appuis officiels de M. Clark au sein du caucus proviennent de toutes les provinces canadiennes, mais sont surtout concentrés en Colombie Britannique, en Alberta, en Ontario et au Québec, en oubliant bien sûr que le parti n'a

qu'un député. La liste est la suivante:

■ Bill Clarke, Vince Dantzer, John Fraser, Lorne McCuish et Allan McKinnon de la Colombie Britannique;

■ Harvie Andre, Bert Hargrave, Jim Hawkes, Arnold Malone, Doug Roche, Stan Schellenberger, Gordon Taylor et Bill Wright de l'Alberta;

■ Ray Hantyshyn de la Saskatchewan et Jake Epp du Manitoba;

■ Walter Baker, Don Blenkarn, John Bosley, Bruce Halliday, Bill Jarvis, Bill Kempling, Flora Macdonald, John McDougall, John McDermid, Gus Mitges, Geoff Scott et John Wise, de l'Ontario;

■ Roch LaSalle du Québec, Robert Howie du Nouveau-Brunswick, Howard Crosbie de la Nouvelle Ecosse, Tom McMillan de l'Île du Prince-Édouard et James McGrath de Terre-Neuve.

En plus de ces appuis, M. Clark jouit probablement du support de M. Erik Nielsen, qui a été nommé leader intérimaire, de M. Benno Friesen qui a été nommé président du caucus, et des députés Doug Lewis et Bill McKnight qui ont été désignés leader parlementaire et leader parlementaire adjoint du parti aux Communes. Les quatre hommes ont été associés à l'ancien chef dans le passé, mais ils leur est interdit de favoriser officiellement un candidat à cause de leurs fonctions actuelles.

Huit autres députés sont dans la même position à cause de leur participation dans l'organisation

du congrès. Il s'agit de Jennifer Cossitt, Don Mazankowski, Pat Carney, Scott Fennell, Steve Paproksi, Bob Corbett, Jack Murta et Jack Shields. L'organisation de M. Clark ne prétend pas avoir l'appui de tout ce groupe, mais elle soutient y avoir une certaine proportion d'alliés.

Les partisans de M. Clark ont par ailleurs identifié 28 autres députés qui ne sont pas encore passés dans le camps adverse. De ce nombre, cinq seraient à peu près déjà acquis au chef démissionnaire, 11 autres offriraient des signes encourageants, et 12 autres seraient tout à fait imprévisibles.

Toute cette compilation fait dire aux organisateurs de M. Clark que ce dernier jouira de l'appui d'une majorité au sein du caucus d'ici la tenue du congrès. «Nous avons publié notre liste, que Brian Mulroney sorte la sienne, maintenant» a déclaré l'un d'entre eux. On ajoute que l'appui accordé à M. Clark provient de toutes les régions du pays: «Jusqu'à preuve du contraire, c'est le seul candidat national». On signale enfin qu'aucun autre candidat de l'Ouest n'est sur les rangs, ce qui donnera un avantage indéniable à M. Clark au premier tour de scrutin.

DERNIER RAPPEL

Le 8 mars 1983: date ultime pour le dépôt des mémoires sur les projets de loi 106 et 107

Le ministère de la Justice du Québec tient à rappeler que la Commission parlementaire sur le **droit des personnes** (projet de loi no 106) et le **droit des successions** (projet de loi no 107) se déroulera à Québec, les 22, 23 et 24 mars prochains au Salon Rouge de l'Hôtel du Parlement.

Cette commission s'inscrit dans le cadre de la réforme du Code civil et portera notamment sur les droits des mineurs, sur les droits des héritiers, sur le rôle de l'exécuteur testamentaire, etc.

Tous les citoyens et organismes intéressés à participer à cette consultation populaire ont donc jusqu'au **8 mars 1983** pour ce faire. Ils doivent déposer, en 100 copies, un mémoire accompagné d'un bref résumé auprès du Secrétariat des commissions parlementaires.

Pour le dépôt des mémoires ou pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec:

Madame Marie Tanguay
Greffière
Secrétariat des commissions parlementaires
Bureau 9
Hôtel du Parlement
QUÉBEC (Québec)
G1A 1A4
Tél: (418) 643-2722

Tous ceux qui ne peuvent participer à cette commission parlementaire, mais qui veulent tout de même émettre une opinion, peuvent le faire en écrivant directement au Ministre de la Justice à l'adresse suivante:

Monsieur Marc-André Bédard
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
1200, route de l'Église, 9ième étage
SAINTÉ-FOY, (Québec)
G1V 4M1

Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice
Direction des Communications

Les Dix ne veulent pas d'un simple dîner

HALIFAX (PC) — Les 10 premiers ministres provinciaux ne veulent pas d'un simple dîner de deux heures «à la Trudeau» pour discuter d'économie canadienne. Les Dix se sont mis d'accord, au cours d'un appel conférence, sur une conférence fédérale-provinciale en bonne et due forme, entièrement consacrée à l'économie.

Le premier ministre néo-écossais John Buchanan a avisé hier que bien que quelques-uns aient déjà donné leur approbation à la suggestion du premier ministre, prévue pour le 16 mars, les Dix ont opté à l'unanimité pour plutôt se réunir le 14 mars, à Ottawa, afin d'arrêter la date et le menu de la première conférence fédérale-provinciale sur l'économie.

Pour qu'ça pousse en beauté

Perron déborde de plantes d'intérieur

JUSQU'AU 5 MARS

et vous les offre toutes à

30% de rabais

Terreau pour plantes d'intérieur

sac de 4,5 litres ord. 1,29 \$

SPÉCIAL 99¢ ch.

jusqu'à épuisement des stocks

Livraison 3,00 \$ Montréal métropolitain

515, boul. Labelle Chomedey, Laval

332-3610

- Plantes tropicales
- Cactus et succulents

- Pottés fleuris
- Plantes à suspendre
- Arbres de maison et autres



w.h. perron

OUVERT DU LUNDI AU SAMEDI DE 8h30 à 17h



ckoj 97
LE SON DE MONTRÉAL
OUI OU NON
les vendredis entre le 11 mars et le 29 avril un choix à faire
STAN-BUY

Hotpoint

Meubles Pascal

DUO LAVAGE



Considérez les avantages

- LAVEUSE AUTOMATIQUE HOTPOINT**
Modèle LA442D
- ✓ 2 vitesses, 5 cycles: régulier, lavages additionnel et abrégé, apprêt permanent et tricot de polyester.
 - ✓ Choix de 5 combinaisons de températures de l'eau de lavage/rinçage.
 - ✓ Contrôle de niveau d'eau variable.
 - ✓ Entonnoir pour agent de blanchiment.
 - ✓ Anneau filtreur autonettoyant.
 - ✓ Choix de couleurs: amande ou blanc neige.

ÉPARGNEZ 50⁰⁰

- SÈCHEUSE AUTOMATIQUE HOTPOINT**
Modèle DE442D-C
- ✓ 3 cycles: régulier minuté, régulier automatique et apprêt permanent automatique.
 - ✓ Choix de 3 réglages de la chaleur: régulière, délicate et duvetage.
 - ✓ Filtre à charpie amovible placé à l'avant.
 - ✓ Quatre modes de ventilation.
 - ✓ Dessus et tambour en fini d'émail vitrifié.
 - ✓ Choix de couleurs: amande ou blanc neige.

ÉPARGNEZ 30⁰⁰

Pascal Ouest
3600 Côte-Vertu - Centre d'achats Le Bazar



Pascal Est
6800 E. Jean-Talon à l'ouest des Galeries d'Anjou

NOMINATION



Le Président de la Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec, monsieur Claude Gaffiero, r.i.a., est heureux d'annoncer la nomination de monsieur François Renaud au poste de directeur général et secrétaire de la Corporation.

En sa qualité de directeur général et secrétaire, monsieur Renaud aura la responsabilité de toutes les questions relatives à la formation, aux communications, à l'administration, à la recherche et représentera la Corporation sur les plans provincial et national, auprès des membres de la profession comme auprès des dirigeants des secteurs de l'enseignement, du gouvernement, de l'industrie et du commerce.

La Corporation professionnelle des r.i.a. regroupe quelque 2 000 comptables en management et plus de 2 500 étudiants immatriculés et a pour fonction d'assurer la protection du public consommateur des services professionnels rendus par ses membres.

VOLS À TARIF RÉDUIT

Échec des négociations canado-américaines

WASHINGTON (PC) — Tard dans la soirée d'hier, on annonçait l'échec des négociations canado-américaines au sujet des vols à tarif réduit entre les deux pays.

Ainsi s'effondre le rêve de milliers de vacanciers des deux pays d'avoir, ce printemps, des voyages aériens à prix réduit.

On estime entre 40 000 et 50 000 le nombre des citoyens canadiens et américains qui se retrouvent donc avec des billets non-utilisables, victimes d'un litige qui, autrement, n'aurait pas dû les concerner: la concurrence entre une compagnie américaine (Continental Airlines Inc., de Los Angeles) et une canadienne (CP Air) pour la liaison entre Vancouver et Sydney (en Australie).

Air Canada envisagerait un recours auprès des tribunaux américains contre la décision du Bureau de l'aéronautique civile des États-Unis (CAB).

Quant aux compagnies américaines qui ont, elles aussi, déjà vendu des billets à prix réduit, elles songent renouveler auprès du CAB une requête les autorisant à respecter les billets déjà vendus aux États-Unis et au Canada.

On ignore encore quel sera le sort des passagers qui ont été provisoirement autorisés le week-end dernier à voyager avec les billets à prix réduit. Leur retour est prévu pour les trois prochaines semaines. Certains représentants des compagnies d'aviation ont déclaré que les billets de retour seront respectés, bien que selon toute vraisemblance ils soient frappés de nullité.

C'est triste
« C'est très triste pour les deux pays », a déclaré avec émotion le chef de la délégation américaine, M. Matt Scocozza, au terme de trois jours d'inutiles discussions.

« Le problème des vols à travers le Pacifique demeure malheureusement sans solution, dit-il. Ce qui signifie que le projet de vols à prix réduit n'entre pas en vigueur. »

Dans les deux délégations on déclarait que rien n'était prévu pour une reprise des négociations. Résultat: l'interdiction des vols à prix réduit — levée provisoirement pendant le dernier week-end — est rétablie.

« Je suis persuadé, a encore dit M. Scocozza, qu'aucune possibilité n'a été négligée. C'est simplement malheureux. »

Un membre de la délégation canadienne, qui a requis l'anonymat, a souligné que les négociations ont été très serrées et qu'un vaste éventail de possibilités avait été étudié.

Des années d'efforts
Cette situation n'est que l'aboutissement d'une succession de malentendus entre les gouvernements des deux pays au sujet de l'aéronautique civile. Des années d'efforts pour en arriver à un nouvel accord négocié se sont effondrés l'automne dernier.

Hier soir, les négociations concernant les vols à tarif réduit ont échoué parce que le gouvernement canadien a fermement refusé d'autoriser Continental Air Lines, de Los Angeles, à partager avec CP Air et la société australienne Qantas, le transport de passagers entre le Canada et l'Australie.

Le Canada, en effet, refuse d'admettre que les deux problèmes (les vols à travers le Pacifique et les vols à tarif réduit) soient liés.

« Ce sont là deux problèmes distincts », a déclaré un des négociateurs canadiens.

Pourtant, le Canada avait accepté de négocier les vols à travers le Pacifique cette semaine, en échange d'une approbation provisoire américaine des vols à tarif réduit com-

mencés le week-end dernier et qui devaient se poursuivre sur 18 semaines.

Une bonne partie des négociations a été menée par téléphone entre M. Scocozza, installé au département d'État et M. Harman, installé à l'ambassade du Canada à Washington.

Les compagnies d'aviation intéressées ont été consultées à chaque étape des discussions, notamment CP Air et Continental.

C'est, du reste, bien là le fond du problème. Cela fait trois ans que Continental tente en vain d'obtenir l'autorisation du gouvernement canadien, qui considère cette liaison chassée gardée de CP Air. D'où la décision du Bureau de l'aéronautique civile des États-Unis de suspendre les vols à tarif réduit entre les deux pays tant que Continental n'aura pas obtenu satisfaction.

Pourtant, la décision de l'aéronautique civile des États-Unis (CAB) qui vise essentiellement Air Canada, n'en affecte pas moins six compagnies américaines qui partagent, avec la société d'État canadienne, les vols entre le Canada et les États-Unis, tout autant que les tactiques dilatoires du CAB.

Les six compagnies américaines ainsi touchées sont: Eastern Airlines; American Airlines, de Dallas (Texas); Frontier Air Lines, de Denver (Colorado); Republican Airlines, de Minneapolis (Minnesota); United Airlines, de Chicago et Western Airlines, de Los Angeles.

Des rumeurs circulent sous le manteau au sujet d'appointances dont la Continental bénéficierait au sein du CAB et l'on n'hésite pas à faire remarquer que M. Mike Levine, un des dirigeants de Continental et en même temps président de sa filiale, la New York Air, est un ancien haut fonctionnaire du CAB.

Les films canadiens contestés circulent de plus belle aux USA

Les films de l'Office national du film du Canada sur la pollution du milieu naturel et sur les risques de l'escalade nucléaire qui ont récemment irrité le State Department des États-Unis continuent de circuler de plus belle chez nos voisins hier. Les avocats de l'ambassade du Canada à Washington tentaient toutefois, hier encore également, de faire lever les mesures de contrôle sur ces documentaires, mesures que d'aucuns qualifient de censure déguisée.

Le ministre des Affaires extérieures du Canada a expliqué hier que les bureaux du Canada aux États-Unis ont reçu l'ordre de se conformer aux directives américaines obligeant les distributeurs à faire précéder le visionnement des oeuvres d'un « disclaimer », c'est-à-dire d'une mise en garde établissant l'origine « étrangère » des documents.

Le State Department a ainsi utilisé le moyen d'une loi de lutte contre la propagande étrangère, la Loi américaine sur les agents étrangers, pour exprimer son déplaisir. Cette loi fait également obligation aux distributeurs canadiens, devenus en quelque sorte « étrangers » comme les autres, et idéologiquement suspects, à faire parvenir au ministère de la Justice des États-Unis la liste des noms, en duplicata, des personnes et des organisations chez qui les films sont et seront distribués.

Le ministre des Affaires étrangères du Canada a dit estimer hier que cette action américaine n'est pas justifiée par les faits et que les avocats canadiens se sont rendus au State Department hier pour présenter une « demande d'éclaircissements » sur les modalités d'application de la loi.

Les films qui irritent tant le régime fédéral américain constituent une mise en garde d'envergure continentale au sujet des dangers de la pollution, celle des pluies acides, issue principalement des rejets dans l'air des complexes industriels de la vallée de l'Ohio et du parc automobile.

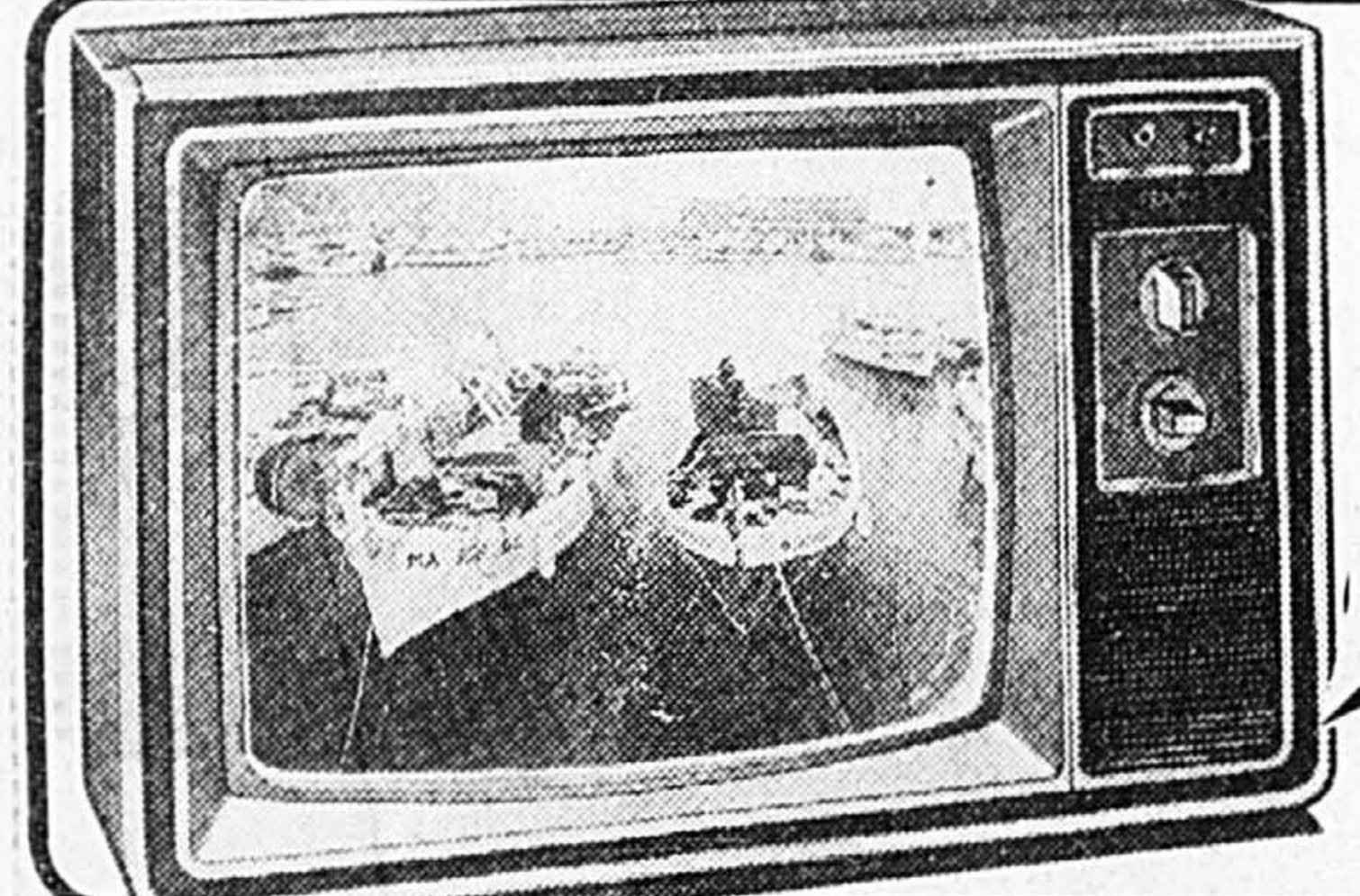
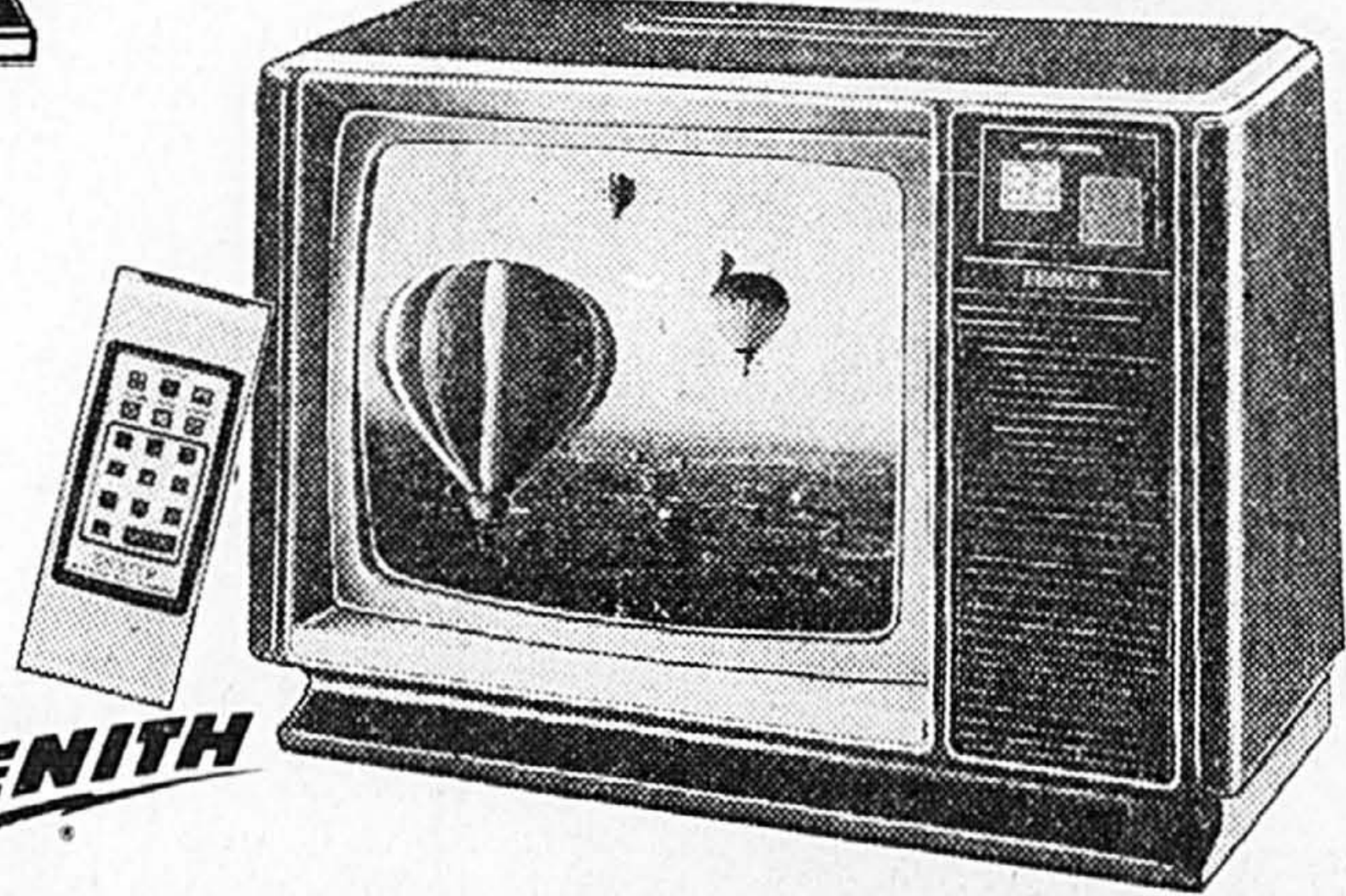


La caravane de soldes est arrivée!

Télécouleur portatif 14" avec télécommande

Modèle SY-1383. Syntonisation électronique pilotée au quartz. Capte jusqu'à 110 canaux. Télécommande à ordinateur garantie 3 ans.

Solde **59788**



Télécouleur portatif 20"

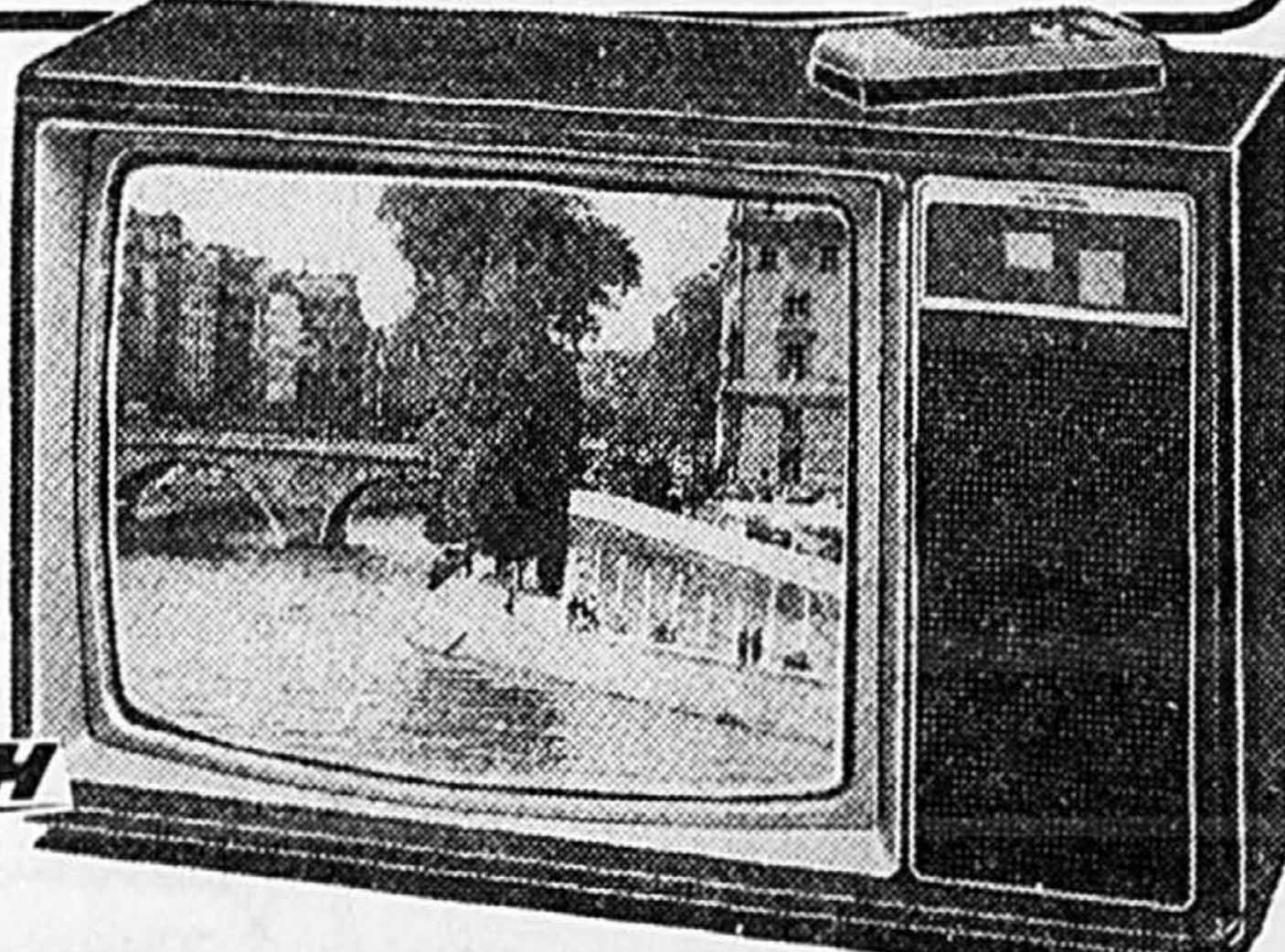
Modèle Y-1908W. Meuble aux lignes élancées, décoratif et compact. Modèle à tube-image «chromasharp». Syntonisation «Super Video Range.»

Solde **49788**

Télécouleur portatif 20" avec télécommande

Modèle SY-1927W. Meuble fini simili-noyer veiné. Modèle à tube-image «chromasharp». Syntonisation électronique pilotée au quartz, à télécommande 2400 à ordinateur.

Solde **74788**



Pascal Ouest
3600 Côte Vertu - Centre d'achats Le Bazar



Pascal Est
6800 E. Jean Talon - à l'ouest des Galeries d'Anjou

NOMINATION



David N. Pigott

Monsieur Claude Maillet, président de la Fondation des maladies du rein, Succursale du Québec, est heureux d'annoncer que M. David N. Pigott, Directeur général de Canada Packers Inc., a accepté la présidence de la campagne auprès des sociétés du Québec ainsi que de la campagne générale de la Fondation pour 1983. Les fonds recueillis lors de ces campagnes serviront à subventionner la recherche médicale dans le domaine des maladies rénales ainsi que des programmes d'aide aux patients.
MARS EST LE MOIS DU REIN.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE SUR LA RÉGLEMENTATION DES TAUX DE LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

A la demande du ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a demandé à l'Office national de l'énergie d'enquêter sur des questions relatives aux taux d'énergie électrique exigés par la Commission d'énergie du Nord canadien (CENC) et de lui en faire rapport.

La CENC est une société de la Couronne dont le mandat est de produire et de distribuer de l'énergie électrique au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. En vertu des dispositions de sa Loi, la CENC doit établir des taux qui lui permettent de recouvrer ses coûts. Le Gouverneur en conseil est responsable de ces taux.

Le Ministre a demandé l'avis de l'Office sur l'établissement du coût de service, sur les principes de conception et d'établissement général des taux et sur la méthode de réglementation de la CENC. L'Office n'a pas l'intention d'étudier les barèmes détaillés des taux pour chaque collectivité des Territoires.

L'enquête devrait ouvrir à Whitehorse (Yukon) au début de juin et se poursuivre à Yellowknife et à tout autre endroit des Territoires qui sera souhaitable.

Quoique la date de présentation officielle des mémoires par les parties intéressées ne sera annoncée que plus tard, l'Office demande en ce moment, aux personnes que les questions mentionnées plus haut intéressent et qui souhaitent participer à l'enquête, de l'en avertir au plus tard le **18 mars 1983**. Veuillez communiquer avec l'Office en écrivant au Secrétaire, Office national de l'énergie, 473, rue Albert, Ottawa K1A 0E5 ou en telexant au numéro 053-3791.

L'Office annoncera plus tard les dates et lieux des séances dans les Territoires et les modalités pour obtenir ou consulter les documents présentés par la CENC.

Pour plus de renseignements veuillez téléphoner à l'agent d'information de l'Office, M. Denis Sabourin au numéro (613) 593-6936.

Fait à Ottawa (Ontario) ce 14^e jour de février 1983

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
Le Secrétaire,
G. Yorke Slader

Un taux de financement exceptionnel!

7.9%

TAUX ANNUEL

Offert en exclusivité sur les modèles Spirit, Concord et Renault 18 1982 en inventaire. Venez nous rencontrer pour connaître tous les détails

AUTOMOBILE L'AIGLON LTÉE
401, boul. des Seigneurs
Terrebonne (Québec)
Tél.: (514) 471-4647

Jusqu'au 31 mars 1983 seulement. Taux offert sur une somme prêtée de 6 000\$ maximum pour une durée de 36 mois. Non applicable à l'achat de flottes.



EN VEDETTE

Raquel Welch perd son enfant

Raquel Welch, qui avait abandonné provisoirement la scène parce qu'elle était enceinte, a fait une fausse couche. Raquel Welch et son mari, le producteur français André Weinfeld, étaient en vacances sur l'île Moustique dans les Caraïbes, lorsqu'elle a perdu son enfant, il y a trois semaines, a précisé son agent de presse Belinda Breese. La naissance était prévue pour le mois d'août. L'actrice, qui est âgée de 42 ans, a deux enfants d'un précédent mariage. Elle avait cessé de se produire le 2 janvier dans un grand succès de Broadway *Woman Of The Year* où elle tenait le premier rôle après Lauren Bacall. Elle a été remplacée par Debbie Reynolds.



Le troupeau habituel...

Pamela Mason, la comédienne-auteur, ancienne femme de James Mason, a résumé la soirée de gala donnée samedi en l'honneur de la Reine Elizabeth: « C'était le troupeau habituel d'Hollywood, a-t-elle dit. Frank Sinatra et Perry Como n'avaient pas répété et ils ont dû lire quelques-unes des paroles de leurs chansons. C'est impensable... quand on vous demande de venir vous produire devant la Reine ». Et elle ajoute: « Le poulet en croûte n'était pas cuit et les pâtisseries étaient plutôt gluantes ». Elle n'a pas plus aimé le décor.



Lorna et Liza

Lorna Luft, coiffée d'une casquette de baseball, enlance sa soeur Liza Minnelli, au cours d'une fête donnée en l'honneur de Lorna pour son entrée dans la distribution de la comédie musicale *Snoopy*. Lorna, qui revient sur la scène à New York après une absence de 12 ans, va jouer le rôle de Peppermint Patty dans la pièce basée sur la célèbre bande dessinée de Charles Schultz.

Retour de la propagande

Les dirigeants soviétiques ont émis une directive demandant un retour au style réaliste, soviétique et propagandiste dans le théâtre. Déplorant le laxisme qui s'est répandu sur les scènes d'URSS, le Comité central du parti communiste demande que les spectacles, à l'avenir, suivent la ligne du parti et qu'ils soient faits pour promouvoir des attitudes correctes envers le travail et la vie. La raison d'être du théâtre, selon le Comité central, c'est l'éducation du peuple dans les idées communistes, le patriotisme et le socialisme internationaliste, plutôt que le divertissement. En principe, la directive publiée dans la *Literaturnaya Gazeta* ne s'adresse qu'à un seul théâtre de la ville de Minsk. Mais la longueur du texte et la place qu'il occupe dans le journal semblent indiquer qu'il s'agit d'une directive générale, que certains observateurs relient au désir du nouveau chef du parti Youri Andropov de mettre un terme au courant de libéralisation dans les arts et à toute influence occidentale.

Les blondes d'Hollywood

Non, les blondes ne sont pas si sottes que ça. Tout au moins si on en croit quelques blondes. Morgan Fairchild, par exemple. Elle a parlé à Loyd Kramer de sa blondeur à l'émission *2 on the town* de WCBS, New York. « Il y a des idées toutes faites sur ce que doit être une blonde d'Hollywood, dit-elle, mais personne ne sait que je suis une blonde du Texas, de New York et d'Hollywood. Et je suis pas aussi sotte que j'en ai l'air ». Suzanne Somers, qui a eu un vif succès dans le rôle de la blonde sotte dans *Three's Company*, a déclaré: « Je me suis retrouvée à une place que je n'avais pas choisie. C'était bien. Mais c'était aussi surprenant pour moi que pour les autres parce que j'étais venue à Hollywood avec ma personnalité ».



La Bête dans la jungle de James Lord. D'après une nouvelle de Henry James. Adaptation française de Marguerite Duras. Mise en scène de Jean Salvy. Scénographie de François Laplante. Éclairages de Gérard Souvay. Avec Raymond Bouchard (John Marcher) et Françoise Faucher (Catherine Bertram). Production de la Société de la Place des Arts. À l'affiche au Café de la Place jusqu'au 9 avril.

La direction du Café de la Place nourrit une évidente prédilection pour Marguerite Duras. C'est son droit. Mais il faut bien reconnaître que sans le Café de la Place, l'oeuvre théâtrale de Marguerite Duras ne serait guère jouée à Montréal.



MARTIAL DASSYLVA

Jusqu'au 9 avril, le Café de la Place nous propose donc son Duras annuel. Un Duras qui n'est pas tellement différent des autres, bien qu'il s'agisse d'une adaptation d'une pièce originale anglaise.

Tout le monde, en effet, ou à peu près, connaît les thèmes privilégiés par l'auteur de *Moderato Cantabile* et de *L'Amante anglaise*: la culpabilité, la mémoire et le souvenir, la solitude, la friabilité des relations et des sentiments humains. Tout le monde connaît également la manière Duras d'aborder ces thèmes, ce que dans mon jargon à moi, j'appellerais l'art, très subtil, de tourner autour du pot ou de la question. Duras cerne ses sujets au sens original du terme. Et elle me fait songer à l'oiseau de proie qui, avant de fondre sur sa victime, multiplie les cercles dans les airs.

La Bête dans la jungle comporte deux personnages, un homme et une femme, John Marcher et Catherine Bertram, qui se rencontrent une première fois dans la galerie de tableaux d'un château anglais. Ils se sont rencontrés auparavant. Quand exactement? Cinq ans, dix ans plus tôt? À Londres, Rome, Naples ou Sorrente?

Au cours de l'une de ces rencontres, le monsieur a révélé à la dame un secret. Lequel exactement? On ne le saura jamais tout à fait clairement.

Pendant les années qui suivront (dix ans, vingt ans?), à chaque anniversaire de Catherine, on se retrouvera dans la galerie des tableaux. Pour ja-

THÉÂTRE

LA BÊTE DANS LA JUNGLE

L'art de tourner autour du pot



Raymond Bouchard et Françoise Faucher dans une scène de « la Bête dans la jungle » au Café de la Place.

photothèque LA PRESSE

Et la madame meurt, après avoir essayé de dire au monsieur qu'il est passé à côté de ser, prendre le thé, ressasser le passé, s'inquiéter du présent et de l'avenir. En cours de route, John refusera de convoler en justes noces avec Catherine à cause de son terrible secret.

Pendant les années qui suivront (dix ans, vingt ans?), à chaque anniversaire de Catherine, on se retrouvera dans la galerie des tableaux. Pour ja-

amour à portée de main.

Ce n'est que sur la tombe de sa grande amie — avec laquelle il n'a peut-être eu que des relations platoniques — que *la bête de la jungle* fonde sur lieu et qu'une immense douleur finit par lui faire comprendre qu'il a perdu l'être avec lequel il aurait pu être vraiment heureux.

On aime ou on aime pas. Pour ma part, je préfère la manière Duras dans le roman, car le théâtre s'accommode mal des

demi-teintes, des pistes brouillées, de la valse-hésitation, bref des dialogues genre *Neveu de Rameau*.

Au Café de la Place, *la Bête dans la jungle* est donné d'une façon impeccable par Raymond Bouchard et Françoise Faucher, dans une mise en scène soignée de Jean Salvy, de même qu'une scénographie intéressante de François Laplante, très bien mise en valeur par les éclairages de Gérard Souvay.

MARCEL MARCEAU

Rendre l'invisible visible sans paroles

NEW YORK (AP) — Marcel Marceau, un des mimes les plus célèbres du monde, est-il très fatigué après avoir passé la nuit à chasser des papillons imaginaires, tangué dans les interminables couloirs d'un train en marche, et interprété la bataille entre David et Goliath?

« Je suis plus fatigué quand je ne joue pas, dit-il. »

« Les gens vieillissent parce qu'ils ne travaillent pas assez avec leurs corps. En s'en servant, affirme Marceau, vous le rajeunissez. C'est une cure fantastique. J'irais jusqu'à payer pour faire ça, mais je ne veux pas le dire aux producteurs. »

Marcel Marceau est né il y a soixante ans à Strasbourg. Il a commencé une tournée aux États-Unis le 28 janvier, et il prendra seulement trois nuits

de repos avant de débiter sur Broadway le 9 mars pour six semaines.

On attribue à Marceau le mérite d'avoir recréé l'art scénique perdu du mime, cette manière de « rendre l'invisible visible sans paroles ». Il est arrivé à Paris après la seconde guerre mondiale avec l'intention de devenir peintre.

« C'est à ce moment là que je me suis rendu compte que j'étais né pour être acteur au théâtre. Et j'ai vu Charlie Chaplin et Buster Keaton, et ils m'ont montré tout ce qui peut être exprimé sans paroles. »

Le personnage de Bip est né alors que Marceau était dans la vingtaine. « J'adore Dickens,

dit-il. J'ai lu les Grandes espérances, dans lequel il y a Pip. Je ne pouvais pas appeler mon personnage Pierrot ou Pip, alors j'ai dit Bip ». Marceau a utilisé la face blanche du Pierrot du théâtre français du 19^{ème} siècle. Mais il a changé le costume et le chapeau auquel il a ajouté une fleur.

Créer un personnage comme Bip a eu des suites: le public l'a aimé, et il est devenu tout le spectacle. « Le mime, dit encore Marceau, ce n'est pas seulement des gestes, c'est un silence joué. C'est un esprit, une philosophie de la vie. C'est une manière de s'éduquer soi-même en profondeur, et les sujets sont illimités. »



pierre labelle

JUSQU'À DIMANCHE

seul... en piste

« J'ai été séduit et passé une excellente soirée. »

André Robert — C.J.M.S.

« Quand je suis sorti de la salle, j'avais mal au ventre d'avoir tant ri... C'est un excellent spectacle. »

Richard Lelièvre — CKO-FM

« Il y a chez Pierre Labelle quelque chose de très attachant et un côté très observateur de nos folies. »

Cécile Rodrigue

— AU JOUR LE JOUR

« Pierre Labelle a le sens du timing, la répartie vive et détecte facilement la réaction du public... Il faut aussi souligner les très bons effets techniques. »

Diane Massicotte

— BON DIMANCHE

« Minutieusement, il raconte les miettes de l'actualité, embouteille le temps en petites capsules d'absurdité et se tricote un humour à lui, bien personnel. »

Nathalie Patrowski

— LE DEVOIR

Dernières représentations SUPPLÉMENTAIRES À LAVAL

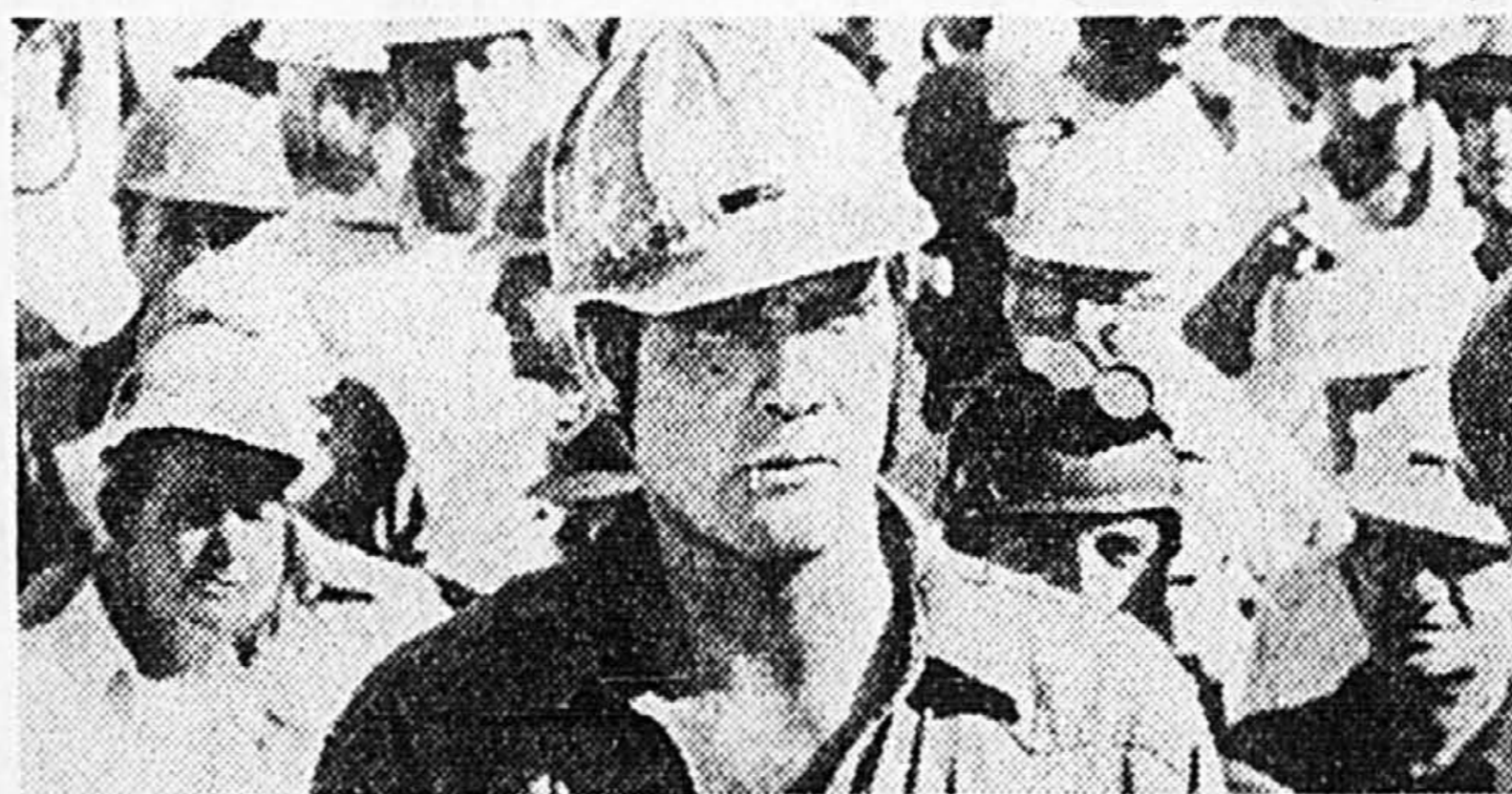
Guichets ouverts du lundi au vendredi de 9h à 21h

Rens. 667-1610

Salle André-Mathieu

475, boulevard de l'Avenir, LAVAL

DES NERFS D'ACIER



POUR CONSERVER L'ENTREPRISE HÉRITÉE DE SON PÈRE, LA FILLE D'UN ENTREPRENEUR EN CONSTRUCTION DOIT MENER A BIEN UN IMPORTANT PROJET DANS LES PLUS BREFS DELAIS. ELLE FAIT ALORS APPEL A UN CONTREMAITRE QUI N'A PAS FROID AUX YEUX. UN BON FILM D'ACTION, AVEC JENNIFER O'NEILL ET LEE MAJORS. AUX GRANDS FILMS A 20H00

AUPARAVANT, VOYEZ LA SUITE DES INTRIGUES QUI SECOUENT LE CABINET ROUGIER. MONSIEUR LE MINISTRE A 19H30



SOYEZ AU POSTE A LA TELEVISION DE RADIO-CANADA

le 20% tout le monde en parle!

le SAMEDI

5 mars

14 heures

Venez rencontrer

femme

l'histoire

Québec

le SAMEDI

5 mars

14 heures

Venez rencontrer

La femme

dans l'histoire

du Québec

Table Ronde

des Samedis

Champlain

Entrée gratuite

Venez rencontrer

Simone Monnet-Charland

Michèle Jean

René Durocher

Pierrette Paté-Walsh

Céline Gélinas

Audette Lefterre

Entrée gratuite

lieu: librairie

Champlain

4474, rue Saint-Denis

Montréal, Qué. H2J 2L1

844-2587

Avenir brillant

■ Voler la vedette dans un film à Jerry Lewis est aussi difficile que d'essayer d'arrêter John Riggins sur la ligne de mêlée. Mais une mince jeune fille a réussi à le faire, scène après scène, dans le film *The king of comedy*. Ce qui a facilité la chose, c'est que Lewis joue dans ce film un personnage très sobre, et que la vedette est Robert De Niro, qui joue un comédien sans talent et ambitieux. La scène la plus drôle du film montre la comédienne, Sandra Bernhard, qui se déshabille pour séduire un Lewis complètement paralysé par des bandages adhésifs. Sandra, 27 ans, rousse et très jolie pourrait gagner des concours de beauté mais elle est surtout une excellente comédienne promise à un avenir brillant.

CHOIX D'ÉMISSIONS

19:30 **Bt** — «Chino»

Un western de John Sturges avec Charles Bronson et sa femme Jill Ireland. Un bon film, disent les critiques.

20:00 **CBC** — **Première Performance**

The Magic Show: si vous êtes amateur de magie, vous connaissez sans doute le superbe Doug Henning, un Canadien qui fait fortune aux USA dans le domaine. Ce film est la transposition au cinéma d'un show de Broadway qui mêlait la danse, les chansons et la magie.

20:00 **TV** — **Vies à vies**

Trois femmes intéressantes: Claire Dufresne, Marthe Blackburn et Marie-Thérèse Paquin sont les sujets de ce film qui parle de leur carrière et de leur vie.

21:30 **ED** — **Entreprise**

Documentaire sur l'industrie du vêtement à Hong Kong.



Au Salon de la Jeunesse

Le « Montréalais de l'année », Charles Dutoit, inaugurerait hier le Salon de la Jeunesse, au Vélodrome Olympique, en dirigeant les 250 jeunes qui forment l'Orchestre, l'Harmonie et la Chorale de l'École secondaire Joseph-François Perrault de la CECM. « Je suis très heureux de prêter mon concours à cet événement, nous a confié le directeur artistique de l'Orchestre Symphonique de Montréal, comme je suis toujours heureux d'aider les jeunes qui font de la musique ».

photo Denis Courville, LA PRESSE

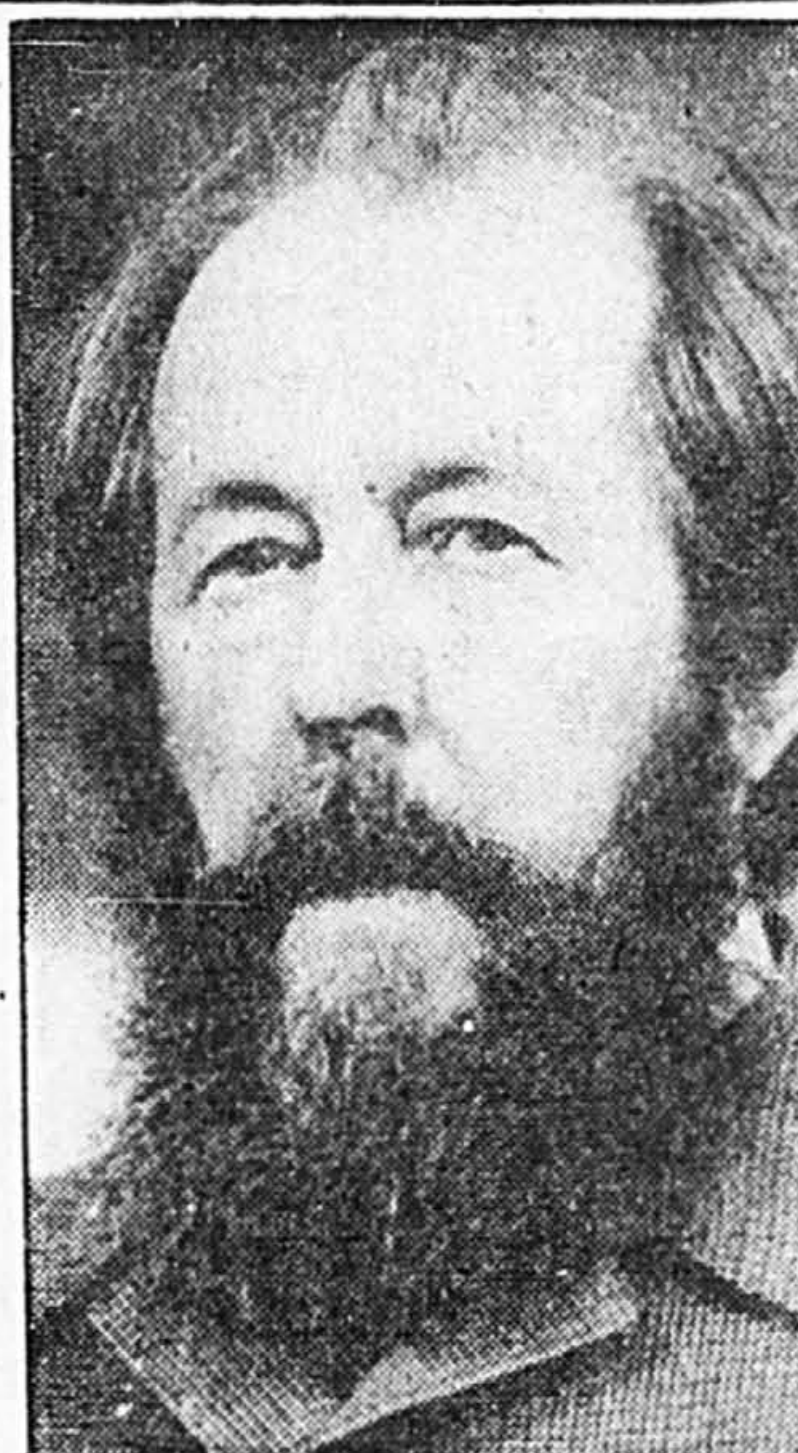
Le Templeton et \$170 000 à Soljenitsyne

■ WASHINGTON (AFP) — Le prix Templeton pour « la promotion de la religion », le prix le mieux doté au monde, (\$170 000), a été attribué cette année à l'écrivain russe Alexandre Soljenitsyne.

Fondé en 1972 par un juriste américain, M. John M. Templeton, pour récompenser une activité de pointe en faveur de la religion dans le monde, ce prix a été décerné à Alexandre Soljenitsyne qui vit aux États-Unis depuis 1975 pour son action de « pionnier de la renaissance de

la religion dans les nations athées », précise la fondation.

« Soljenitsyne est le vivant symbole de la permanence de la vitalité spirituelle orthodoxe. Son oeuvre a été rendue possible grâce à sa foi chrétienne profonde. Ses écrits expriment une dimension spirituelle longtemps négligée par beaucoup d'historiens et d'écrivains et son courage est dans la tradition des pères de l'Église », poursuit le communiqué de la fondation.



Au lendemain des Oscars, les navets de l'année

■ HOLLYWOOD (UPI) — Dans l'énerverment général de la course aux Oscars, les prix Razzie, qui saluent les productions cinématographiques les plus mauvaises de l'année sont parfois oubliés. Décernés par la Golden Raspberry Award Foundation, les Razzies couronnent les navets les plus retentissants mais n'obtiennent pas la même publicité que les Oscars.

Si elle n'a pas la même notoriété que l'Academy of motion picture arts and sciences, la Golden Raspberry Award Foundation n'en travaille pas moins très sérieusement pour faire ses mises en nomination. Il y a cependant entre les deux organisations une différence considérable. Alors que 3 900 membres de l'Academy participent aux votes, seulement 100 membres de la Foundation, des cinéastes et des cinéphiles qui ont vu au moins 50 films dans l'année, choisissent les Razzies.

Attribués immédiatement après les Oscars, le 11 avril, les Razzies en sont à leur quatrième année d'existence, mais leur

remise n'est pas télévisée, et les studios et les producteurs ne font aucune campagne de publicité autour d'eux.

En 1982, *Mommy dearest* avait remporté la palme des navets et quatre autres Razzies. *Heaven's gate* était arrivé bon second. Le premier Razzie pour le plus mauvais film avait été gagné par *Can't stop the music*.

Faye Dunaway détient le double honneur d'avoir été en nomination deux années consécutives pour le titre de plus mauvaise actrice, la première fois dans *The first deadly sin*, avec Frank Sinatra, et l'an dernier dans *Mommy Dearest*. Bo Derek, pour son rôle de Jane dans *Tarzan*, est elle aussi en nomination avec Dunaway.

John Williams, un publicitaire d'Hollywood, est à la tête de la Fondation. Il trouve que les Razzies sont une façon amusante d'attirer l'attention sur des films qui sombreraient dans l'oubli à cause de leur laideur. Pour les cinéphiles, ce peut être un moyen de ne pas aller dépenser en pure perte des dollars durement gagnés.

Entente prolongée d'un an

■ JONQUIÈRE (PC) — Après avoir vendu les 50 000 exemplaires d'une première impression, les Editions du Téléphone rouge (ETR) ont renouvelé pour un an avec la chaîne d'épicerie Provigo le contrat de vente du *Crime d'Ovide Plouffe*, le dernier roman de Roger Lemelin.

Vers le 15 mars, les premières de 25 000 nouvelles copies seront mises en vente, a précisé hier depuis Québec M. Pierre Lemelin, directeur d'ETR et fils du romancier.

Le roman, qui sera porté aux grands et petits écrans, sera encore une fois imprimé par Stellac, une autre entreprise de la Vieille Capitale.

Rétrospective du cinéma canadien

■ PARIS (AP) — De Gilles Carle (*La vie heureuse de Léopold Z. La vraie nature de Bernadette*), de Francis Manckiewicz (*Les beaux souvenirs*), ce sont les oeuvres de fiction d'une douzaine d'auteurs canadiens que les cinéphiles pourront voir, à la cinémathèque Chaillot ou Beaubourg, à compter d'aujourd'hui, jusqu'au 31 mars.

Cette manifestation, organisée en collaboration avec l'ONF, s'inscrit dans la foulée des rencontres de Saint-Etienne où le Canada était cette année particulièrement présent.

La rétrospective de la cinémathèque française prévoit 27 projections uniques.

TÉLÉ-CÂBLE

Les émissions à ne pas manquer

TVSQ 25-15

16:00
TÉLÉ-BILLARD 1983
Tournoi «Billard Canada» au jeu de huit. Ouvert à tous. Formule du champion défendant pour les joueurs qualifiés à chaque samedi.
Cette semaine: Eddie Agha contre Paul-Émile Giroux.

TVSQ 25-15
TÉLÉ DES SPORTS

07:00 **LA BONNE HABITUDE**
Le conditionnement physique avec la collaboration de Kino-Québec

07:30 **LA BONNE HABITUDE**

08:00 **LES COURSES À BLUE BONNETS**
Présentation des courses du lundi

08:30 **LE DERNIER DROIT**
L'actualité dans le monde des courses.

09:00 **HOCKEY COLLEGIAT AAA**
Les Blues de Dawson rencontrent les Cheminots de St-Jérôme.

12:00 **LES QUILLES**
Ile championnat mondial de handball. Demi-finale. Cette semaine: Coré vs Chine.

14:30 **VOLLEYBALL**
Limoulu vs Nord Ouest.

15:30 **PHILATÉLIE**
Spécialiste vs Philatéliste vs Collectionneur.

16:00 **TÉLÉ-BILLARD 83**

17:00 **JOGGING AGROPUR**
Chronique alimentaire: Muffin aux oranges et bleuets. Chronique médicale: contrôle de l'entraînement et signes de fatigue.

17:30 **LES COURSES À BLUE BONNETS**
Présentation des courses du mercredi.

18:00 **LE MONDE DES COURSES**
Ligne ouverte, en direct de Blue Bonnets, animée par Robert Arel.

18:30 **BASKETBALL COLLEGIAT**
Éliminatoires de la ligue collégiale de basketball AAA. Demi-finale féminine. Cette semaine: Vanier vs Ste-Foy.

20:30 **ATHLÉTISME**

22:30 **LES QUILLES**

23:30 **LES COURSES À BLUE BONNETS**
Voir 17h30

00:00 **TÉLÉ-BILLARD 83**
Tournoi «Billard Canada» au jeu de huit. Part.: Eddy Agha, champion défendant contre Paul-Émile Giroux.

01:00 **BASKETBALL COLLEGIAT**
Voir 18h30.

03:00 **HANDBALL**
Voir 13h00.

04:30 **FAISONS REVIVRE NOS ANCÊTRES**
La généalogie descendante. Sujet historique: Les habitations.

05:30 **JOGGING AGROPUR**
Voir 17h00.

06:00 **LES QUILLES**
Tournoi «Champion» de petites quilles par équipes. Cette semaine: Jean Lamo-déline et Jean Provencher, Luc Berthelot et Gaëtan Dubé.

TVCQ 24

23:30
LES VISAGES DE L'ÉDUCATION DES ADULTES
L'éducation populaire, son histoire et son avenir, d'après Guy Messier de l'Office de la protection du consommateur.

TVJQ 26-20
TÉLÉ DES JEUNES

09:30 **JEUX DE MOTS**

10:00 **LES ENFANTS DU THÉÂTRE**
L'improvisation verbale.

10:30 **HISTOIRE D'ANTOINE**
Le cheval de bois.

11:00 **AM STRAM GRAM**
Collage d'un moulin à vent.

11:30 **SCIENCE ATOUT**
«Les reptiles», «l'érosion et la désintégration».

12:00 **MAG 26**

12:15 **LES OURSONS**
L'inventeur déd.

12:30 **GLOBULE ET ROBINET**
L'histoire du Québec.

13:00 **MUSTI**
«Le Ferry-boat», «le carnaval».

13:15 **FAIS DODO**

13:30 **LA FAUNE ET LA FLORE**
«L'habitat au bord des lacs», «Les hurts d'Amisk».

14:00 **MILLE CLÉ DE SOL**
La fabrication d'un instrument musical.

15:00 **BIBLIN**
L'aveugle de Siloé.

15:15 **PILIS**
«Les étoiles magiques», «Le jouet enchanté».

15:30 **LES ENFANTS DU THÉÂTRE**
Le mime.

16:00 **MIREILLE ET ARSÈNE LAPIN**
Collage de patates alimentaires.

16:30 **GLOBULE ET ROBINET**
Globule joue au détective.

17:00 **MAG 26**

17:15 **MUSTI**
Voir 13h00

17:30 **JEUX DE MOTS**

18:00 **MINIFÉE**
Mini-fée et ses deux amies se font reporters.

18:30 **COUREURS DES BOIS**

19:00 **BIBLIN**
Voir 15h00.

19:15 **PILIS**
Voir 15h15.

19:30 **FAIS DODO**

20:00 **AVANT-PREMIÈRE/CINÉMA**
Volez: «Primeurs».

20:30 **VOTRE MAISON DU RÊVE À LA RÉALITÉ**

21:30 **AVEC AMOUR**

22:00 **LA CITÉ CÂBLÉE**

22:30 **CONFÉRENCE DE RAY VINCENT**
«Vous ne recevrez ce que vous êtes demandeur».

23:30 **RENCONTRE AVEC LE CARDINAL**



Pour les participants Ghislain, Nathalie et Renée, découvrir de nouveaux mots devient amusant et stimulant en compagnie de l'animatrice Johanne Cordin (photo). Jeux de mots, à voir sur TVJQ 26-20 à 17h30.

Pour les régions qui reçoivent 30 canaux ou plus

TVJQ 26

21:30
AVEC AMOUR
L'excitation sexuelle et l'implication corporelle sont les sujets abordés par Diane Henrichon, sexothérapeute.

Pour les régions qui reçoivent 21 canaux

CANAL 9

14:00
LA NEUROPHYSIOLOGIE
Cette nouvelle discipline médicale est présentée dans son application de tous les jours par l'animateur Daniel Taillefer et ses invités.

Ces émissions sont présentées aux abonnés des systèmes de cablodistribution faisant partie du Réseau Inter-Vision

Cablevision nationale 270-6161
Télé-câble Vidéotron 656-2111
Télé-câble de la Rive Sud 833-1920
Cablevision Haut Richelieu 346-1127
Transvision Rive Sud 655-6300
Télé-câble des Mille Îles 471-2710

15 ou 20 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 21 canaux; 24 26 ou 31 s'adresse aux abonnés qui reçoivent 30 canaux ou plus. À QUÉBEC: «Sports et Loisirs» est diffusé au canal 29. «Enfants et jeunesse» au canal 26 et «Cours» au canal 25.

TOUT NOUVEAU ET SENSATIONNEL!

CIRQUE

DES SHRINERS

AUJOURD'HUI (et jusqu'à dimanche)

Jeu et vendredi, 2:30 et 5:00 p.m.
Samedi, 10:00 a.m., 2:30 et 5:00 p.m.
Dimanche, 1:30 et 5:30 p.m.

TOUS LES SIÈGES SONT RÉSERVÉS
4,00 \$ - 6,00 \$ - 8,00 \$
au Forum et à tous les comptoirs Ticketron

FORUM • FORUM • FORUM • FORUM

18 ANS adultes

COVER GIRL

réalisé par ALEX DEBRUYNE

L'AMOUR GUY

4075 St-Laurent 507-8330

LE BEAUF

5177 PARK 544-1932

CINE 539

510 CATHÉDRALE W. 845-7000

PCCADILLY

3075 D'ARLÈS W. 496-2111

CASSETTES VIDEO À VENDRE

Le tir à blanc

L'homme et la femme un sujet «brûlant» traité avec humour.

Une pièce d'ANDRÉ RICARD

Mise en scène LUCE GUILBEAULT.

Avec MARTHE TURGEON et PIERRE CURZI

DECOR CLAUDE GIRARD
COSTUMES ADELE RENAUD • ÉCLAIRAGES MICHEL BEAULIEU

A L A F F I C H E

tnm DIRECTION ARTISTIQUE OLIVIER REICHENBACH DE QUÉBEC ST-CATHERINE 861-0563

MOINS DE 25 ANS, PLUS DE 50 ANS, 42% DE RÉDUCTION. UNE DEMI-HEURE AVANT LE SPECTACLE

ONEEFT UNE PRÉSENCE ACTIVE DANS LA VIE D'UN T.N.M.

CE SOIR 21h00

SPECIAL VIDEO

THE DOORS

GRATUIT

Vend. Sam. 4-5 mars 21h00

En hommage à JIMI HENDRIX sur scène «FIRE» et JIMI HENDRIX sur vidéo

5,99\$

4 heures de musique

Fire

DIM. 21h00

SPECIAL VIDEO

PINK FLOYD

GRATUIT

EXCIPIUM

tel. 861-5801

318 • St-Catherine

5100 • St-Catherine

PREMIÈRE CE SOIR

Vincent Bilodeau

Denise Morelle

Gaëtan Labrèche

Mise en scène: Gilbert Lepage

CARDINAL

et cie

Une apothéose cardinalice de Vincent Nadeau

3 mars au 2 avril

Mardi au samedi 20h30 — Dimanche 15h00

1977, Populaire

THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI

823-1211

DOSSIER DE LA CHASSE AUX PHOQUES: LA RIPOSTE DU CANADA

De Bané: la CEE a adopté un attitude hypocrite

OTTAWA (PC) - La Communauté économique européenne a adopté une attitude hypocrite dans le dossier de la chasse aux phoques en posant désormais des obstacles qui, avait-elle précédemment soutenu, n'existent pas.

DENIS LESSARD

Telle est la position adoptée hier aux Communes par le ministre fédéral des Pêches, M. Pierre De Bané, qui n'a toutefois pas osé menacer les Européens d'une coupure de leurs quotas de pêches dans les eaux canadiennes en guise de représailles.

Selon le ministre les pêcheurs canadiens qui ont besoin de l'Europe pour diversifier leurs marchés n'auraient rien à gagner d'une telle représaille.

Mardi, les pays membres de la CEE indiquaient leur intention d'interdire l'entrée de leurs frontières aux produits de la chasse aux phoques dès octobre prochain, mais pour le ministre De Bané l'interdiction des Dix est toujours conditionnelle à l'enga-

gement du Canada et de la Norvège de participer à une étude scientifique sur la chasse aux blanchons.

Hypocrite

« La CEE a été hypocrite tout au long de ce dossier de la chasse aux phoques », a lancé en Chambre M. De Bané. « A toutes les fois que je rencontrais leurs ministres, ils me disaient que leurs scientifiques s'entendaient parfaitement avec les nôtres pour affirmer que la chasse était bien réglementée et qu'il n'y avait rien à faire », a dit M. De Bané.

Les pêcheurs et les chasseurs canadiens n'ont rien à craindre d'une étude faite « non par Brigitte Bardot mais par des scientifiques réputés », a-t-il soutenu, ajoutant que cette étude était même réclamée depuis plusieurs années par le Canada.

Il répondait ainsi aux questions du député conservateur terre-neuvien James McGrath qui pressait Ottawa de répondre aux revendications du premier ministre Peckford afin de priver les Européens de leurs quotas de pêches en

eaux canadiennes afin de marquer le dépit fédéral.

Mais, tant en Chambre que dans les couloirs du Parlement, M. De Bané a singulièrement pris ses distances avec une éventuelle coupure des quotas de pêches en guise de représailles.

Diversification

Actuellement, en vertu d'une entente de six ans, le Canada autorise les pays de la CEE à venir pêcher dans ses eaux environ 20,000 tonnes de poisson de fond, principalement de la morue au large du Labrador. En échange la CEE devait accepter de laisser entrer le poisson canadien à des taux préférentiels.

« Si nous donnons des permissions de pêche aux étrangers, ce sera pour les résultats passés », a dit le ministre, parlant du niveau des ventes de poisson canadien en Europe.

Depuis plusieurs semaines, Ottawa rappelle qu'il est mécontent de la façon dont la CEE applique ses responsabilités quant à la pêche, mais M. De Bané a refusé hier de lier formellement les dos-

siers du phoque et des pêches, laissant clairement entendre qu'il craignait plus encore une fermeture du marché européen au poisson canadien.

Les pêcheurs canadiens doivent jusqu'ici presque exclusivement compter sur le marché américain pour écouler leur production. « C'est dans l'intérêt du Canada que nous diversifions le marché », d'affirmer M. De Bané. Le ministre a par ailleurs rappelé qu'il avait offert aux provinces de mettre fin à l'entente avec la CEE sur les pêches si elles le croyaient nécessaire, « mais à ce moment là nous devrions en subir ensemble les conséquences ».

Le Canada a déjà au cours des dernières semaines retardé les deux tiers de ses autorisations aux Européens afin de marquer son insatisfaction devant l'accueil réservé en Europe au poisson canadien. On entend accorder l'autorisation au fur et à mesure que les ventes canadiennes dans l'Europe des Dix s'améliorent.



Le ministre des Pêches, lors de sa déclaration aux Communes.

Michel Gélinas présente
10, 11, 12, 13 mars 20h00
Billets: 18,50\$, 16,50\$, 14,50\$, 11,50\$

Gilbert Becaud
joue sur un piano de marque Yamaha.

BECAUD

fruits de service TICKETON

EN NOMINATION POUR L'OSCAR DU MEILLEUR FILM ÉTRANGER!
« REMARQUABLE ET TROUBLANT! »
— 24 Images

PHILIPPE NOÏRET-ISABELLE HUPPERT-JEAN-PIERRE MARIELLE

COUP DE TORCHON (CLEAN SLATE)

LE FILM DE BERTRAND TAVERNIER

STÉPHANE AUDRAN-GUY MACHARD
EDDY MITCHELL-IRÈNE SKOBLINE
JEAN AURENCHÉ-BERTRAND TAVERNIER

12:15, 2:35, 4:55, 7:15, et 9:35.

DEMAIN! PLACE VILLE-MARIE CINÉMA-1 866-0689

2 films en primeurs très très érotiques

LES AVENTURES ÉROTIQUES d'un CONSEILLER CONJUGAL

desjardins 3

bijou

1030 RUE. PAPINEAU 571-9131

PAUL PICHÉ

17-18-19 mars à 20h30

EN VENTE MAINTENANT

SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS

Guichets: 842-2112

Billets: 9,50 \$, 11,50 \$, 12,50 \$

Une résidence de 0,71\$ ajoutée au prix du billet

sur étiquette kébec décode

Les Cinémas Odéon

NESTOR BURMA

Détective de choc

MICHEL SERRAULT

JEAN-BERTRAND GUY MARCHAND-ALAIN BASHUNG

Berri 1 Jean-Talon Brossard 1 Berri 100 305-510-715-920

LE RETOUR DE MARTIN GUERRE

Dauphin 1 721-6040 7:30 9:20

LE QUART D'HEURE AMÉRICAIN

Berri 3 288-2115 12:30 2:25 4:15 6:05 8:00 9:50

LES CHARIOTS DE FEU

Crémazie 388-4210 7:15 9:30

Le Beau Mariage

Dauphin 2 721-6050

Le Zaccarato

Berri 2 288-2115

DIVA

Berri 5 288-2115 12:35 2:50 5:05 7:25 9:40

ROY SCHEIDER - MERYL STREEP

LA MORT AUX ENCHÈRES

Champ. 101 524-1685 Odéon 2 Laval Longueuil 2 Verdun 687-5207 679-7451 768-2092

CHARLES BRONSON MARLENE JOBERT

LE PASSAGER DE LA PIÈTE

Mercier 255-6224 Montréal 2 521-7870

L'OEIL DU TIGRE

Version Française de ROCKY III

Montréal 1 521-7870 Capital St-Jean Berri 130 330-530 7:30 9:30

En nomination pour 9 prix de l'Académie

— dont — Meilleur film

Meilleur réalisateur — Steven Spielberg

L'EXTRA-TERRÊTRE en Version Française

Champ. 101 524-1685 Villeray Odéon 1 Laval Longueuil 1 ouest 388-5577 687-5207 679-7451 Rue St-Jacques

En nomination pour 5 Prix de l'Académie

— dont — Meilleure actrice — Meryl Streep

SOPHIE'S CHOICE

Alexis Nihon 1 935-4246 6:30 9:15

En nomination pour 2 Prix de l'Académie

— dont — Meilleure Actrice — Jessica Lange

frances

Alexis Nihon 2 935-4246

En nomination pour 11 Prix de l'Académie

— dont — Meilleur film

GANDHI

70MM DOLBY DIGITAL

Place du Canada 851-4595 12:00 4:00 8:00 10:00

En nomination pour 10 Prix de l'Académie

— dont — Meilleur Film

Meilleur Réalisateur — Sydney Pollack

Meilleur Acteur — Dustin Hoffman

Tootsie

Brossard 3 Côte-des-Neiges 2 Bonaventure 1 465-5906 735-5527 861-2726

En nomination pour 5 Prix de l'Académie

— dont — Meilleur Film

Meilleur Acteur — Paul Newman

THE VERDICT

Alexis Nihon 3 Côte-des-Neiges 1 Alexis 645 930 935-4246 735-5527 Neiges 7:30 9:40

JACKIE GLEASON - MAC DAVIS - TERI GARR - KARL MALDEN and OLIVER REED

THE STING II

Paris 120 320 Paris Décarie 1 Brossard 1 045 700 910 620 725 930 875-1882 341-3190 465-9906 Box 723 925

AMITIÉ QUÉBEC - PAYS ARABES

celebrant la journée internationale de la femme

Programme

- La Troupe folklorique égyptienne de Montréal
- Les Pieds légers de Laval
- Disco-mobile

Repas

Variété de hors-d'oeuvre
Riz à l'orientale
Rôti de boeuf
Dessert

Samedi 5 mars 18h00

Admission: 15,00\$ (repas compris)

Renseignements et réservation de table 342-2822, poste 1292 (service 24h)

BEERGARDEN 20 est, boul. Crémazie Stationnement gratuit

SALON NAUTIQUE

25 FÉVRIER-6 MARS 83

PLACE BONAVENTURE

- Plus de 300 exposants! Voiliers, bateaux moteur, planches à voile, accessoires & services nautiques
- Ne manquez pas de visiter la mezzanine
- Voyez le Festival des Films de la Mer présenté par VOILES & VOILIERS
- Voyez la mode EN PLEINE ACTION aux défilés de mode HANG TEN
- 2 défilés de maillots de bain & de vêtements de planche à voile
- Garderie gratuite (fin de semaine)

Ouvert de 12h à 22h30 • 6 mars: 12h à 18h

Adultes \$ 4 • Etudiants, Age d'or \$ 3 • Enfants \$ 1

Impossible de reculer, il est obligé d'aller au bout.

Dès DEMAIN

IL Y VA DE SA SURVIE!

14 ANS

POUR LA PEAU D'UN FLIC

Alain DELON
Anne PARILLAUD Michel AUCLAIR

st-denis 2 desjardins 2

1590 RUE ST-DENIS 845-3222 BASILAIRE 1 288-3141

en Version Française

5 EN NOMINATION POUR PRIX DE L'ACADÉMIE

comportant LE MEILLEUR FILM

MEILLEUR ACTEUR — PAUL NEWMAN

MEILLEUR ACTEUR DE SOUTIEN — JAMES MASON

MEILLEUR RÉALISATEUR — SIDNEY LUMET

Du brillant avocat qu'il était, à l'homme déchu qu'il est devenu, Frank Galvin a une dernière chance de se prouver à lui-même.

LE VERDICT

V.F. de THE VERDICT

PAUL NEWMAN CHARLOTTE RAMPLING JACK WARDEN / JAMES MASON / MILO O'SHEA

Producteur exécutif BURTT HARRIS - Scénario de DAVID MAMET - Tiré du roman de BARRY REED - Produit par RICHARD D. ZANUCK et DAVID BROWN - Réalisé par SIDNEY LUMET

CHAMPLAIN: Ven: 7:20, 9:40, Sam., dim.: 12:35, 2:45, 5:05, 7:20, 9:40, JEAN-TALON: Ven: 7:15, 9:40, Sam., dim.: 12:15, 2:35, 5:00, 7:25, 9:50, BROSSARD: Ven: 7:15, 9:35, Sam., Dim.: 12:00, 2:15, 4:30, 7:00, 9:20

CHAMPLAIN 1 JEAN-TALON BROSSARD 1

STE-CATHERINE-PAPINEAU 524-1685 2 RUES À L'EST DE PEJIX 725-7000 MAIL CHAMPLAIN 465-5906

DOROTHEE BERRYMAN

« Pudique mais provocante, Dorothee Berryman ironise sans choquer. »

Manon Guilbert LE JOURNAL DE MONTRÉAL

« La salle croule de rire et on l'applaudit debout. Une bonne soirée, un spectacle à voir... avant tout le monde. »

Jean Beauvoayer LA PRESSE

« C'est un excellent spectacle... une one-woman-show d'une qualité exceptionnelle. »

Francine Grimaldi RADIO-CANADA

« Beaucoup de brin... une intrigue dans chaque phrase... tout est dans l'art de la voix dans le tintinnet d'impertinence du jeu. »

Morizia Binda LE DEVOIR

MONOLOGUES ET CHANSONS UNE PRODUCTION DANIEL NICOLAS

l'atelier continu inc.

1200, RUE LAURIER EST MONTRÉAL 270-1178

Billets en vente

- Étage du disque, 1631, rue St-Denis
- Lettres Sons, 1005, rue St-Laurent
- Librairie La Fayette, 817, rue Saint-Basile

"THE FIRST ADULT FILM"
So intense it will leave you exhausted!

18 ANS

Portrait of Seduction

Plus: 2nd. EROTIC FILM
1275 BUE ST LAURENT M31-210 10h
CASSETTES VIDEO A VENDRE

18 ANS

EVE

Plus: 2nd. EROTIC FILM
1275 BUE ST LAURENT M31-210 10h
CASSETTES VIDEO A VENDRE

18 ANS

CAROLINA

Plus: 2nd. EROTIC FILM
1275 BUE ST LAURENT M31-210 10h
CASSETTES VIDEO A VENDRE

18 ANS

PAPINEAU 1

Plus: 2nd. EROTIC FILM
1275 BUE ST LAURENT M31-210 10h
CASSETTES VIDEO A VENDRE

18 ANS

PAPINEAU 2

Plus: 2nd. EROTIC FILM
1275 BUE ST LAURENT M31-210 10h
CASSETTES VIDEO A VENDRE

Un rêve que seul un fou ou un héros peut accomplir.
Une course folle s'amorce... Le tour du monde seul sur un voilier.

JACQUES PERRIN POUR TOUS
JULIE CHRISTIE
MICHEL SERRAULT

René Maïa présente
LES 40 RUGISSANTS

Film de **Christian de Chalonge**

DÈS DEMAIN

BERRI 1 1-10, 2:50, 4:35, 6:20, 8:10, 9:50.
ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

Crédits supplémentaires évalués à \$1,9 milliard

OTTAWA (PC) — Le gouvernement a déposé hier en Chambre pour approbation un ensemble de prévisions budgétaires supplémentaires évaluées à \$1,9 milliard. Les estimations approuvées atteignent ainsi un total de \$81,5 milliards pour l'année fiscale 1982-83.

La semaine dernière, le gouvernement avait annoncé qu'il tenterait de contenir ses dépenses à \$81,1 milliards, pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1983, mais avait annoncé son intention de solliciter l'approbation pour \$82,3 milliards.

Le président du Conseil du trésor, M. Herb Gray, a annoncé aux Communes que cette nouvelle somme comprend les dépenses autorisées par le Parlement, dont celles des paiements d'intérêt sur la dette fédérale, des prestations d'assurance-chômage, des prêts étudiants et aux cultivateurs, des subventions aux propriétaires d'habitation et aux compagnies de chemin de fer, de même que le coût de divers programmes.

Le gouvernement a paré les imprévus, en conservant un coussin de \$830 millions (annonce des prévisions à faire autoriser: \$82,3 milliards; dépenses effectivement approuvées: \$81,5 milliards).

M. Gray a cependant précisé que le gouvernement libéral aura peut-être besoin de cette somme « excédentaire » de \$830 millions pour, entre autres, rembourser le déficit de la Société des postes, évalué sommairement à \$400 millions uniquement pour cette année.



Herb Gray

LES CONCERTS PREMIER LITEE
DIZZY GILLESPIE
ET LE
MOE KOFFMAN
QUINTET

DIZZY & MOE
SUPER SHOW

LUNDI 7 MARS À 20H30
Billets à: \$9, 11,50\$, 14\$, 16,50\$
En vente au guichet de la Place des Arts

SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Cité des Arts 842-2112

Sur tout billet de plus de 6\$ rajoute un montant de 0,75\$ à titre de contribution à la Place des Arts.

EN PREMIÈRE

HILL STREET BLUES

Ce soir à 22 h

Série policière par excellence.
Gagnant de huit prix "Emmy".

CFCF
cable 11

TOUT NOUVEAU POUR TOUS

VOUS SEREZ TROP TERRIFIÉ POUR FUIR!

L'Explosion du Poseidon

2^e GRAND FILM **BRIGADE ANTI-RACKET DEMAIN!**

CHATEAU: 1:10, 4:30, 8:00.
VERSAILLES: SAM., DIM.: 1:30, 4:40, 8:00. SEM.: 6:25, 8:00.

CHATEAU 2 **VERSAILLES 2**
ST-DENIS & BELANGER 271-0209 PLACE VERSAILLES 353-7880

Elle a 30 ans, il en a 15...
et il se réveille papa...

14 ANS

Mon Papa a 15 Ans

UN FILM DE PETER DEL MONTE
LUCA POPOVIĆ - VICTORIA GAUSDEN
ALESSANDRO HABER - FABIO PERABONI

2^e FILM DANS CHAQUE CINÉMA

DÈS DEMAIN!

CHATEAU: 1:10, 4:40, 6:20, 8:10. GREENFIELD: sam., dim., 12:00, 3:15, 6:30, 8:15. SEM.: 6:30, 8:15. LAVAL: sam., dim., 12:00, 3:20, 6:40, 8:25. Sam. dernier spectacle: 10:00. SEM.: 6:40, 8:25. VERSAILLES: sam., dim., 1:00, 4:20, 6:00, 8:00. SEM.: 6:00, 8:00.

CHATEAU 1 **LAVAL 5**
ST-DENIS & BELANGER 271-0209 CENTRE LAVAL 688-7776

GREENFIELD PARK 2 **VERSAILLES 1**
PL. GREENFIELD PARK 671-6129 PLACE VERSAILLES 353-7880

AVANT PREMIÈRE
DEMAIN SOIR À 7:30

Il veut qu'on lui donne une seconde chance d'aimer ses enfants... mais quelqu'un d'autre a pris sa place.

14 ANS

Table for Five

Jon Voight

Un film aussi puissant que les émotions qui agitent cette famille.

EN PLUS DE NOTRE PROGRAMME RÉGULIER
"INDEPENDENCE DAY"
QUI SUIVRA À 9:40 P.M.

LE CINÉMA
WESTMOUNT SQUARE 931-2477
VOYEZ LES 2 POUR LE PRIX D'UN SEUL!

Forcier a réalisé là son film le plus achevé, véritable abstraction lyrique où le vérisme du jeu de « Bert » se conjugue à l'insolite admirable des décors, au loufoque des situations, à l'illogisme du récit, à la musique et à la voix-off, longue poésie de l'absurde.

Un jalon dans le cinéma québécois.

Arthur Lamothe

POUR TOUS

MOON SHINE BOWLING

OUVERT 24 HRS OPEN

Av clair de la lune

UN FILM D'ANDRÉ FORCIER
AVEC MICHEL CÔTÉ ET GUY L'ÉCUYER
GASTON LÉPAGE ROBERT GRAVEL LUCIE MIVILLE MICHEL GAGNON JILÉO GAGNON

DISTRIBUTION CINÉMA LIBRE

AUSSI: COURT MÉTRAGE: «SOUVENIRS DE GUERRE», de Pierre Hébert

DÈS DEMAIN! **ÉLYSÉE 1** SAM., DIM.: 1:30, 3:30, 5:30, 7:30, 9:30. SEM.: 7:30, 9:30.
35 MILTON 842-6053

VOTRE GUIDE DES MEILLEURS SPECTACLES EN VILLE
CINÉMAS UNIS

LA VÉRITÉ: TOUT CELA N'ÉTAIT QUE SUPERCHERIE 14 ANS
DAVID KEITH-ROBERT PROSNY G.D. SPRADLIN
AVENUE: Sem. 7:10 - 9:10
IMPERIAL: 1:20, 3:20, 5:20, 7:20, 9:20.

THE LORDS OF DISCIPLINE
DAVID KEITH-ROBERT PROSNY G.D. SPRADLIN
AVENUE: Sem. 7:10 - 9:10
IMPERIAL: 1:20, 3:20, 5:20, 7:20, 9:20.

LOVESICK 14 ANS
DUDLEY MOORE
ELIZABETH McGOVERN
KENT: SEM. 6:00, 7:50, 9:40. PALACE: 12:25, 2:15, 4:05, 5:55, 7:45, 9:35. FAIRVIEW: SEM. 7:30, 9:30. GREENFIELD: SEM. 6:15, 8:00, 9:45.

THE ENTITY 14 ANS
Basé sur une histoire vraie
PALACE: 12:30, 2:40, 4:50, 7:00, 9:10.
FAIRVIEW: SEM. 7:15, 9:25.

The Year of Living Dangerously POUR TOUS
LOEWS 1 CLAREMONT: SEM. 7:00, 9:10. LOEWS: 12:25, 2:40, 5:00, 7:15, 9:35.

WITHOUT A TRACE POUR TOUS
P. V.-MARIE: 12.10, 2.25, 4.45, 7.00, 9.20.
LE CINÉMA: SEM. 7.05, 9.20.
DORVAL: SEM. 6.55, 9.10.

THE MISS NUDE AMERICA CONTEST 18 ANS
1.50, 3.25, 5.00, 6.35, 8.10, 9.45.

FIRST BLOOD 18 ANS
12.40, 2.25, 4.10, 5.55, 7.40, 9.25.

Les Folles et l'Écrite 18 ANS
Écrite par les 17 ans de Philippe en sortant à lui.

La Balance 14 ANS
GAGNANT DE 3 CÉSARS INC. MEILLEUR FILM
PARIS: 1:25, 3:30, 5:35, 7:40, 9:45.
GREENFIELD: SEM. 7:30, 9:30.
LAVAL: SEM. 7:10, 9:10.
VERSAILLES: SEM. 7:00, 9:00.

YOL POUR TOUS
12.30, 2.40, 4.55, 7.05, 9.15.

INVITATION AU VOYAGE 14 ANS
UN FILM DE PETER DEL MONTE
SELECTION OFFICIELLE CANNES 1982

LES ROUGES POUR TOUS
VAINQUEUR DE 3 OSCARS
ELYSÉE ce soir aucune représentation

EN NOMINATION POUR 6 OSCARS 14 ANS
MEILLEURE ACTRICE — DEBRA WINGER
Le PARISIEN 1 PARIS: 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.35. GREENFIELD: SEM. 7.00, 9.15. LAVAL: SEM. 7.00, 9.20.

Le Bateau POUR TOUS
Un voyage aux limites de l'enfer.
LA CITÉ: 6.30, 9.00. LAVAL: SEM. 6.15, 8.40.

porté disparu POUR TOUS
V.F. de MISSING COSTA GAVRAS
SEM. 7.00, 9.15.

MY FAVORITE YEAR 14 ANS
MEILLEUR ACTEUR — PETER O'TOOLE
KENT: SEM. 7.00. LOEWS: 12.05, 4.30, 6.30.

LA VENGEANCE DES FANTÔMES 14 ANS
V.F. de POLTERGEST
CHATEAU: 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10. VERSAILLES: SEM. 7.10, 9.10.

LES MISÉRABLES POUR TOUS
réalisé par Robert Hossein
7^e LE PARISIEN 3 1.10, 4.45, 8.30

AIRPLANE II THE SEQUEL 14 ANS
12.10, 2.05, 4.00, 6.00, 7.50, 9.45.

48 HRS. 18 ANS
Nick Nolte Eddie Murphy
688 ST-CATHERINE O. 866-6991 MCGILL PALACE: 12.30, 2.20, 4.10, 6.00, 7.50, 9.40. DORVAL 3 DORVAL: SEM. 7.40, 9.30.

Les éléments déchaînés assiègent la Californie

■ (AP) — Le système météorologique qui s'est immobilisé au large de la Californie livre depuis le week-end à cet Etat américain un siège intraitable qui a déjà forcé l'évacuation de plus de 7.000 personnes et fait jusqu'à maintenant 13 morts et une cinquantaine de blessés.

Au nombre des victimes se trouve un bambin de 3 ans qui est mort étouffé à l'aube dans la petite ville de Clear Lake, à quelque 200 km au nord de San Francisco, lorsqu'un mur de boue de cent mètres de largeur a dévalé les pentes d'une colline et écrasé la demeure où il dormait.

La fureur des éléments a inondé de nombreuses localités californiennes, emporté plusieurs maisons dominant l'océan et provoqué des éboulements qui ont bloqué routes et voies ferrées, occasionnant de gigantesques embouteillages.

Par ailleurs, deux tornades se sont abattues sur Los Angeles et Pasadena, soulevant les voitures comme des fûts de paille, arrachant les poteaux de téléphone et faisant au moins 25 blessés.

Les pluies diluviennes, alimentées par des vents soufflant jusqu'à 135 km/h, se sont abattues sur toute la longueur de la côte ouest des Etats-Unis, de San Diego jusqu'à Seattle, mais c'est la Californie qui a été le plus durement touchée: il y est tombé jusqu'à 25 centimètres de pluie en certains endroits, 210.000 demeures ont été privées d'électricité et certains secteurs de la Sierra Nevada sont enfouis sous deux mètres de neige.

Les services météorologiques, soulignant que la pluie tombait depuis maintenant huit jours en Californie, précisent que les précipitations émanent d'un système immobilisé au large de la côte, et n'entrevoient aucun



D'énormes vagues se sont lancées hier à l'assaut de la petite ville de Pacifica, à une dizaine de kilomètres de San Francisco, emportant au moins trois demeures du bord de mer. Cette situation s'est répétée sur toute la côte sud de la Californie. photo UPI

changement significatif pour aujourd'hui.

Dans le sud de la Californie, des vagues de cinq mètres ont poursuivi leur assaut des maisons du bord de mer, dont un millier environ ont déjà été détruites ou fortement endommagées depuis le début de la semaine. Plusieurs luxueuses demeures de Malibu, en banlieue de

Los Angeles, ont glissé dans l'océan, entre autres celle de la championne de tennis Billie Jean King, tandis qu'une cinquantaine de maisons de Santa Barbara, juste au nord de Los Angeles, subissaient le même sort.

Le programme de la rencontre entre la reine Elizabeth et le président Reagan a dû être modi-

fié en raison du mauvais temps. Après avoir abandonné le yacht royal Britannia pour se déplacer en avion, la reine a dû emprunter un véhicule tout-terrain pour accéder au ranch du président, dans les montagnes qui dominent Santa Barbara, et se contenter d'un repas mexicain au lieu du barbecue en plein air qui avait été prévu.

L'entrepreneur est libéré par ses ravisseurs

■ TORONTO (PC) — Se portant à l'assaut d'un entrepôt du nord de Toronto, hier matin, une trentaine de policiers y ont retrouvé M. Pat Mancini, 52 ans, kidnappé il y a une semaine à North Bay.

Pieds et poings liés, l'entrepreneur en construction se trouvait dans le coffre de sa propre voiture. Il n'était cependant pas blessé.

Une rançon de \$2 millions avait été exigée, mais les ravisseurs avaient accepté, après des négociations, la somme moindre de \$1 million.

La police a fait savoir que quatre individus ont été appréhendés et accusés d'enlèvement. Il s'agit de John Machibroda, 52 ans, Louis Allen Molnar, 51 ans, et Elzbieta Rybak, 24 ans, tous trois de Toronto; et Jozef Duszenko, 37 ans, de Montréal.

L'enlèvement avait été gardé secret, afin de ne pas mettre en danger la vie de ce père de trois enfants.

L'argent de la rançon devait être remis aux ravisseurs à un endroit déterminé, entre Toronto et Barrie.

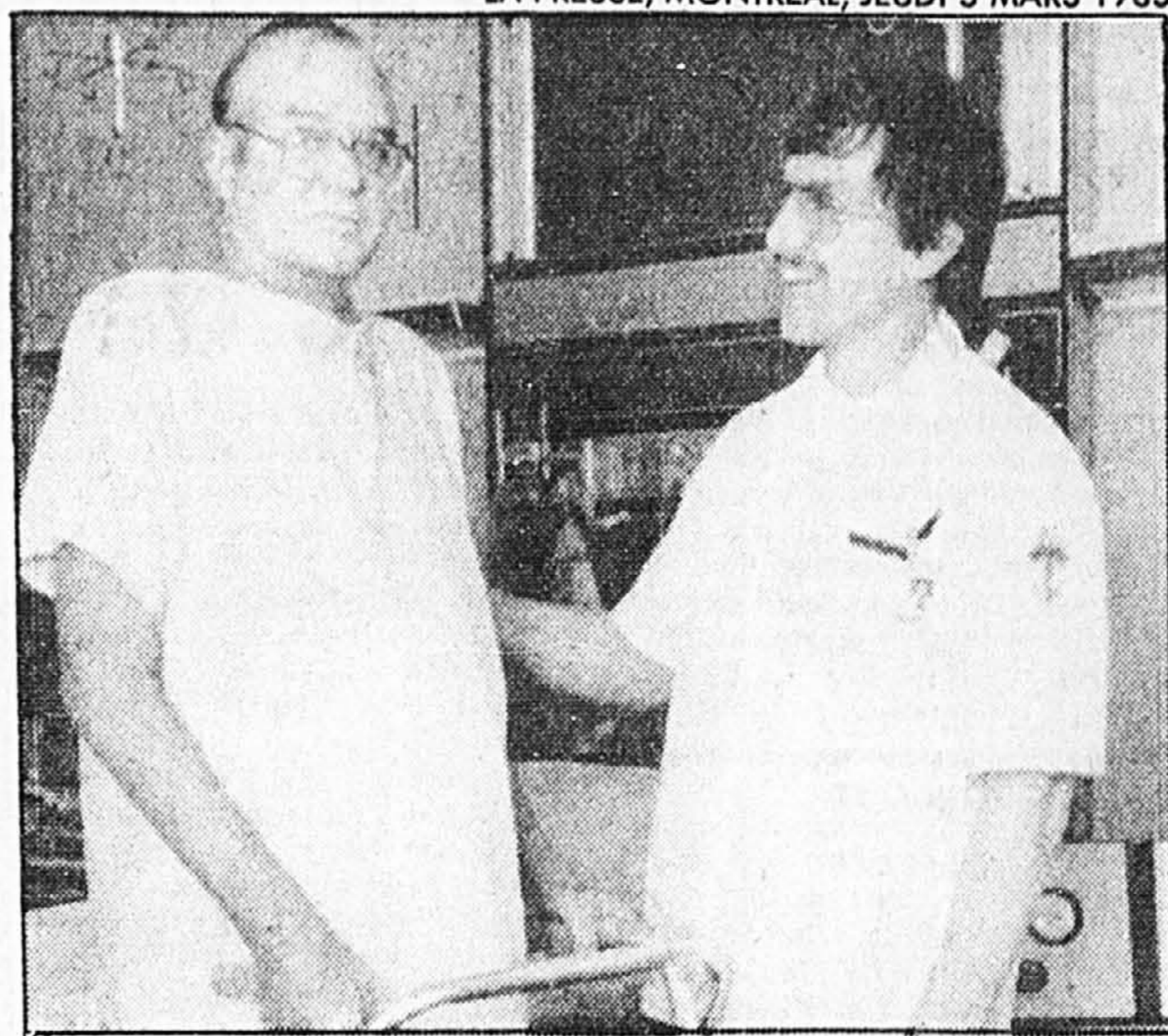
« Dépêchez-vous de faire quelque chose », avait dit M. Mancini à sa famille dans un message enregistré qu'on a fait entendre au téléphone.

La famille avait exigé d'entendre la voix de la victime, afin d'être certaine qu'elle n'était pas morte.

On était prêt à verser une rançon, a expliqué le chef de police Bill Wotherspoon, de North Bay, mais « pas pour un cadavre ».

En plus de la Sûreté provinciale de l'Ontario, des policiers de North Bay, Toronto, Peel et York ont participé aux recherches.

À l'occasion d'une conférence de presse, hier, Me Frank Falconi, avocat de la victime, a tenu à remercier la police pour son travail et les médias pour leur discrétion.



Barney Clark en compagnie de son thérapeute John Durkin. C'était hier la première apparition « publique » de l'opéré du cœur. photo AP

Barney Clark a dépassé le cap des trois mois

■ SALT LAKE CITY, Utah (AFP) — M. Barney Clark, qui est entré hier dans le quatrième mois de son existence avec un cœur artificiel, s'est déclaré satisfait du fonctionnement de ce nouvel organe en plastique.

Un enregistrement vidéo, dans lequel M. Clark répondait aux questions du chirurgien William Devries qui avait dirigé l'opération d'implantation, a été présenté hier, 48 heures après sa réalisation, au cours d'une conférence de presse organisée à l'hôpital universitaire de Salt Lake City (Utah). C'était la première apparition « publique » de M. Clark depuis son opération du 2 décembre.

M. Clark a déclaré qu'il n'était pas gêné par son nouveau cœur: « On s'y habitue », a-t-il dit.

Il a souligné que, dans son cas, l'opération avait été une question de vie ou de mort. « Cela a été dur », a-t-il ajouté, en estimant que l'organe artificiel mis au point par le Dr Robert Jarvik pourrait « aider » d'autres malades.

Son psychiatre, le Dr Claudia Berenson, a d'autre part indiqué

que le dentiste à la retraite s'était complètement remis, au cours des dix derniers jours, des troubles mentaux dont il a souffert pendant deux mois.

Expérience réussie

Ces troubles, caractérisés par des périodes de désorientation et des difficultés à s'exprimer, avaient été provoqués par une crise de spasmes survenue quelques jours après l'opération.

Mardi, l'ancien cardiologue de M. Clark, le Dr Jeffrey Anderson, avait estimé dans une interview que l'expérience tentée sur son patient avait été réussie.

Il considère que « le succès de la greffe du point de vue de la survie » est beaucoup plus grand que celui de la première transplantation cardiaque, réalisée en novembre 1967 par le professeur sud-africain Chris Barnard. Le Dr Anderson a toutefois dit que le cœur artificiel ne pourra vraisemblablement pas être utilisé de façon courante avant une dizaine d'années.

M. Clark, qui est âgé de 62 ans, souffrait de myopathie cardiaque, une dégénérescence incurable du muscle cardiaque.

8 mars, journée des 100 000 « femmes fortes » de la FTQ

■ (PC) — La Fédération des travailleurs du Québec veut souligner, le 8 mars, la combativité de 100.000 femmes qui luttent chaque jour contre la détérioration de leurs conditions de travail et qui représentent une force pour faire avancer la FTQ et l'ensemble du Québec, a déclaré hier le secrétaire général de la centrale, M. Fernand Daoust.

Sous le thème « 100.000 femmes fortes à la FTQ », la centrale entend consacrer le 8 mars, journée internationale des femmes, à ces femmes fortes, a souligné M. Daoust à Montréal, au cours d'une conférence de presse.

La pièce de résistance du programme de la FTQ pour souligner la journée internationale des femmes, cette année, est la tenue d'une conférence nationale, organisée conjointement avec le Congrès du travail du Canada (CTC), qui réunira à Québec du 5 au 8 mars plus de 500 délégué(e)s venu(e)s de toutes les régions du Canada, a-t-il noté.

Parmi les sujets débattus lors de cette conférence: les effets de la crise économique sur les femmes, le travail à temps partiel, les changements technologiques, les problèmes de santé des femmes au travail, les ghettos d'emplois, l'accès difficile aux métiers non traditionnels, les régimes de pension. On abordera aussi la place des travailleuses dans le mouvement syndical et le sort des travailleuses non syndiquées, a indiqué la FTQ dans un communiqué.

La conférence nationale s'ouvrira au Château Frontenac, le samedi soir 5 mars, par une allocution du président du CTC, M. Dennis McDermott.

La conférence se terminera le mardi soir 8 mars par un banquet-spectacle pour souligner la journée internationale des femmes. Un festival de films est organisé les dimanche et lundi soirs et une pièce de théâtre sur le harcèlement sexuel sera présentée, a-t-on ajouté.



Elizabeth Morey

photo PC

Anti khomeinistes battus et harcelés

■ (PC) Les étudiants iraniens qui fréquentent les universités canadiennes et qui s'opposent au régime de l'ayatollah Khomeiny ont été harcelés, battus et menacés de mort.

Elizabeth Morey, conseillère auprès des étudiants étrangers de l'université Concordia, a affirmé hier que l'assailant d'un étudiant iranien, poignardé jeudi dernier devant l'université, avait déjà été aperçu par d'autres étudiants à l'ambassade iranienne, à Ottawa.

L'étudiant blessé a reçu une estafilade au visage qui a nécessité cinq points de suture.

Un homme a été appréhendé et mis en accusation.

Mohammed Fadai, porte-parole de l'ambassade iranienne, a nié que le suspect soit un employé de l'ambassade à Ottawa.

Selon Mme Morey, deux étudiants iraniens de Concordia ont jusqu'à maintenant été victimes d'attaques. L'an dernier, une émeute avait passé près d'éclater entre des anti-khomeinistes et des partisans de l'ayatollah qui

avaient été conduits sur les lieux par autobus.

Des menaces

De nombreuses menaces auraient été proférées également contre les anti-khomeinistes.

Certains étudiants sont ainsi informés que leurs familles demeurant toujours en Iran pourraient subir des représailles s'ils poursuivent leurs activités en territoire canadien.

Quelques étudiants affirment même avoir été attaqués lorsqu'ils sont entrés dans l'ambassade iranienne à Ottawa pour y faire renouveler leur passeport.

Selon Mme Morey, les 200 étudiants iraniens de Concordia sont victimes de très fortes tensions, surtout que la majorité d'entre eux sont sans ressource financière depuis près de deux ans.

Grâce à un amendement récent à la législation sur l'immigration, toutefois, les étudiants iraniens ou leurs familles n'ont plus à retourner dans leur pays pour réclamer un statut de résident permanent du Canada.



Le riche entrepreneur immobilier Patrick Mancini (à droite) quitte le quartier général de police de York en compagnie de son fils, David. photo UPC

Important congrès sur la toponymie à Québec en 1984

■ QUÉBEC (PC) — Un congrès international sur la toponymie française de l'Amérique du Nord sera tenu à Québec en juillet 1984, comme contribution de la Commission de toponymie et de la Fédération des sociétés d'histoire aux Fêtes de 1984.

La nouvelle a été annoncée hier lors d'une conférence de presse conjointe des présidents des deux organismes, respectivement MM. François Beaudin et Roland Bélanger.

Ce congrès d'envergure internationale portera sur l'étude des noms de lieux et permettra, espère-t-on, la création d'une association internationale pour l'étude de la toponymie française de l'Amérique du Nord.

L'événement réunira des spécialistes des institutions de recherche universitaire ou privées, des milieux culturels ou gouvernementaux, provenant du Québec, du reste du Canada et des Etats-Unis. Les organisateurs espèrent que le congrès permettra

de rendre la toponymie accessible aux profanes autant qu'aux spécialistes.

M. Beaudin a rappelé que le congrès coïncidera avec deux événements historiques survenus exactement 350 ans auparavant.

En effet, le 21 mai 1534, Jacques Cartier avait noté dans son journal qu'il avait croisé l'île aux Oiseaux, maintenant l'île Funk, à Terre-Neuve. Elle avait été déjà désignée ainsi par les pêcheurs bretons et basques, et c'était là la première consignation d'un nom géographique du pays.

Quelques jours après, Cartier notait dans son journal qu'il avait aperçu une île qu'il avait nommée l'île Sainte-Catherine. Il s'agissait probablement de l'île Schooner dans le détroit de Belle-Isle et c'était là la première désignation d'un lieu au Canada.

La Commission de toponymie est un organisme gouvernemental chargé d'inventorier et d'officialiser les noms de lieux au Québec.

ACCUSÉ DANS UN HOLD-UP MEURTRIER Gilbert Bouvier logé au «quartier des délateurs»

Le quatrième étage de Parthenais, qui est maintenant considérée comme « la prison de luxe des délateurs », a accueilli un nouveau pensionnaire, Gilbert Bouvier, 43 ans, soupçonné du vol qui a coûté la vie à un agent de la Brinks, aux Terrasses La Chaudière, à Hull, le 18 décembre 1979.

ANDRÉ CÉDILOT

Bouvier, un membre du clan Provençal qui pourrait aider les policiers à résoudre d'autres vols importants, doit subir son enquête préliminaire demain concernant cette affaire de meurtre. Claude Millette, 40 ans, a également été mis en accusation en rapport avec ce vol qui avait rapporté \$350 500.

Le lendemain de l'arrestation de Bouvier, le 7 février dernier, à Sainte-Julie, les policiers de la Communauté urbaine de Montréal avaient découvert \$81 920 dans un logis de la rue Bennett, dans l'est de la ville. Une partie du butin, avait-on établi à l'époque, provenait d'un vol de \$1,1 million commis à la succursale de l'Alliance Blindée, à Trois-Rivières, le 28 décembre 1981.

Une fois de plus, ce sont les révélations du célèbre Bernard Provençal qui ont mis les policiers sur la piste de Millette et Bouvier, qui est l'ancien concubin de sa sœur Monique, concernant le coup de force des Ter-

rases La Chaudière, à Hull. Provençal devait incidemment témoigner, hier, à l'enquête publique qui devait avoir lieu pour éclaircir les circonstances de la mort de Ronald Bourgoïn, 25 ans, et Sylvie Revah, 22, dont les corps avaient été trouvés dans un boisé de Saint-Colomban, le 1er octobre 1978.

Si l'enquête n'a pas eu lieu, c'est que le ministère de la Justice a donné l'autorisation de procéder par voie de mise en accusation préférentielle (preferred indictment) à l'endroit des quatre suspects dans ce dossier, Jean-Claude Paquin, 40 ans, Michel Telmosse, 41 ans, Robert Décarie, 36 ans, et Jean-Pierre Gauthier, 33 ans.

Issu d'une famille bien connue de criminels, Bernard « Big Ben » Provençal, âgé de 39 ans, a été appréhendé à sa résidence de la rue Clairevue, à Saint-Bruno, le 2 octobre 1980, au terme d'une longue enquête de la brigade des stupéfiants de la Gendarmerie royale du Canada, à Montréal.

Dans les heures qui ont suivi son arrestation, il manifestait déjà aux agents fédéraux son désir de « collaborer » avec eux s'ils acceptaient, en échange, à ne pas s'objecter à sa remise en liberté sous cautionnement et à ne pas exiger une peine de plus de dix ans d'emprisonnement.

Les policiers ont toutefois refusé de souscrire à ces exigences,

même si Provençal leur avait quand même refilé quelques « informations privilégiées », sur des affaires de drogues, de corruption de policiers et d'avocats, ainsi que d'importants hold-up commis ces dernières années au Québec.

De fait, tout ce que lui avait promis les policiers de la GRC, c'est, le temps venu, de rédiger un rapport qui lui serait favorable au Service des libérations conditionnelles.

À au moins deux reprises durant sa détention préventive à Parthenais, les policiers de la GRC ont rendu visite à Provençal, obtenant d'une fois à l'autre des informations de plus en plus nombreuses et détaillées qu'il ont ensuite reflétées à la police de la Communauté urbaine de Montréal.

Entre-temps, accusé pour avoir comploté l'importation de dix kilos de cocaïne à l'état presque pure, Provençal était condamné le 19 décembre 1980 à neuf années de pénitencier.

Incapable d'accepter le régime carcéral et digérant mal aussi d'avoir été abandonné par son frère Roger, il trouvait le moyen de communiquer directement avec les policiers de la CUM, au début de mars 81. Dès sa sortie du pénitencier le 15 mai suivant, il a été placé sous la protection de la police. Il n'a cessé depuis de... parler.

À la faveur d'une libération conditionnelle, Bernard Provençal a quitté Parthenais au début de l'année. Il vit quelque part, sous la surveillance constante de policiers affectés au projet Echo.



La reine Elizabeth II s'apprête à serrer la main de Diane Fernstein, maire de San Francisco et de son mari, Richard Blum, sous les regards de Nancy Reagan, en haut à droite, à l'arrivée de la reine à l'aéroport de San Francisco, hier après-midi. Laserphoto AP

Tolérance et étonnement chez les Britanniques

(UPI) — Les Britanniques ont observé hier avec une tolérance mêlée d'un certain étonnement le traitement réservé à leur reine par les États-Unis.

« Depuis l'arrivée du couple royal, samedi, les moindres détails de cette visite ont été décrits par les organes d'information américains, depuis une tentative de se faire dire la couleur des caleçons du prince Philip jusqu'à une remarque de la souveraine, qui aurait déclaré qu'elle n'aurait pas particulièrement apprécié d'être née pauvre », écrit le Daily Express.

Pour amuser ses lecteurs, le Daily Express cite un reporter américain factice, baptisé Art Smalltalk, déclarant à peu près ceci : « J'ai déjà eu un long entretien avec Sa Royauté, ainsi que l'on m'a avisé d'appeler Elizabeth; quant à Son Duché (le duc d'Edimbourg), il m'a donné une nouvelle preuve de son merveilleux sens de l'humour en m'avertissant que si je ne quittais pas immédiatement le yacht royal, il me ferait jeter à l'eau... Quel couple merveilleux !... »

TÉMOIGNANT À SON PROCÈS Russell nie avoir exigé l'expulsion de Bolduc de la cie Terreau et Racine

QUÉBEC (PC) — L'ancien ministre unioniste des Travaux publics, M. Armand Russell, a nié hier avoir exigé l'expulsion de Me Laurent-Paul Bolduc comme administrateur de la compagnie Terreau et Racine en 1967.

Témoignant à son procès, M. Russell a déclaré qu'il ne connaissait pas M. Bolduc et qu'il ne voyait pas pourquoi il aurait pu poser une telle condition pour venir en aide à l'entreprise qui connaissait de sérieuses difficultés financières.

Il a précisé avoir entendu parler de cette affaire pour la première fois lors des audiences de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO).

Le ministère public reproche à l'ancien ministre d'avoir commis un abus de confiance et d'avoir fraudé Terreau et Racine d'une somme de \$642 485 en posant trois conditions pour conclure un bail avec l'entreprise. Selon l'acte d'accusation, il aurait exigé que M. Bolduc soit expulsé comme administrateur et actionnaire de la compagnie, que Me Gilles Rivard soit nommé avocat de Terreau et Racine et que l'entreprise honore tous les comptes d'honoraires passés et à venir de M. Rivard.

Hier, M. Russell a soutenu que son ministère avait posé une seule condition pour accorder à Terreau et Racine le contrat de location d'un entrepôt, soit que l'entreprise obtienne une hypothèque de la banque et des garanties concernant le maintien de sa marge de crédit.

Selon le témoin, cette décision a été prise sur la recommandation du premier ministre de l'époque, M. Daniel Johnson, pour s'assurer qu'il n'y aurait pas de faillite et éviter ainsi que le gouvernement ne soit ultérieurement accusé d'avoir voulu favoriser une banque.

Déclaration

M. Russell a aussi nié hier certains passages d'une déclaration qu'il avait faite aux enquêteurs de la CECO. Cette déclaration lui faisait dire qu'il avait logé gratuitement dans une suite de la compagnie Gestion Sillery, à l'Auberge des gouverneurs de Sainte-Foy, de 1968 à 1970.

Il a indiqué qu'il s'était longuement entretenu avec les enquêteurs et qu'il y avait eu en-

tremement de ses propos dans la rédaction de la déclaration.

Il a précisé que la compagnie Gestion Sillery, dirigée par l'homme d'affaires Roland Gingras, n'existait même pas en 1968.

Dans son témoignage, M. Russell a raconté qu'il avait occupé une chambre au domicile de M. Gingras au début des années 60 au prix de \$500 par année. Il a ensuite habité au Château Frontenac jusqu'en 1968, année où il est allé s'installer à l'Auberge des Gouverneurs de Sainte-Foy parce que les bureaux de son ministère avaient été démenagés dans cette municipalité.

M. Russell a indiqué qu'il avait toujours acquitté lui-même les frais de son séjour à cet endroit où il partageait une suite de deux chambres avec le ministre du Revenu d'alors, M. Raymond Johnston.

Il a aussi révélé avoir prêté cette suite à M. Roland Gingras pendant quelques fins de semaine de façon à ce que la famille de ce dernier puisse avoir accès à la piscine de l'hôtellerie.

À partir de 1971, l'ancien ministre s'est installé dans un appartement loué par la compagnie Mansonville Plastics, dont il était le propriétaire. Il a été admis en preuve qu'il n'avait jamais fait parvenir de compte à la compagnie pour ce logement et les autres frais reliés à son utilisation, entretien, téléphone et autres.

Après son retour à l'Assemblée nationale à l'élection de 1976, M. Russell a séjourné quelques semaines au domicile de M. Gingras sans payer parce que ce dernier, un ami personnel, remettait toujours la question du loyer à plus tard. Il devait ensuite aller s'installer dans un hôtel.

En réponse aux questions de son procureur, M. Russell a soutenu que ses frais de séjour avaient toujours été supérieurs à l'allocation de \$200 qui lui était versée par l'Assemblée nationale pour l'entretien d'une résidence secondaire.

L'ancien ministre est accusé sous quatre chefs d'avoir frustré l'Assemblée nationale pour des montants totalisant \$14 100.

Le ministère public lui reproche aussi d'avoir accepté un avantage de M. Gingras, à savoir des frais de logement au montant de \$7 200.

Pris d'une crise de folie, il tue six personnes et en blesse deux autres

GLENNALLEN (AFP) — Une ville d'Alaska de 22 habitants, isolée par les neiges, a été amputée récemment de plus du quart de sa population à la suite d'une sauvage tuerie.

Un homme, apparemment pris d'une crise de folie meurtrière, a tué six habitants de la localité de McCarthy et en a blessé deux autres, a indiqué la police. Les autorités ont eu connaissance de la tuerie hier par un des blessés, qui a été transporté par avion à Glennallen (Alaska), à quelque 150 km de là.

La ville minière qui, au temps de sa splendeur, comptait un mil-

lier d'habitants est isolée du reste de l'Alaska pendant la plus grande partie de l'année et ne possède pas le téléphone.

La police a arrêté l'auteur présumé du massacre, un certain Louis Hastings, âgé de 39 ans, alors qu'il fuyait en motoneige. Il a été incarcéré à Anchorage.

Les détails de cette ténébreuse affaire demeurent pour l'instant extrêmement fragmentaires à cause des difficultés de communication. Il semble que le tireur se soit barricadé dans sa cabane pour une raison encore inconnue et qu'il ait tiré sur tous ceux qui passaient à sa portée.



par **ALBERT BAZERGUI**

La décoration

cours présenté par le **collège marie-victorin**
publié dans **la presse**

les lundis et vendredis, à partir du 7 mars 1983

Les leçons

- Leçon 1 La décoration intérieure à votre portée
- Leçon 2 Règles de base - La planification
- Leçon 3 Connaissance des styles - (les styles français et anglais)
- Leçon 4 Connaissance des styles - (le style moderne et eclectique)
- Leçon 5 Les revêtements du sol
- Leçon 6 Le revêtement mural - Le décor des fenêtres
- Leçon 7 La couleur - L'éclairage
- Leçon 8 Le bois - Le rembourrage - (les lits et les matelas)
- Leçon 9 Connaissance des matériaux - (le cuir, le rotin, la passementerie, etc.)
- Leçon 10 L'atmosphère - (les accessoires)

Le coût
16 \$ pour les 3 soirées-rencontres

Ceci inclut:
La conférence, la visite des kiosques, le caté-
briches offert par LA PRESSE, l'attestation
(cours de culture personnelle) si vous avez
participé aux trois soirées-rencontres.
La participation au tirage des 25 tirés à part
du cours «La décoration» ainsi que d'une
lampe d'une valeur de 630 \$, courtisane de la
maison Roger Rougier, lors de la dernière
soirée-rencontre.

Quelques mots sur l'auteur
Albert Bazergui est membre de la Société des
décorateurs-ensembliers de la province de
Québec ainsi que des designers d'intérieur
du Canada.
Actuellement consultant en décoration pour
son propre compte, il a été l'auteur d'une
célèbre chronique hebdomadaire de
décoration dans LA PRESSE, animateur au
canal 10 d'une émission d'une demi-heure
sur le meuble et la décoration et il a écrit des
articles et chroniques pour diverses revues
telles : «Le médecin du Québec», «Chez soi»,
etc.

Je désire m'inscrire aux 3 soirées-rencontres (16\$) 23, 30 mars et 6 avril 1983. Date limite: 10 mars 1983.

Je désire recevoir des renseignements sur les ateliers pratiques et les week-ends avec Albert Bazergui.

NOM _____ APP. _____
 ADRESSE _____ CODE POSTAL _____
 VILLE _____ BUREAU _____
 TÉL.: _____ MODALITÉS D'INSCRIPTION _____
 Carte de crédit: Visa Master Card Chèque inclus au montant de; _____
 No _____ SIGNATURE _____
 Date d'expiration _____ N.B.: Le Collège Marie-Victorin retiendra des frais de secrétariat de 5 \$ en cas d'annulation.
 Montant _____
 Banque _____
 profession _____

